

Portraits de territoires

Décembre 2022

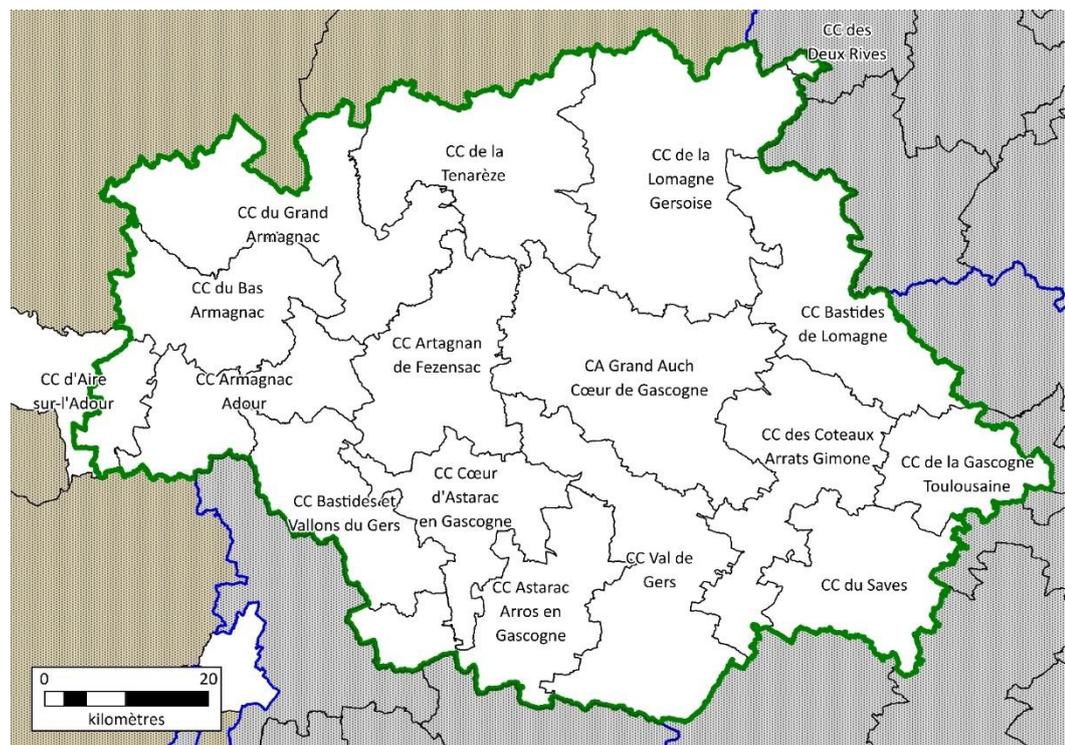
Gers

SOMMAIRE

1.	Démographie.....	5
2.	Caractéristiques sociales.....	21
3.	Cadre de vie et environnement	39
4.	Généralités et état de santé	51
5.	État de santé par groupes de population	69
6.	Offre de soins.....	83
7.	Offre médico-sociale.....	95
8.	Annexes.....	99

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

Situé dans le sud-ouest de la France et à l'ouest de la région Occitanie, le département du Gers s'étend sur 6 257 km². Il est entouré par six départements : les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne, le Tarn-et-Garonne, le Lot-et-Garonne, les Landes et les Pyrénées-Atlantiques.



Au 1^{er} janvier 2022, le département du Gers compte 461 communes, 17 cantons, et 17 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), dont une communauté d'agglomération (CA) et 16 communautés de communes (CC).

Une communauté de communes est interdépartementale :

- la CC d'Aire-sur-l'Adour qui a son siège dans les Landes et dont 10 communes sont dans le Gers.

Pour cette communauté de communes, les données présentées dans ce portrait de territoire portent sur l'ensemble de son territoire, y compris la partie en dehors du Gers.

Les chiffres présentés pour le département du Gers dans son ensemble portent sur le seul territoire départemental.

La CC des Deux-Rives est également une CC interdépartementale et abrite 192 Gersois ; ces derniers ne représentant que 1% de sa population, la CC des Deux-Rives n'apparaît pas dans les tableaux.

Partie 1

DÉMOGRAPHIE

Nombre d'habitants et densité	6
Taux d'accroissement de la population	8
Indicateur conjoncturel de fécondité	10
Espérance de vie à la naissance.....	12
Jeunesse	14
Personnes âgées.....	16
Pyramide des âges.....	20

Nombre d'habitants et densité

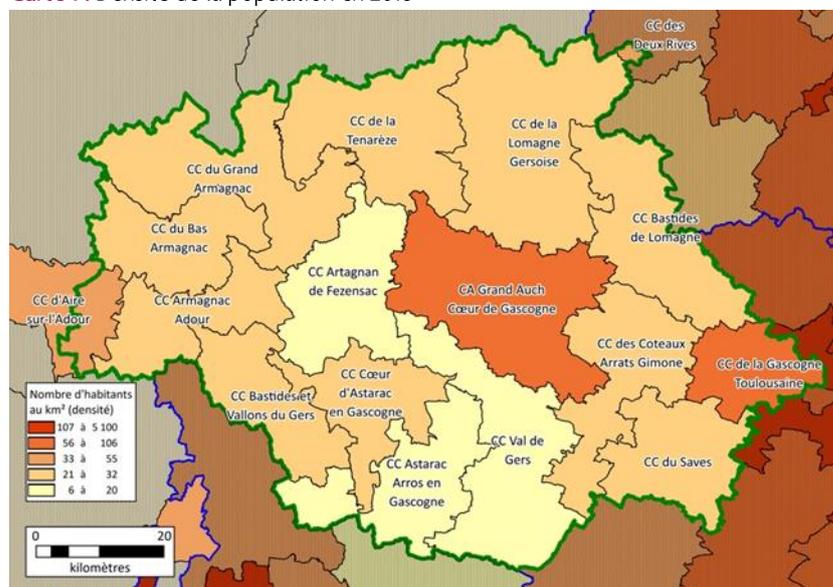
► Une densité très faible sur de nombreux territoires

Au 1^{er} janvier 2018, le département du Gers compte près de 191 300 habitants, ce qui représente 6,6 % de la population régionale. La densité de la population est de 30,6 habitants par kilomètre carré, une des deux plus faibles parmi les 13 départements la région après la Lozère (moins de 15 hab./km²) ; elle est 4 fois moins élevée que celle de la France métropolitaine (119 hab./km²) et 2,6 fois moins que celle de la région (80,9 hab./km²).

Au sein du département, la répartition de la population est relativement contrastée : c'est dans la CC de la Gascogne Toulousaine que la densité de la population est la plus élevée (93,6 hab./km²) et ensuite dans la CA Grand Auch Cœur de Gascogne (64,7 hab./km²). À l'inverse, les plus faibles densités de population (moins de 20 hab./km²) se retrouvent dans trois EPCI au centre et au sud du Gers : la CC Artagnan de Fezensac, la CC Astarac Arros en Gascogne et la CC Val de Gers.

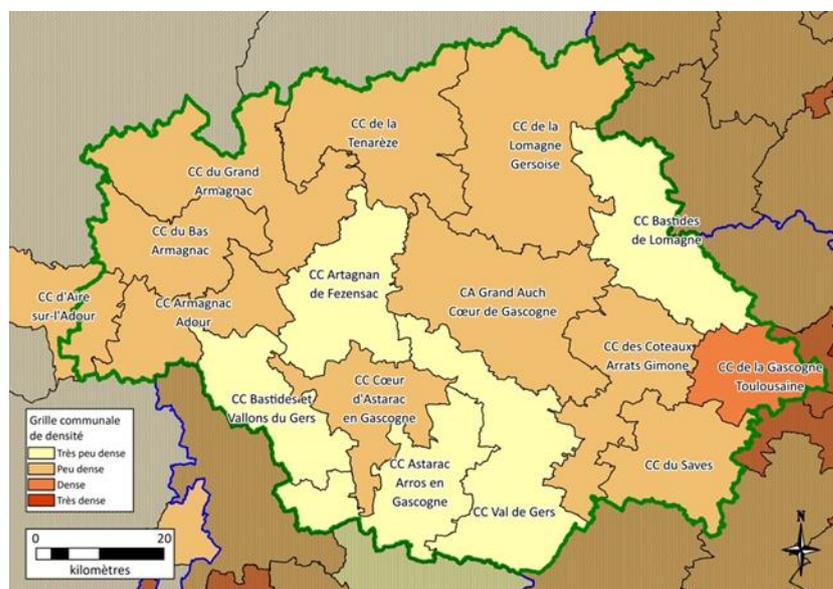
En 2018, plus de huit Gersois sur dix (84 %) vivent dans l'espace rural du département, dans des communes classées comme étant peu denses. Seules les communes d'Auch et de L'Isle-Jourdain constituent l'espace urbain.

Carte 1 : Densité de la population en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : Creai-ORS Occitanie

Carte 2 : Grille communale de densité en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Le Gers est un des deux départements d'Occitanie ayant les plus faibles densités de population après la Lozère (moins de 15 hab./km²) en 2018. Seule la densité de population de la CC de la Gascogne Toulousaine est plus élevée que la densité régionale. Un des trois départements les plus ruraux de France, le Gers est au premier rang des départements d'Occitanie avec une part de 84 % de sa population vivant dans l'espace rural.

Tableau 1 : Nombre d'habitants et densité de la population (en habitant par km²) au 1^{er} janvier 2018.

	Nombre d'habitants	Densité
CC Artagnan de Fezensac	7 019	18,6
CC Astarac Arros en Gascogne	7 235	19,1
CC Val de Gers	10 084	19,7
CC Armagnac Adour	6 806	22,9
CC Bastides et Vallons du Gers	7 116	24,0
CC du Grand Armagnac	13 250	24,9
CC Bastides de Lomagne	11 209	26,4
CC des Coteaux Arrats Gimone	10 687	26,6
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	7 698	26,8
CC du Bas Armagnac	8 568	27,3
CC de la Lomagne Gersoise	19 185	28,1
CC de la Tenarèze	14 550	29,2
CC du Savès	9 583	29,3
CC d'Aire-sur-l'Adour*	12 846	42,7
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	38 936	64,7
CC de la Gascogne Toulousaine	22 069	93,6
Gers	191 283	30,6
Occitanie	5 885 496	80,9
France Métropolitaine	64 844 037	119,2

* Parmi les 12 846 habitants de la CC d'Aire-sur-l'Adour, 3 010 (23 %) résident dans des communes gersoises

Source : Insee – Recensement de population 2018

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

Le nombre d'habitants est issu des recensements de population réalisés par l'Insee. La population prise en compte est la population municipale agrégée par territoire.

La densité de population est obtenue en divisant le nombre d'habitants d'un territoire par sa superficie

Taux d'accroissement de la population

► Une population en légère croissance entre 2013 et 2018

Entre 2013 et 2018, on compte 201 nouveaux habitants en moyenne chaque année dans le département. Ainsi, le taux d'accroissement annuel moyen (TAAM) est relativement faible (+0,11 %), nettement moins élevé qu'en Occitanie (+0,7 %) et environ trois fois moins élevé qu'au niveau national (+0,36 %)

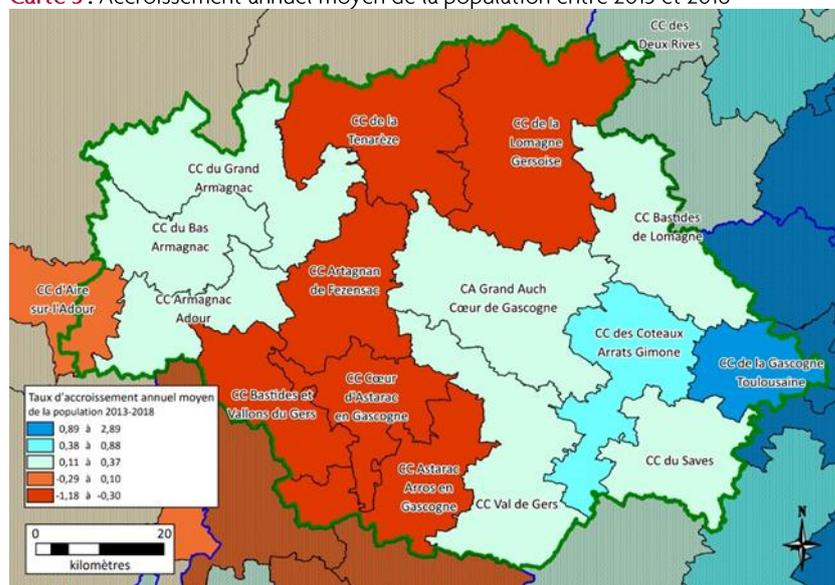
Toutefois, l'évolution de la population est contrastée selon les EPCI : on note un fort dynamisme démographique dans la CC de la Gascogne Toulousaine avec un TAAM de 2,3 % de sa population, trois fois plus élevé qu'en moyenne régionale, elle-même deux fois plus élevée qu'en métropole.

Ensuite, le TAAM est compris entre +0,2 % et +0,6 % de la population dans cinq EPCI alors que sept autres perdent des habitants (de -0,1 % à -0,8 %), EPCI situés sur une zone centrale, séparant le département en deux.

Un dynamisme démographique contrasté selon les EPCI, avec des augmentations essentiellement dues au solde migratoire.

Seule la CC de la Gascogne Toulousaine a un solde naturel positif et un solde migratoire positif, se traduisant par un fort dynamisme démographique, trois fois plus élevé que celui de la région, lui-même deux fois plus élevé qu'en métropole.

Carte 3 : Accroissement annuel moyen de la population entre 2013 et 2018



Source : Insee – Recensement de population 2013
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Le solde naturel n'est positif que dans un seul des 16 EPCI du Gers : la CC de la Gascogne Toulousaine. Le solde migratoire est positif dans tous les EPCI à deux exceptions (la CC Astarac Arros en Gascogne et la CC de la Ténarèze). C'est donc grâce au solde migratoire que certains EPCI voient leur population augmenter. Les plus forts accroissements migratoires sont observés dans la CC de la Gascogne Toulousaine (+1,7 %), la CC Armagnac Adour (+0,9 %), dans la CC des Coteaux Arrats Gimone (0,9 %) ainsi que dans celle du Bas Armagnac (+0,8 %).

Tableau 2 : Accroissement annuel moyen de la population, solde naturel et migratoire (en %) entre 2013 et 2018.

	Taux d'accroissement annuel moyen de la population	Solde naturel	Solde migratoire
CC Artagnan de Fezensac	- 0,44	- 1,05	0,62
CC Astarac Arros en Gascogne	- 0,52	- 0,42	- 0,10
CC Val de Gers	0,08	- 0,48	0,56
CC Armagnac Adour	0,03	- 0,89	0,92
CC Bastides et Vallons du Gers	- 0,66	- 1,04	0,39
CC du Grand Armagnac	0,09	- 0,62	0,70
CC Bastides de Lomagne	0,27	- 0,49	0,75
CC des Coteaux Arrats Gimone	0,60	- 0,27	0,87
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	- 0,67	- 0,73	0,06
CC du Bas Armagnac	0,32	- 0,50	0,82
CC de la Lomagne Gersoise	- 0,37	- 0,66	0,29
CC de la Tenarèze	- 0,75	- 0,63	- 0,12
CC du Savès	0,21	- 0,35	0,56
CC d'Aire-sur-l'Adour*	- 0,07	- 0,36	0,29
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	0,17	- 0,22	0,39
CC de la Gascogne Toulousaine	2,28	0,59	1,66
Gers	0,11	- 0,43	0,54
Occitanie	0,70	0,08	0,62
France Métropolitaine	0,36	0,29	0,07

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

L'accroissement de la population est apprécié entre deux cycles de recensement, soit sur une période de 5 ans. Le taux observé sur 5 ans est présenté en moyenne annuelle et s'exprime en pourcentage.

Indicateur conjoncturel de fécondité

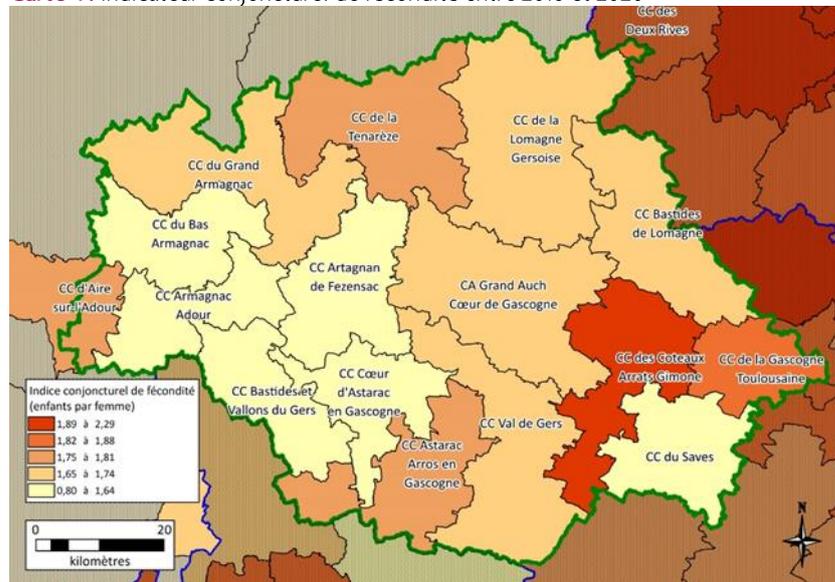
► Une des fécondités les plus faibles de la région

En reproduisant les conditions de fécondité observées sur la période 2016-2020, chaque femme habitant dans le Gers aurait en moyenne 1,70 enfant durant sa vie. Cet indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) est plus faible que ceux de la région (1,75 enfant par femme) et de la France métropolitaine (1,83 enfant par femme).

Selon les EPCI, l'ICF varie toutefois fortement : de 1,34 enfant/femme dans la CC Bastides et Vallons du Gers, à 2,02 enfants/femme dans la CC des Coteaux Arrats Gimone ; cette dernière est la seule CC avec un ICF qui atteint 2 enfants par femme et la seule à dépasser le niveau de fécondité de la région et celui de la métropole.

Ainsi, seulement 4 des 16 EPCI du Gers ont des ICF plus élevés qu'en Occitanie. Pour les autres EPCI, les indicateurs conjoncturels de fécondité varient de 1,34 à 1,70 enfant par femme.

Carte 4 : Indicateur conjoncturel de fécondité entre 2016 et 2020



Source : Insee – État-civil 2016-2020 & RP 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

L'indicateur conjoncturel de fécondité du Gers est relativement plus faible que celui de la région et de la métropole. Avec 2 enfants par femme, la CC des Coteaux Arrats Gimone est le seul EPCI du département ayant un ICF supérieur à la valeur régionale et à la valeur nationale.

Tableau 3 : Indicateur conjoncturel de fécondité¹ entre 2016 et 2020, nombre annuel moyen de femmes en âge de procréer entre 2016 et 2020 et nombre annuel moyen de naissances vivantes entre 2016 et 2020.

	Indicateur conjoncturel de fécondité	Femmes en âge de procréer	Naissances vivantes par an
CC Artagnan de Fezensac	1,58	1 087	42
CC Astarac Arros en Gascogne	1,76	1 136	45
CC Val de Gers	1,67	1 703	66
CC Armagnac Adour	1,58	1 092	42
CC Bastides et Vallons du Gers	1,34	1 078	34
CC du Grand Armagnac	1,70	2 005	90
CC Bastides de Lomagne	1,70	2 017	83
CC des Coteaux Arrats Gimone	2,02	1 927	98
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	1,44	1 242	42
CC du Bas Armagnac	1,46	1 427	55
CC de la Lomagne Gersoise	1,69	3 229	134
CC de la Tenarèze	1,80	2 286	102
CC du Saves	1,60	1 730	71
CC d'Aire-sur-l'Adour*	1,79	2 197	101
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	1,66	7 573	315
CC de la Gascogne Toulousaine	1,85	4 867	230
Gers	1,70	33 615	1 422
Occitanie	1,75	1 220 599	58 365
France Métropolitaine	1,83	13 971 599	719 221

1 : nombre d'enfants par femme
 Source : Insee – État-civil 2016-2020 & RP 2018
 Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

L'indicateur conjoncturel de fécondité, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Espérance de vie à la naissance

► Une espérance de vie à la naissance proche de celle de la France métropolitaine

Sur la période 2013-2017, l'espérance de vie à la naissance est de 82,6 ans en moyenne pour les habitants du Gers. Légèrement plus faible que l'espérance de vie régionale (82,9 ans), elle est proche de celle de la moyenne nationale (82,5 ans).

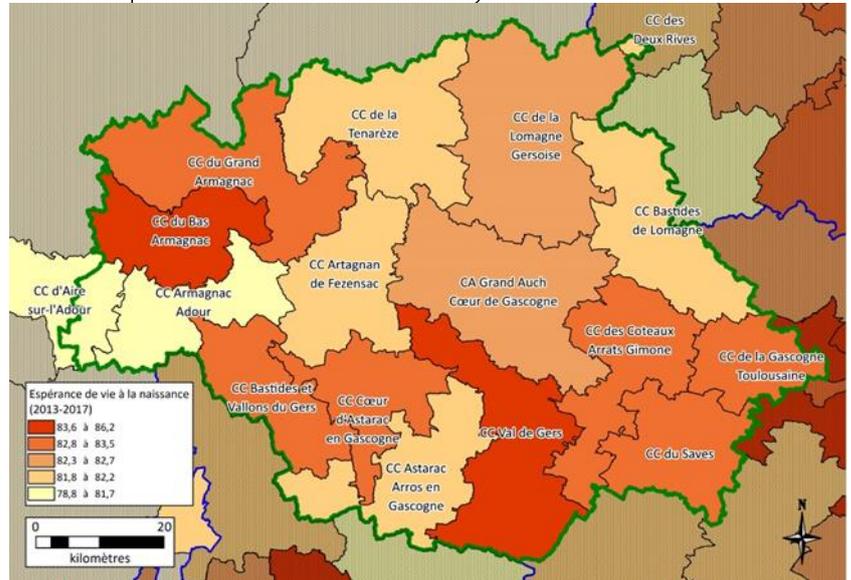
Dans le département, les espérances de vie à la naissance sont très contrastées selon les EPCI.

Dans 6 des 16 EPCI, les espérances de vie à la naissance dépassent l'espérance de vie de la région, variant de 83,3 ans dans la CC Bastides et Vallons du Gers comme dans la CC des Coteaux Arrats Gimone, à 83,8 ans dans la CC Cœur d'Astarac en Gascogne, la plus élevée du département. Ensuite, dans cinq EPCI, l'espérance de vie à la naissance est comprise entre 82 et 83 ans ; et dans trois autres CC, elle est proche de 82 ans : la CC d'Aire-sur-l'Adour, la CC de la Tenarèze et la CC du Grand Armagnac.

C'est dans la CC Armagnac Adour que l'espérance de vie à la naissance est la plus faible du Gers, atteignant seulement 78,8 ans, moins que dans la région et au niveau national.

Ainsi, l'écart qui existe entre la valeur la plus élevée et la plus faible du département s'élève à 5 ans, soit un écart nettement plus élevé que l'écart-type moyen entre les EPCI d'Occitanie (3,6 ans).

Cartes 2 : Espérance de vie à la naissance en moyenne entre 2013 et 2017



Source : Insee – État-civil 2013- 2017 & RP 2013- 2017
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Le Gers est au 6^e rang des départements de la région ayant les espérances de vie les plus élevées.
 Dans six EPCI du Gers, l'espérance de vie à la naissance dépasse 83 ans, soit plus que dans la région et au niveau national.
 La CC Armagnac Adour se distingue avec une espérance de vie moyenne qui n'atteint pas 79 ans, contrairement à tous les autres EPCI du Gers où l'espérance de vie atteint au moins 81,7 ans.

Tableau 4 : Espérance de vie à la naissance moyenne (en année) entre 2013 et 2017.

	Espérance de vie à la naissance
CC Artagnan de Fezensac	82,2
CC Astarac Arros en Gascogne	82,3
CC Val de Gers	83,6
CC Armagnac Adour	78,8
CC Bastides et Vallons du Gers	83,3
CC du Grand Armagnac	82,9
CC Bastides de Lomagne	81,9
CC des Coteaux Arrats Gimone	83,3
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	83,4
CC du Bas Armagnac	83,8
CC de la Lomagne Gersoise	82,4
CC de la Tenarèze	81,8
CC du Saves	82,9
CC d'Aire-sur-l'Adour*	81,7
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	82,8
CC de la Gascogne Toulousaine	83,4
Gers	82,6
Occitanie	82,9
France Métropolitaine	82,5

Source: Inserm-CépiDC 2013- 2017 - Insee – RP 2013- 2017

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

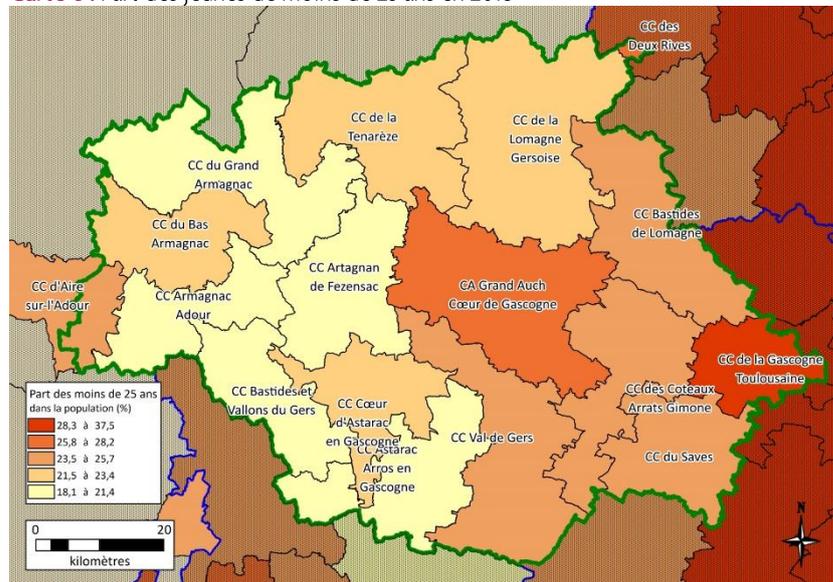
Jeunesse

► **Le second département d'Occitanie avec la plus faible part de jeunes de moins de 25 ans**

A 1^{er} janvier 2018, le département du Gers compte 45 532 jeunes de moins de 25 ans, soit une part de 23,8 % de la population totale. Cette part est nettement plus faible que celles de la région (28,1 %) et de la France métropolitaine (29,6 %).

Au niveau des EPCI, la part des jeunes dans la population varie de moins d'un sur cinq dans la CC Bastides et Vallons du Gers (19,1 %) et la CC du Grand armagnac (19,9 %), à plus d'un quart de la population dans trois EPCI : la CC Bastides de Lomagne (25,3 %), la CA du Grand Auch Cœur de Gascogne (26,1 %) et la CC de la Gascogne Toulousaine (31,8 %) ; cette dernière CC est la seule avec une part de jeunes de moins de 25 ans plus élevée que celles de la région et de la France métropolitaine.

Carte 6 : Part des jeunes de moins de 25 ans en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Le Gers est le second département d'Occitanie ayant la plus faible part de jeunes de moins de 25 ans en 2018, après le Lot (22,4 %). Seule la CC de la Gascogne Toulousaine a une part de jeunes de moins de 25 ans (31,8 %) plus élevée que celles de la région (28,1 %) et de la France métropolitaine (29,6 %).

Tableau 5 : Effectif et part (en %) des jeunes de moins de 25 ans en 2018.

	Population des moins de 25 ans	Part des moins de 25 ans
CC Artagnan de Fezensac	1 440	20,5
CC Astarac Arros en Gascogne	1 533	21,2
CC Val de Gers	2 388	23,7
CC Armagnac Adour	1 413	20,8
CC Bastides et Vallons du Gers	1 359	19,1
CC du Grand Armagnac	2 633	19,9
CC Bastides de Lomagne	2 836	25,3
CC des Coteaux Arrats Gimone	2 632	24,6
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	1 663	21,6
CC du Bas Armagnac	1 899	22,2
CC de la Lomagne Gersoise	4 362	22,7
CC de la Tenarèze	3 133	21,5
CC du Saves	2 363	24,7
CC d'Aire-sur-l'Adour*	3 064	23,9
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	10 164	26,1
CC de la Gascogne Toulousaine	7 023	31,8
Gers	45 532	23,8
Occitanie	1 654 179	28,1
France Métropolitaine	19 198 760	29,6

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Le nombre d'habitants est issu du Recensement de population réalisé par l'Insee. La population prise en compte est la population municipale agrégée par territoire.

Personnes âgées

► Près de 3 habitants du Gers sur 10 sont âgés de 65 ans ou plus

En 2018, le Gers compte près de 52 400 personnes âgées de 65 ans et plus, soit une part de 27,4 % de la population. Cette part est bien plus élevée que celle de la France métropolitaine (20,0 %) et plus élevée également que celle de l'Occitanie (22,4 %).

La répartition des parts des Gersois âgés de 65 ans dans la population est relativement homogène selon les EPCI : c'est dans les CC situées à l'ouest du département que les parts de personnes âgées sont les plus élevées (de 30,8 % dans la CC Armagnac Adour, à 32,8 % dans la CC Artagnan de Fezensac); dans la partie Est du département, elles sont relativement plus faibles et comprises entre 25 % et 30 % de personnes âgées.

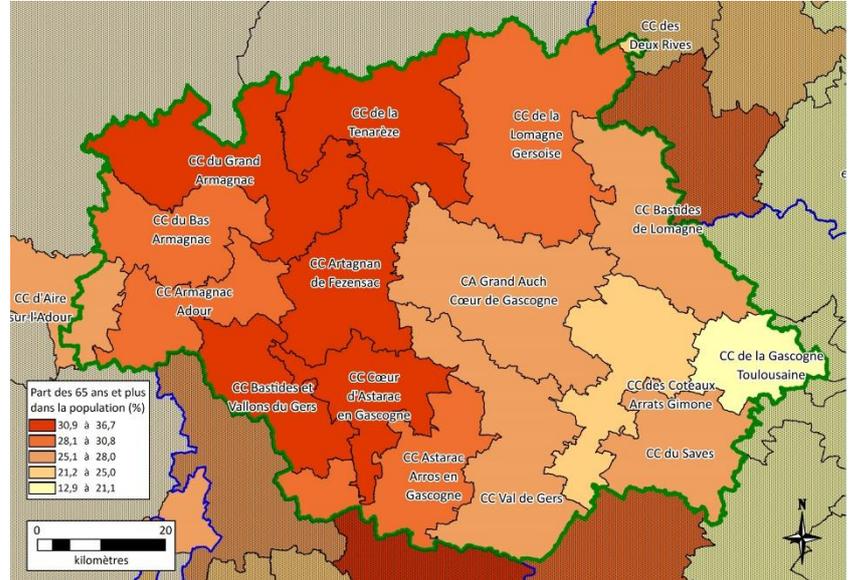
Seule la CC de la Gascogne Toulousaine, sous l'influence de l'aire urbaine toulousaine, a une part de personnes âgées dans sa population (14,6 %) plus faible que celle de la région et de la moyenne nationale.

Dans le Gers, on compte près de 10 000 personnes âgées de 85 ans ou plus. Leur part dans la population est de 5,2 %, soit une part plus élevée que celle de la région (qui a une population relativement âgée) et plus élevée que celle de la France métropolitaine (respectivement, 3,9 % et 3,3 %).

Le département du Gers est au second rang des départements occitans les plus âgés, après le Lot.

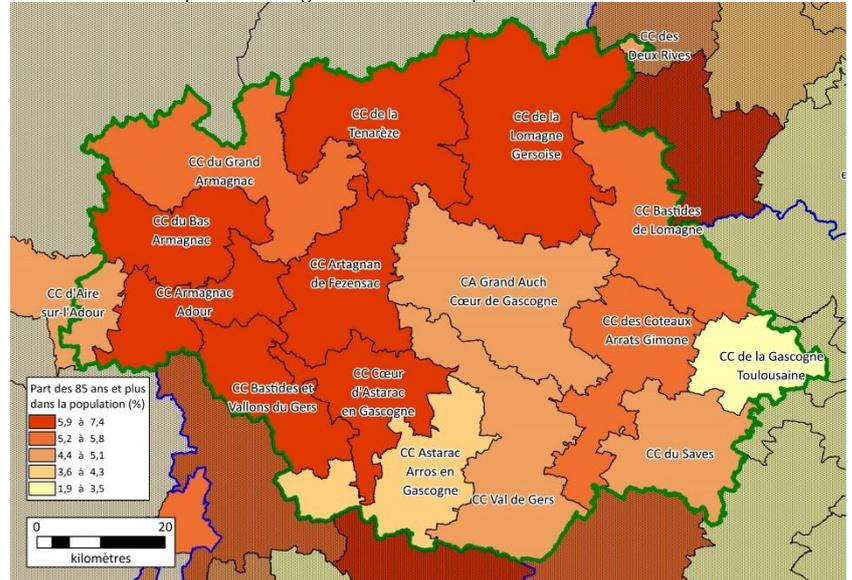
À l'exception de la CC de la Gascogne Toulousaine, dans chaque EPCI du département du Gers, la part des personnes âgées est plus élevée que celle observée dans la région et ce, quelle que soit la tranche d'âge prise en compte.

Carte 7 : Part des personnes âgées de 65 ans et plus en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Carte 8 : Part des personnes âgées de 85 ans et plus en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Tableau 6 : Effectifs et parts (en %) des personnes âgées de 65 ans et plus en 2018

	65 ans et plus		65-74 ans		75-84 ans		85 ans et plus	
	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
CC Artagnan de Fezensac	2 301	32,8	1 083	15,4	760	10,8	459	6,5
CC Astarac Arros en Gascogne	2 078	28,7	1 146	15,8	621	8,6	311	4,3
CC Val de Gers	2 758	27,4	1 387	13,8	850	8,4	521	5,2
CC Armagnac Adour	2 098	30,8	1 027	15,1	651	9,6	420	6,2
CC Bastides et Vallons du Gers	2 356	33,1	1 115	15,7	773	10,9	469	6,6
CC du Grand Armagnac	4 228	31,9	2 182	16,5	1 336	10,1	709	5,4
CC Bastides de Lomagne	2 818	25,1	1 320	11,8	898	8,0	600	5,4
CC des Coteaux Arrats Gimone	2 677	25,0	1 301	12,2	812	7,6	564	5,3
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	2 444	31,7	1 151	14,9	797	10,4	496	6,4
CC du Bas Armagnac	2 548	29,7	1 179	13,8	853	10,0	516	6,0
CC de la Lomagne Gersoise	5 760	30,0	2 878	15,0	1 747	9,1	1 135	5,9
CC de la Tenarèze	4 612	31,7	2 227	15,3	1 427	9,8	958	6,6
CC du Saves	2 444	25,5	1 149	12,0	809	8,4	486	5,1
CC d'Aire-sur-l'Adour*	3 530	27,5	1 866	14,5	1 097	8,5	568	4,4
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	9 802	25,2	5 029	12,9	2 938	7,5	1 835	4,7
CC de la Gascogne Toulousaine	3 219	14,6	1 731	7,8	1 051	4,8	437	2,0
Gers	52 375	27,4	26 015	13,6	16 378	8,6	9 981	5,2
Occitanie	1 320 157	22,4	688 089	11,7	404 713	6,9	227 355	3,9
France Métropolitaine	12 944 755	20,0	6 821 840	10,5	3 982 547	6,1	2 140 368	3,3

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Le nombre d'habitants est issu du Recensement de population réalisé par l'Insee. La population prise en compte est la population municipale agréée par territoire.

► Un indice de vieillissement très élevé

En 2018, la population du Gers est fortement vieillissante : on compte 135 personnes âgées de 65 ans ou plus, pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Cet indice de vieillissement (IDV) est de 99 en Occitanie (soit avec quasiment autant de personnes âgées que de jeunes) ; en France métropolitaine, il est de 83 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans.

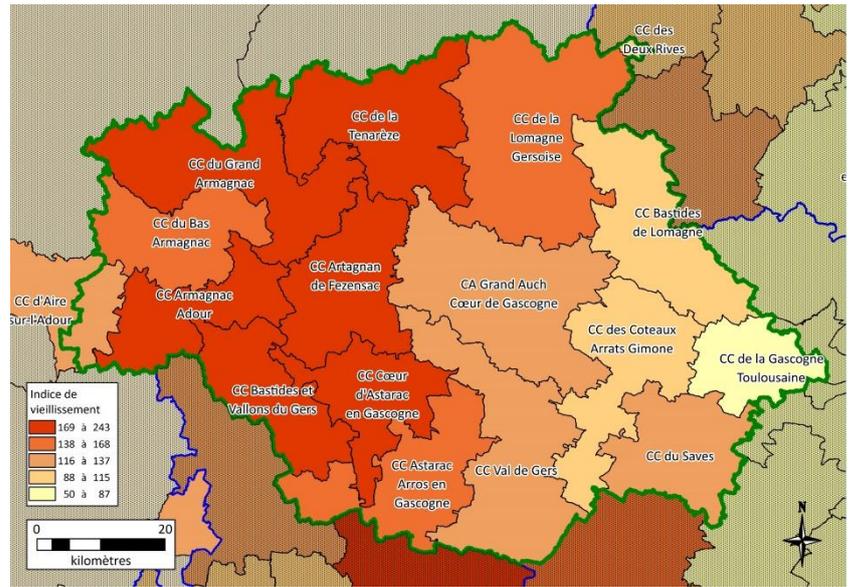
À l'image de la répartition de sa population âgée, l'IDV observe une variation Est/Ouest : les indices de vieillissement les plus élevés se retrouvent dans la partie ouest du département et les plus faibles dans la partie est.

C'est dans la CC de la Gascogne Toulousaine, la plus jeune du département, que l'IDV est le plus faible avec seulement 51 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans.

Dans tous les autres EPCI du Gers, l'indice de vieillissement est supérieur à celui de l'Occitanie.

C'est dans la CC Bastides et Vallons du Gers qu'il est le plus élevé (207), soit deux fois plus de personnes âgées de 65 ans ou plus que de jeunes de moins de vingt ans. Ensuite, l'IDV est compris entre 188,5 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans dans la CC Artagnan de Fezensac, à 111,7 dans la CC Bastides de Lomagne.

Carte 9 : Indice de vieillissement en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Le Gers est au second rang, après le Lot, des départements occitans ayant les IDV les plus élevés.

Un indice de vieillissement élevé sur l'ensemble du département mais suivant toutefois une variation Est/Ouest.

Seule la CC de la Gascogne Toulousaine, avec 50 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans a un IDV plus faible que ceux de la région et de la France métropolitaine.

Tableau 7 : Indice de vieillissement en 2018

	Indice de vieillissement
CC Artagnan de Fezensac	188,5
CC Astarac Arros en Gascogne	154,1
CC Val de Gers	135,6
CC Armagnac Adour	178,4
CC Bastides et Vallons du Gers	207,2
CC du Grand Armagnac	188,9
CC Bastides de Lomagne	111,7
CC des Coteaux Arrats Gimone	114,7
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	177,2
CC du Bas Armagnac	158,6
CC de la Lomagne Gersoise	154,5
CC de la Tenarèze	173,6
CC du Saves	118,8
CC d'Aire-sur-l'Adour*	137,4
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	117,7
CC de la Gascogne Toulousaine	50,8
Gers	134,7
Occitanie	99,3
France Métropolitaine	83,1

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

L'indice de vieillissement correspond au nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans. Si l'indice de vieillissement indique un ratio supérieur à 100, la population des 65 ans et plus est supérieure à celle des moins de 20 ans. Plus le ratio est élevé, plus le vieillissement est important.

Pyramide des âges

► Une pyramide des âges caractéristique d'une population rurale âgée

La pyramide des âges du Gers reflète bien la répartition par âge de sa population.

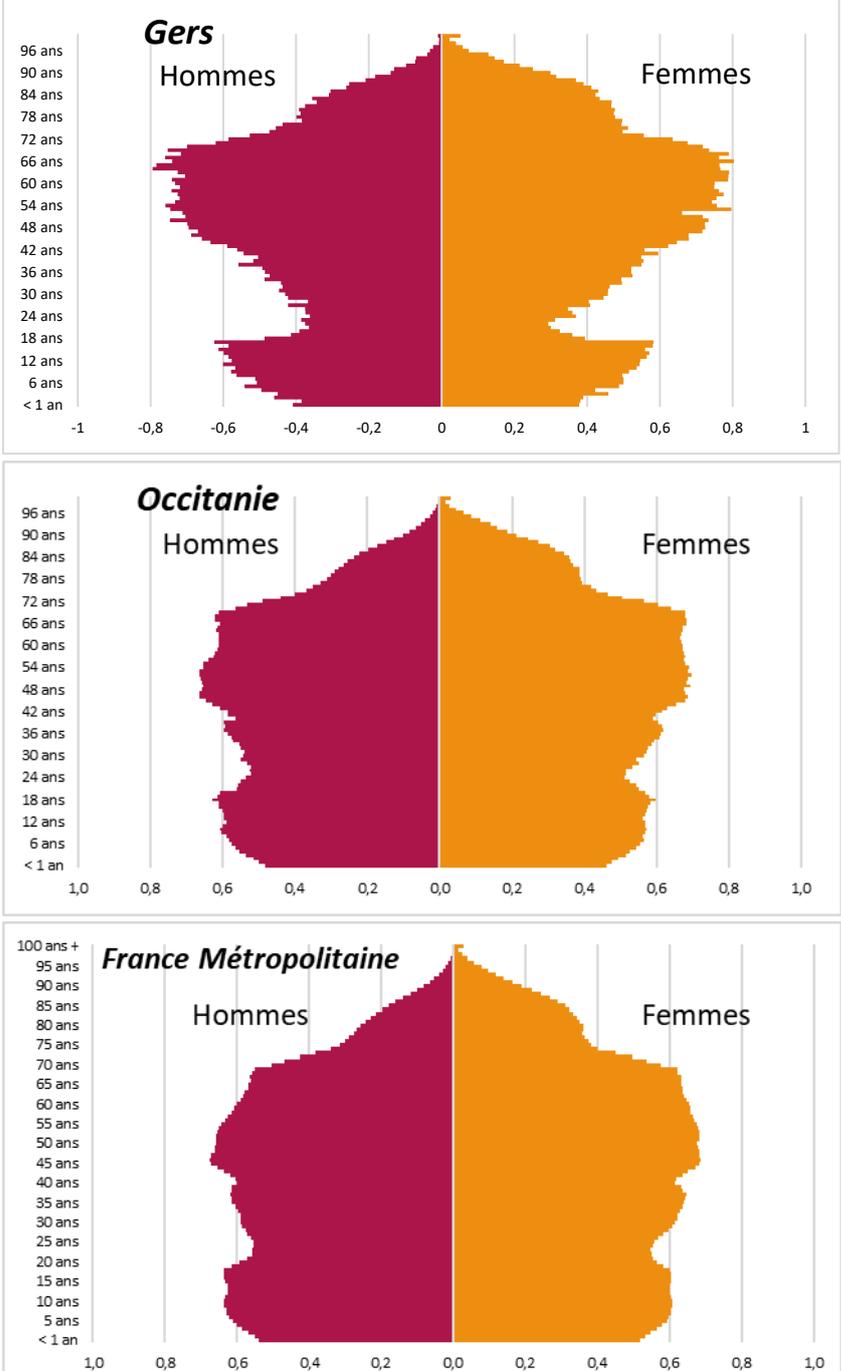
Cette pyramide des âges est à l'image de celles observées dans les territoires ruraux, avec à la fois un fort excédent de personnes âgées et un fort déficit de jeunes à partir de 18-20 ans ; les jeunes quittant plus souvent le territoire rural, notamment pour suivre des études ou trouver un travail.

Par ailleurs, la base de la pyramide (qui correspond au nombre de naissances en 2018) est moins large que celle de la région (elle-même moins large que celle de la France métropolitaine) et reflète ainsi un plus faible niveau de natalité dans le département.

Le Gers est un département vieillissant comme la région et la France métropolitaine. Cependant, l'aspect rural du territoire se traduit par un vieillissement plus marqué avec le départ des jeunes vers des territoires plus urbains créant ainsi un déficit des jeunes populations et un excédent de personnes âgées.

Repères méthodologiques
La pyramide des âges est construite en faisant figurer la part des habitants, âge par âge, dans la population totale.

Cartes 10 : Pyramide des âges : Gers, Occitanie et France métropolitaine



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Partie 2

CARACTERISTIQUES SOCIALES

Scolarisation	22
Niveau d'études.....	24
Population active.....	26
Chômage.....	30
Précarité.....	32
Adultes handicapés.....	36
Ménages	37

Scolarisation

► Les jeunes gersois de 18 à 24 ans moins souvent scolarisés

La part des enfants de 2 à 5 ans scolarisés est plus élevée dans le Gers (76,2 %) que dans la région (73,8 %) ou en France métropolitaine (73,7 %).

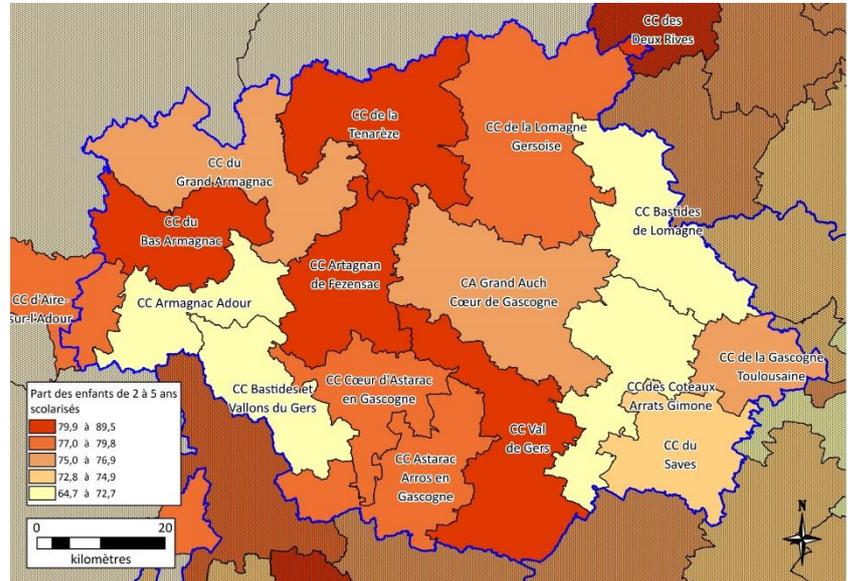
Selon les EPCI, le taux de scolarisation de jeunes enfants est inférieur à 70 % dans deux CC, la CC des Coteaux Arrats Gimone (67,5 %) alors qu'il dépasse 81 % dans trois autres : la CC Bas Armagnac (81,3 %), la CC Artagnan de Fezensac (81,4 %) et la CC de la Ténarèze (81,5 %).

La part des jeunes gersois âgés de 15 à 17 ans scolarisés est de 96,0 %, plus élevée que celle des Occitans (95,4 %) et identique à celle de Français du même âge.

Selon les EPCI, cette part varie de 92,8 % dans la CC Cœur d'Astarac en Gascogne (la seule CC du département à avoir un taux de scolarisation plus faible que ceux de la région et de la métropole), à 97,8 % dans la CC Val de Gers.

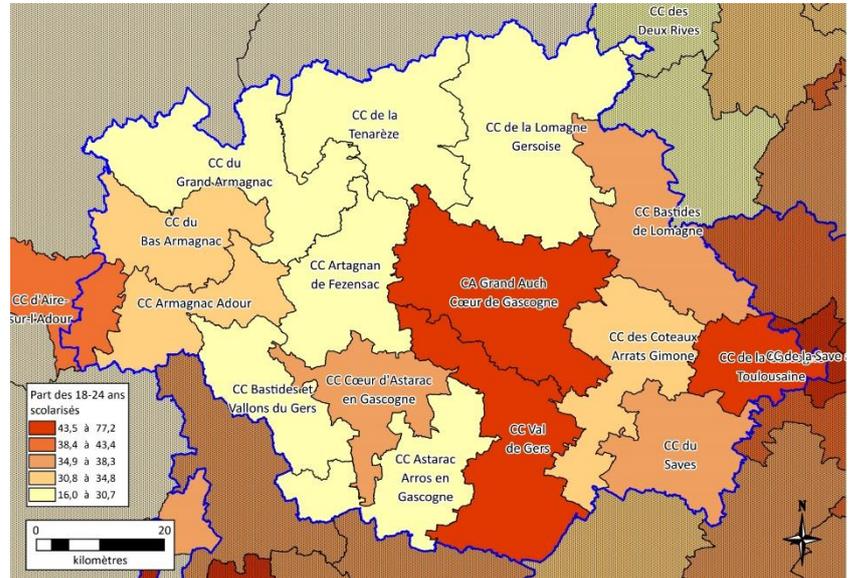
Parmi les 18-24 ans du Gers, 37,9 % sont scolarisés, part nettement plus faible que dans la région (54 %) et en métropole (53 %). À l'intérieur du département, les écarts entre les EPCI sont importants : la part des jeunes scolarisés varie de 26,8 % dans la CC du Grand Armagnac, à 46,6 % dans la CC Val de Gers.

Carte 12 : Taux de scolarisation des 2 à 5 ans en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Carte 13 : Taux de scolarisation des 18 à 24 ans en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Dans le Gers, le taux de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans et celui des 15-17 ans sont tous deux plus élevés que ceux des Occitans. Pour la scolarisation des 15-17 ans, le Gers fait partie des quatre départements ayant les taux les plus élevés de la région. Seule la scolarisation des gersois de 18 à 24 ans est moins fréquente que pour jeunes de la région et de la métropole du même âge : le Gers est au 4^e rang des taux de scolarisation des 18-24 ans les plus faibles d'Occitanie après l'Ariège, l'Aude et le Tarn-et-Garonne.

Tableau 8 : Effectifs et parts (en %) d'enfants de 2 à 5 ans, de jeunes de 15 à 17 ans et de 18 à 24 ans scolarisés en 2018

	2 à 5 ans scolarisés		15 à 17 ans scolarisés		18 à 24 ans scolarisés	
	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
CC Artagnan de Fezensac	173	81,4	227	94,6	90	30,3
CC Astarac Arros en Gascogne	184	79,8	247	97,7	84	30,8
CC Val de Gers	264	80,0	357	97,8	268	46,6
CC Armagnac Adour	134	69,5	222	97,4	108	32,8
CC Bastides et Vallons du Gers	132	71,2	224	96,6	91	30,1
CC du Grand Armagnac	325	76,7	374	97,1	148	26,8
CC Bastides de Lomagne	329	72,3	418	97,2	180	37,8
CC des Coteaux Arrats Gimone	296	67,5	338	96,0	144	33,8
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	181	79,3	243	92,8	152	36,6
CC du Bas Armagnac	263	81,3	268	96,1	133	33,2
CC de la Lomagne Gersoise	519	77,8	647	95,3	289	30,6
CC de la Tenarèze	406	81,5	472	95,7	206	30,4
CC du Saves	290	74,5	326	95,0	169	38,1
CC d'Aire-sur-l'Adour*	332	77,0	440	96,9	310	39,6
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	1 146	75,7	1 332	95,7	1 295	46,3
CC de la Gascogne Toulousaine	912	75,6	973	95,9	473	44,8
Gers	5 400	76,2	6 513	96,0	3 726	37,9
Occitanie	184 705	73,8	199 728	95,4	251 756	53,9
France Métropolitaine	2 221 699	73,7	2 309 580	95,9	2 731 872	52,5

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

La scolarisation des enfants est recueillie lors du recensement. L'obligation d'instruction scolaire à 3 ans a été instituée à la rentrée 2020, ainsi qu'une obligation de formation pour les 16-18 ans.

Niveau d'études

► Des niveaux d'études moins élevés à tous âges

En 2018, parmi les Gersois âgés de 15 ans et plus sortis du système scolaire, plus de 44 400 sont peu ou pas diplômés (avec au plus le brevet des collèges), soit 29,5 %. Cette part est supérieure à celle de l'Occitanie ou de la France hexagonale (27 %).

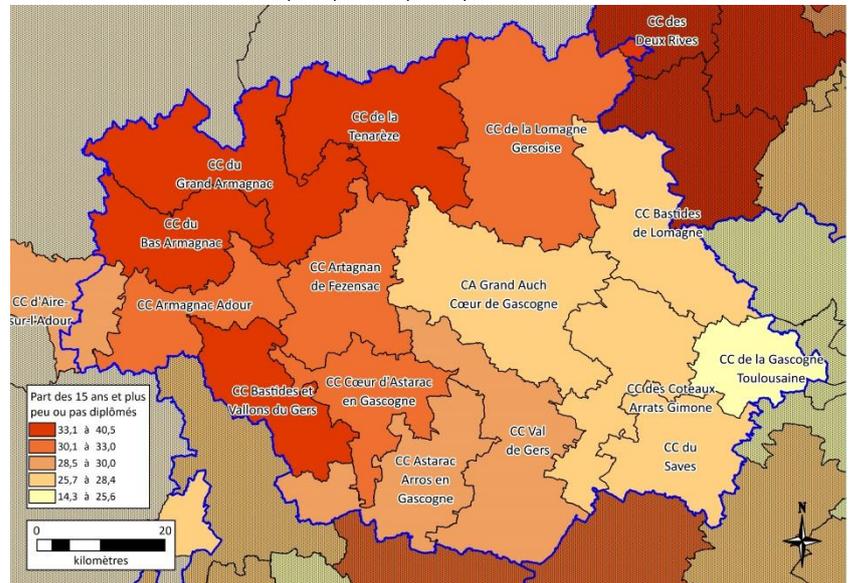
Selon les EPCI, la forte variation de la part des Gersois peu ou pas diplômés peut être mise en parallèle avec celle des indices de vieillissement des populations. C'est dans les EPCI les plus âgés, à l'ouest du département, que les parts des personnes peu ou pas diplômées sont les plus élevées (36,9 % dans la CC de la Tenarèze), alors que les plus faibles se retrouvent dans les EPCI au centre-est du département, la part la plus faible étant de 18,2 % dans la CC de la Gascogne Toulousaine.

Parmi les jeunes de 25 à 34 ans, la part de ceux qui sont sortis du système scolaire en étant peu ou pas diplômés est de 12,5 % dans le département, valeur proche de celles de la région (12,7 %) et de la moyenne nationale (12,4 %).

À l'intérieur du département, cette part varie du simple au triple : de 6,6 % dans la CC de la Gascogne Toulousaine, à 20,2 % dans la CC du Grand Armagnac.

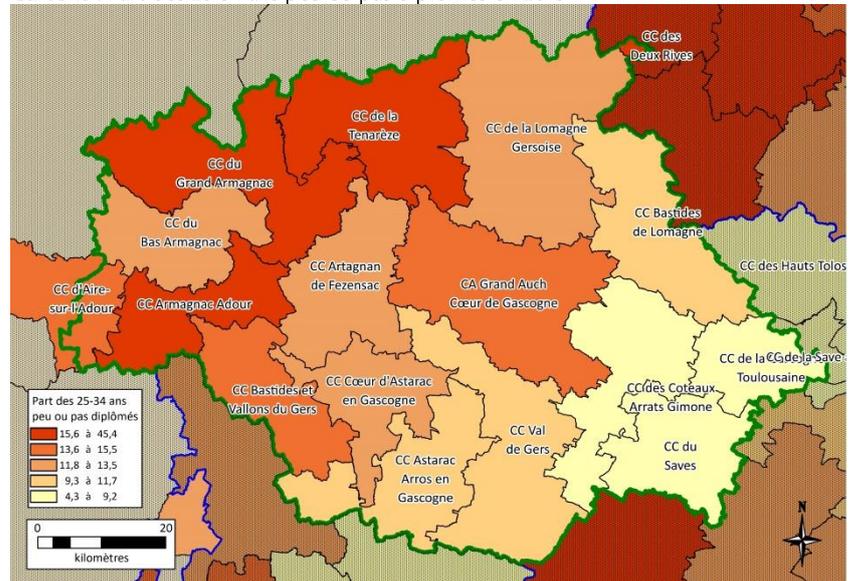
En 2018, plus d'un quart des Gersois, âgés de 15 ans ou plus et sortis du système scolaire, avaient au moins un niveau bac+2 (25,9 %), part qui est de 39,7 % à 25-34 ans. C'est également dans la CC du Grand Armagnac qu'elles sont les plus faibles (respectivement, 19,4 % et 27,4 %), et dans la CC de la Gascogne Toulousaine qu'elles sont les plus élevées (respectivement, 41,4 % et 54,6 %).

Carte 14 : Taux des 15 ans et plus peu ou pas diplômés en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Carte 15 : Part des 25-34 ans peu ou pas diplômés en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Le département présente un niveau d'études plus bas que ceux de la région et de la métropole.

La CC de la Gascogne Toulousaine se distingue en étant le seul territoire du département à avoir des niveaux d'études plus élevés que ceux de la région et de la métropole, pour les 15 ans ou plus comme pour les 25-34 ans sortis du système scolaire.

Tableau 9 : Effectifs et parts (en %) des jeunes de plus de 15 ans et de 24 à 34 ans peu ou pas diplômés et ceux ayant un Bac+2 ou plus en 2018

	Peu ou pas diplômés				Bac+2 ou plus			
	15 ans et plus		25 à 34 ans		15 ans et plus		25 à 34 ans	
	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
CC Artagnan de Fezensac	1 832	31,7	66	12,7	1 360	23,6	216	41,2
CC Astarac Arros en Gascogne	1 701	29,0	58	11,7	1 286	21,9	173	34,8
CC Val de Gers	2 319	29,1	81	10,9	2 014	25,3	303	41,0
CC Armagnac Adour	1 837	32,8	96	17,5	1 173	21,0	185	33,7
CC Bastides et Vallons du Gers	1 965	33,1	69	14,7	1 318	22,2	164	34,7
CC du Grand Armagnac	3 781	34,5	212	20,2	2 130	19,4	289	27,4
CC Bastides de Lomagne	2 374	27,6	94	10,4	2 504	29,1	405	45,2
CC des Coteaux Arrats Gimone	2 217	26,7	80	8,3	2 382	28,7	412	42,9
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	2 056	32,8	72	12,0	1 378	22,0	202	33,7
CC du Bas Armagnac	2 317	33,5	99	13,2	1 416	20,5	257	34,4
CC de la Lomagne Gersoise	4 849	31,4	189	12,6	3 574	23,2	558	37,2
CC de la Tenarèze	4 368	36,9	190	17,4	2 486	21,0	346	31,7
CC du Saves	2 074	27,8	60	7,2	1 952	26,1	317	38,4
CC d'Aire-sur-l'Adour*	2 924	28,6	176	15,3	2 260	22,1	430	37,3
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	7 859	26,2	475	13,9	8 894	29,7	1 421	41,5
CC de la Gascogne Toulousaine	2 827	18,2	145	6,6	6 426	41,4	1 194	54,6
Gers	44 459	29,5	1 988	12,5	39 081	25,9	6 303	39,7
Occitanie	1 169 708	26,6	77 290	12,7	1 360 391	31,0	272 642	44,9
France Métropolitaine	12 806 548	27,0	903 154	12,4	14 698 528	30,9	3 377 727	46,5

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Le niveau du diplôme le plus élevé obtenu est recueilli lors des recensements de population. Cette information est analysée uniquement pour les personnes qui ont quitté le système scolaire et qui sont âgées d'au moins 15 ans. Les personnes n'ayant pas de diplôme ou au plus le brevet des collèges sont considérées comme peu ou pas diplômées.

Population active

► Le taux d'activité le plus élevé de la région

En 2018, les 83 000 Gersois en activité ou en recherche d'emploi représentent 75,5 % de l'ensemble des Gersois âgés de 15 à 64 ans (population en âge de travailler). Ce taux d'activité est plus élevé que celui observé dans la région (73,9 %) comme au niveau national (74,3 %).

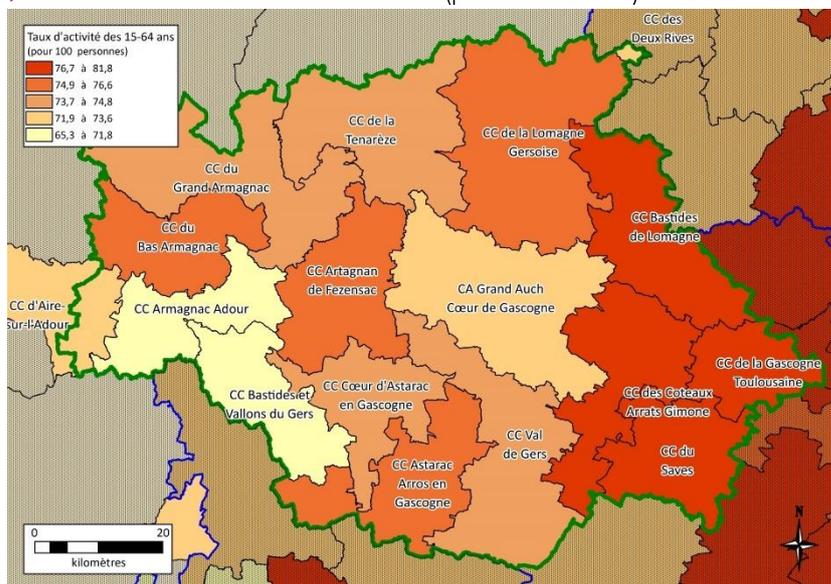
Selon les EPCI, la part des actifs parmi les 15-64 ans varie de 71,4 % dans la CC Bastides et Vallons du Gers, à plus de 80 % dans la CC de la Gascogne Toulousaine ; c'est dans les quatre EPCI les plus à l'est du Gers que les taux d'activité sont les plus élevés et à l'inverse, dans deux EPCI situés plus à l'ouest, que les taux d'activité sont les plus faibles.

Dans la grande majorité des EPCI du Gers (14/16), la part des actifs est plus importante que celle des actifs de la région. Une majorité d'EPCI (10/16) a également un taux d'activité plus élevé que le taux national.

Parmi les Gersois âgés de 25 à 34 ans, 92,2 % sont actifs (ayant un emploi ou en recherche d'emploi), soit un taux plus élevé que le taux national (90,1 %) et nettement plus élevé que le taux régional (88,8 %).

Dans 15/16 EPCI du Gers, le taux d'activité des 25-34 ans est plus élevé que les taux régional et national, excepté pour la CC Armagnac Adour (87,7 %).

► Carte 16 : Taux d'activité des 15 à 64 ans (pour 100 habitants) en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitani

Le Gers est au 1^{er} rang des départements de la région avec le taux d'activité des 15-64 ans le plus élevé et au second rang pour le taux d'activité des 25-34 ans, après le Lot (92,6 %).

Selon les EPCI, la différence est plus marquée chez les 25-34 ans qui ont un taux d'activité plus élevé dans 15/16 des EPCI du département alors que pour les 15-64 ans, les taux sont supérieurs au taux national dans 10 EPCI sur 16.

Tableau 10 : Effectifs et parts (en %) d'actifs de 15 à 64 ans et de 25 à 34 ans en 2018

	Actifs de 15 à 64 ans		Actifs de 25 à 34 ans	
	Effectif	Part	Effectif	Part
CC Artagnan de Fezensac	2 895	75,9	484	90,4
CC Astarac Arros en Gascogne	3 148	75,9	472	93,3
CC Val de Gers	4 352	74,0	706	93,2
CC Armagnac Adour	2 769	71,9	486	87,7
CC Bastides et Vallons du Gers	2 810	71,4	439	91,4
CC du Grand Armagnac	5 463	74,5	978	91,7
CC Bastides de Lomagne	4 994	77,3	857	93,4
CC des Coteaux Arrats Gimone	4 850	78,8	920	94,0
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	3 169	74,2	570	92,2
CC du Bas Armagnac	3 628	75,6	706	92,5
CC de la Lomagne Gersoise	8 032	75,2	1 422	92,9
CC de la Tenarèze	5 956	74,7	1 015	90,9
CC du Saves	4 414	79,4	794	94,4
CC d'Aire-sur-l'Adour*	5 465	73,0	1 064	90,5
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	17 038	73,6	3 249	90,4
CC de la Gascogne Toulousaine	11 168	80,4	2 130	94,7
Gers	83 039	75,5	15 046	92,2
Occitanie	2 616 596	72,9	573 471	88,8
France Métropolitaine	29 946 345	74,3	6 917 450	90,1

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et celle à la recherche d'un emploi. Ces données sont issues du recensement.

► **Un des trois départements d'Occitanie avec les plus fortes parts d'exploitants agricoles**

Dans le département, comme en Occitanie et en France métropolitaine, les catégories sociales les plus représentées sont les employés (27,0 %), suivies par celles des professions intermédiaires (24,5 %) et des ouvriers (20,3 %).

Parmi les Gersois ayant un emploi, on note une sur-représentativité des exploitants agricoles avec une part de 7,2 % contre 2,5 % des actifs de la région et 1,5 % au niveau national.

À l'intérieur du département, ces différences se retrouvent dans quasiment chaque EPCI à l'exception des deux EPCI les plus urbains : la CA Grand Auch Cœur de Gascogne et la CC de la Gascogne Toulousaine.

Les artisans-commerçants représentent 9,0 % des actifs en emploi du Gers, part proche de celle des actifs de la région (8,6 %) et plus élevée que celle observée au niveau national (6,7 %). Selon les EPCI, la part des artisans-commerçants varie d'environ 7 % dans les deux EPCI les plus urbains (la CA Grand Auch Cœur de Gascogne et la CC de la Gascogne Toulousaine), à plus de 10 % dans cinq EPCI du département, la plus forte part étant relevée dans la CC Artagnan Fezensac (14,5 %).

Le Gers est au 3^e rang des départements de la région ayant les parts les plus importantes d'exploitants agricoles parmi les actifs en emploi, après la Lozère et l'Aveyron.

Une sur-représentation des exploitants agricoles et une sous-représentation des cadres, différences observées dans les territoires les plus ruraux, soit 14 des 16 EPCI du Gers.

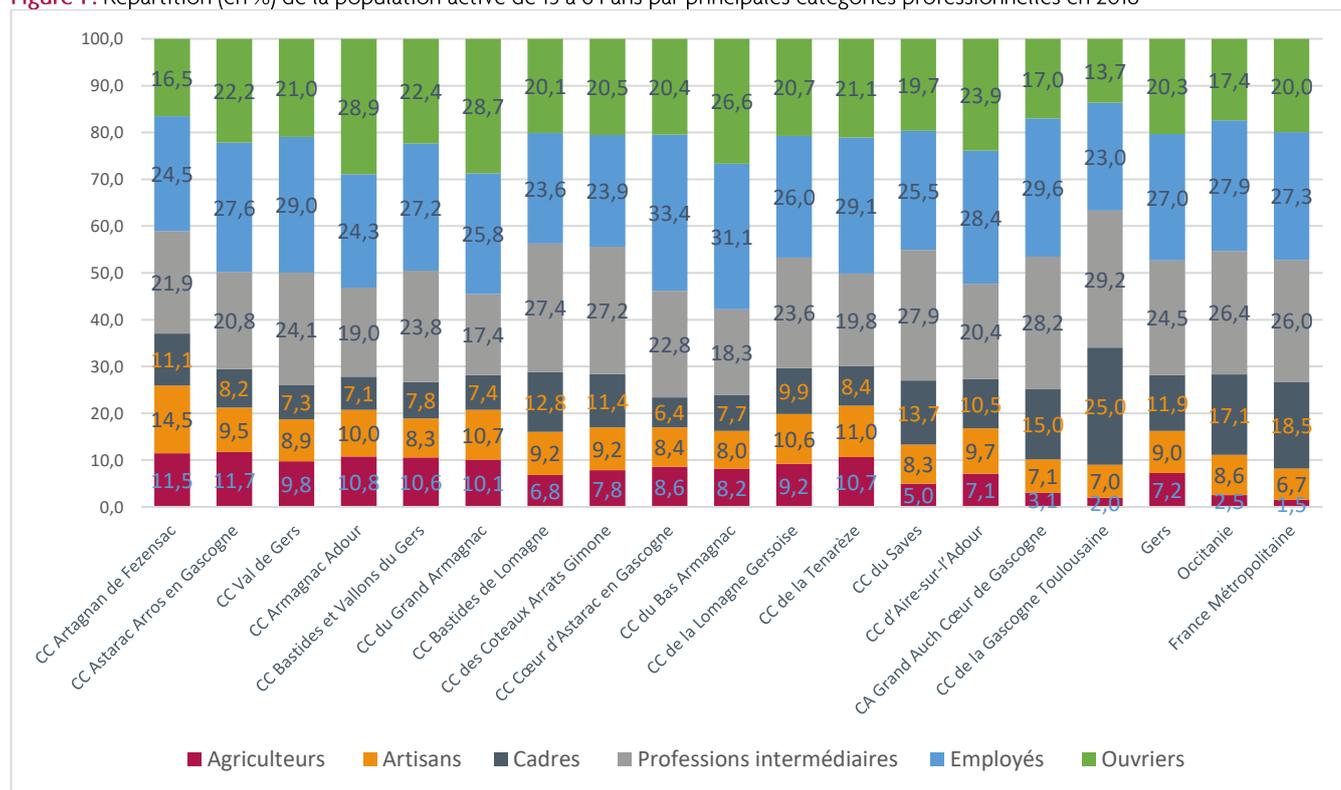
À l'inverse, on note une sous-représentation des cadres dans le département (11,9 % vs 17,1 % en Occitanie et 18,5 % au niveau national). Selon les EPCI, la part des cadres varie de 6,4 % (dans la CC Astarac Arros en Gascogne) à 25 % dans la CC de la Gascogne Toulousaine ; à l'exception de cette dernière CC, la sous-représentation des cadres parmi les actifs concerne tous les EPCI du Gers.

Parmi les actifs du Gers en emploi, la part des professions intermédiaires (24,5 %) est légèrement plus faible que dans les territoires de comparaison (26 %). Selon les EPCI, ces parts varient de 17 % dans la CC du Grand Armagnac, à 29 % dans la CC de la Gascogne Toulousaine.

Celle des employés est proche de celles observées pour les actifs de la région et celles du niveau national (27,0 % vs 27,9 % et 27,3 %), avec des variations allant de 23 % dans la CC de la Gascogne Toulousaine, à 29,6 %, dans la CA Grand Auch Cœur de Gascogne.

La part des ouvriers parmi les actifs en emploi est légèrement plus élevée dans le Gers (20,3 %) que celle des actifs de la région (17 %) ; elle est identique à celle des actifs de métropole (20 %). Selon les EPCI, elle varie fortement : de 13,7 % dans la CC de la Gascogne Toulousaine, à près de 29 % dans la CC du Grand Armagnac (28,7 %) et dans la CC Armagnac Adour (28,9 %).

Figure 1 : Répartition (en %) de la population active de 15 à 64 ans par principales catégories professionnelles en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Chômage

► Un des trois taux de chômage les plus faibles de la région

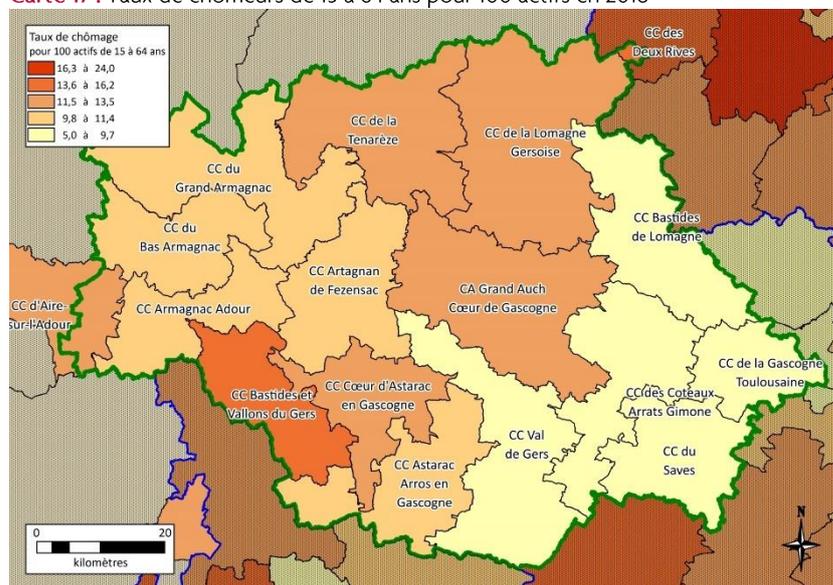
En 2018, selon les données du recensement, près de 9 000 Gersois âgés de 15 à 64 ans sont au chômage, soit un taux de 10,8 % des actifs du même âge. Ce taux est plus faible que le taux de chômage régional (14,6 %) et plus faible également que le taux national (13,0 %).

Au sein du département, le taux de chômage a une étendue de 6,6 points : il varie de 6,9 % dans la CC de la Gascogne Toulousaine, à 13,7 % dans la CC Bastides et Vallons du Gers.

Dans la majorité des EPCI (7/10), le taux de chômage est plus faible que celui de la région et celui de la moyenne nationale.

Le Gers est au 3^e rang, après l'Aveyron et la Lozère, des départements de la région aux taux de chômage les plus faibles, pour l'ensemble des actifs comme pour ceux de 15-24 ans. Dans aucun EPCI du département les taux de chômage sont plus élevés que ceux de la région. Toutefois, trois EPCI observent des taux de chômage plus élevés qu'en métropole pour les 15-64 ans comme pour les 15-24 ans : la CC Bastides et Vallons du Gers, la CC Cœur d'Astarac en Gascogne et la CC de la Lomagne Gersoise.

Carte 17 : Taux de chômeurs de 15 à 64 ans pour 100 actifs en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Les jeunes actifs sont toujours plus touchés par le chômage que l'ensemble des actifs. Dans le Gers, parmi les actifs âgés de 15-24 ans, près de 1 800 sont au chômage, soit un taux de 25,1 % de jeunes chômeurs. Ce taux est inférieur à la valeur régionale (30,1 %) et inférieur également à la valeur nationale (26,5 %).

Selon les territoires du Gers, le taux de chômage des jeunes actifs varie de 22,7 % dans la CC du Bas Armagnac, à 29,7 % dans la CC d'Aire sur l'Adour, soit une étendue de 7 points.

Dans plus de la moitié des territoires (9/16), les taux chômage des jeunes sont plus faibles que ceux des jeunes de la région et de la métropole.

Tableau 11 : Effectifs et parts (en %) de personnes de 15 à 64 ans et des jeunes de 15 à 24 ans au chômage au sens du recensement en 2018

	Chômeurs de 15 à 64 ans		Chômeurs de 15 à 24 ans	
	Effectif	Part	Effectif	Part
CC Artagnan de Fezensac	291	10,1	55	23,2
CC Astarac Arros en Gascogne	347	11,0	62	29,1
CC Val de Gers	404	9,3	85	23,3
CC Armagnac Adour	310	11,2	63	25,0
CC Bastides et Vallons du Gers	385	13,7	67	27,6
CC du Grand Armagnac	588	10,8	108	23,8
CC Bastides de Lomagne	445	8,9	88	24,4
CC des Coteaux Arrats Gimone	425	8,8	78	23,8
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	425	13,4	88	28,0
CC du Bas Armagnac	368	10,1	68	22,7
CC de la Lomagne Gersoise	1 054	13,1	207	28,8
CC de la Tenarèze	731	12,3	157	29,2
CC du Saves	430	9,7	81	24,1
CC d'Aire-sur-l'Adour*	685	12,5	153	29,7
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	2 063	12,1	417	24,1
CC de la Gascogne Toulousaine	773	6,9	173	24,0
Gers	8 977	10,8	1 773	25,1
Occitanie	383 154	14,6	78 656	30,1
France Métropolitaine	3 880 154	13,0	813 394	26,5

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Les chômeurs au sens du recensement sont les personnes qui se sont déclarées chômeurs (inscrites ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

Précarité

► De fortes disparités dans les territoires du Gers

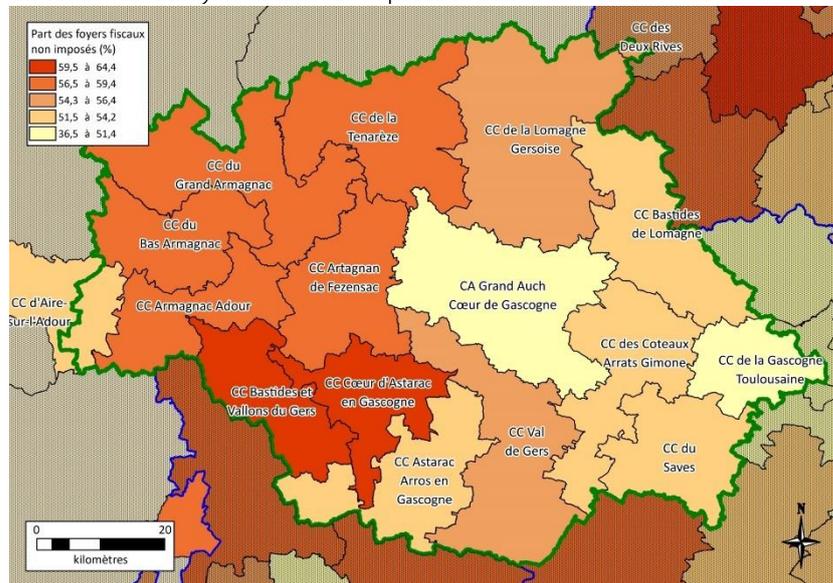
En 2019, dans le Gers, la proportion de foyers non imposés s'élève à 53,9 % contre 53,3% en région Occitanie et 49,5% en France métropolitaine. Les taux les plus faibles se trouvent à l'est et les plus élevés à l'ouest du Gers. On note un écart de 8 points entre le taux le plus faible de la CC de la Gascogne Gersoise (41,8 %) et le plus élevé, celui de la CC Bastides et Vallons du Gers (59,9 %).

En 2020, la part de personnes couvertes par le RSA (le bénéficiaire et ses ayants-droits) est de 4,3 %, part inférieure aux parts régionale (6,7 %) et nationale (5,7 %). Aucun des EPCI ne présente un taux supérieur au taux régional. Les plus fortes parts se retrouvent pour la CC Cœur Astarac en Gascogne (5,8 %) et la CC Bastides et Vallons du Gers (5,7 %) ; le taux le plus faible est observé dans la CC de la Gascogne Toulousaine (2,9 %).

En 2020, 13,9 % des allocataires dépendent à 100 % des prestations versées par la CAF et la MSA, contre 17,3 % au niveau régional et 15,3 % en France métropolitaine. Un important écart (environ 11 points) est observé entre les EPCI : la plus forte valeur concerne la CC Cœur Astarac en Gascogne (17,9 %) et la plus faible, la CC du Savès avec 7,1 %, avant celle de la CC de la Gascogne Toulousaine (8,5 %).

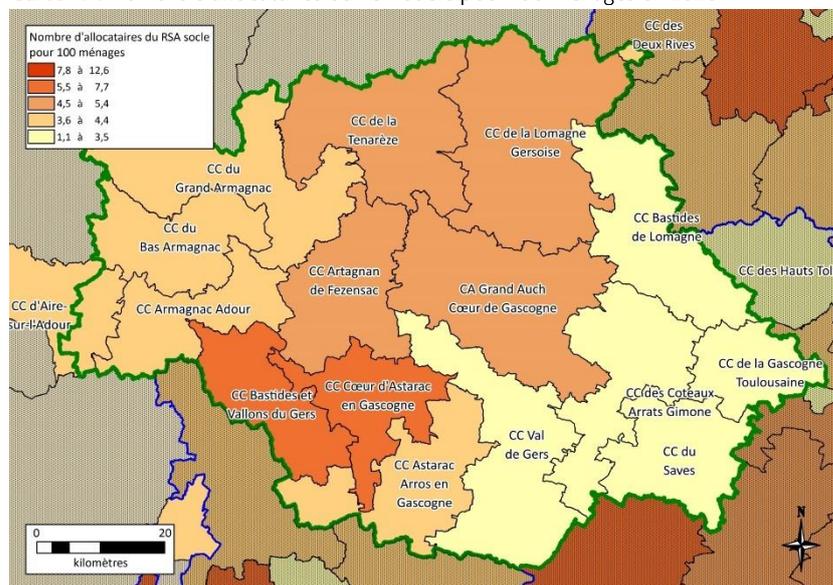
En 2020, 8,9 % de la population consommant des soins a des droits ouverts à la complémentaire santé solidaire (CSS ou C2S) contre 13,0 % en région Occitanie et 10,9 % en France métropolitaine. Tous les EPCI présentent un taux inférieur à celui de la région, excepté la CC Grand Auch Cœur de Gascogne (14,1 %).

Carte 18 : Part de foyers fiscaux non imposés en 2019



Source : Insee – Recensement de population 2019 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 19 : Nombre d'allocataires du RSA socle pour 100 ménages en 2020



Source : Insee – Recensement de population 2020 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Le Gers fait partie des quatre départements occitans avec les plus faibles valeurs pour ces indicateurs de précarité. Toutefois, de fortes disparités apparaissent entre les EPCI avec des écarts de 8 à 10 points selon les indicateurs : opposant la CC de la Gascogne Toulousaine aux indicateurs des plus favorables, aux CC Bastides et Vallons du Gers et Cœur d'Astarac en Gascogne avec des indicateurs plus défavorables.

Tableau 12 : Part des foyers fiscaux non imposés (en %) en 2019, effectif et part d'allocataire (en %) du RSA socle en 2020, effectif et part (en %) d'allocataires dépendants à 100 % des allocations en 2020, et taux de bénéficiaires de la C2S (en%) en 2020

	Part foyers fiscaux non imposés	Ménages allocataires du RSA Socle		Ménages allocataires dépendant à 100 % des prestations sociales		Taux de bénéficiaires C2S
		Effectif	Part	Effectif	Part	
CC Artagnan de Fezensac	57,1	177	5,2	161	13,9	8,6
CC Astarac Arros en Gascogne	53,8	121	3,7	126	13,0	5,9
CC Val de Gers	54,7	139	3,1	166	11,1	6,2
CC Armagnac Adour	57,9	141	4,4	165	14,4	8,5
CC Bastides et Vallons du Gers	59,9	198	5,7	208	17,7	8,9
CC du Grand Armagnac	58,6	271	4,2	292	13,9	13,4
CC Bastides de Lomagne	52,9	173	3,5	235	13,0	6,4
CC des Coteaux Arrats Gimone	53,1	161	3,5	177	9,8	4,4
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	59,7	220	5,8	248	17,9	11,0
CC du Bas Armagnac	56,9	175	4,4	201	13,2	7,2
CC de la Lomagne Gersoise	56,0	439	4,9	496	14,6	7,8
CC de la Tenarèze	57,9	334	4,8	356	14,4	6,7
CC du Saves	51,5	125	3,0	108	7,1	3,4
CC d'Aire-sur-l'Adour*	53,8	264	4,4	318	14,4	11,2
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	50,3	924	4,9	1 341	17,1	14,1
CC de la Gascogne Toulousaine	41,8	255	2,9	334	8,5	8,6
Gers	53,9	3 861	4,3	4 622	13,9	8,9
Occitanie	53,3	184 229	6,7	208 199	17,3	13,0
France métropolitaine	49,5	1 643 180	5,7	1 852 505	15,3	10,9

Source : Cnaf-CCMSA-Insee- 2019- 2020
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

- Un foyer fiscal correspond à l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : par exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux. Un foyer fiscal est dit non imposé quand, du fait du niveau de revenu ou des réductions et crédits d'impôts, il n'a pas d'impôt sur le revenu à acquitter).
- Le revenu de solidarité active (RSA) assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle. Le RSA non majoré ou RSA socle correspond au versement de la prestation hors majoration pour parent isolé. Géré par le Département, le RSA est versé par la CAF ou la MSA : au niveau des quartiers de Béziers, seuls les versements par la CAF sont décomptés.
- La plupart des prestations versées par la CAF et la MSA sont soumises à condition de revenus. Ainsi, ces deux organismes peuvent déterminer, à partir des déclarations faites par les allocataires, la part de ceux n'ayant aucune autre ressource que les prestations versées.
- La Complémentaire santé solidaire (C2S) donne droit à la prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Elle inclut aussi des forfaits de prise en charge pour les prothèses dentaires, les lunettes, les aides auditives... Elle est accordée sous condition de revenu. Elle peut être gratuite ou nécessiter une participation financière. Elle a remplacé la CMUc et l'ACS (aide à la complémentaire santé) en 2018.

► **Un revenu médian disponible inférieur à celui des Français et un taux de pauvreté contrasté**

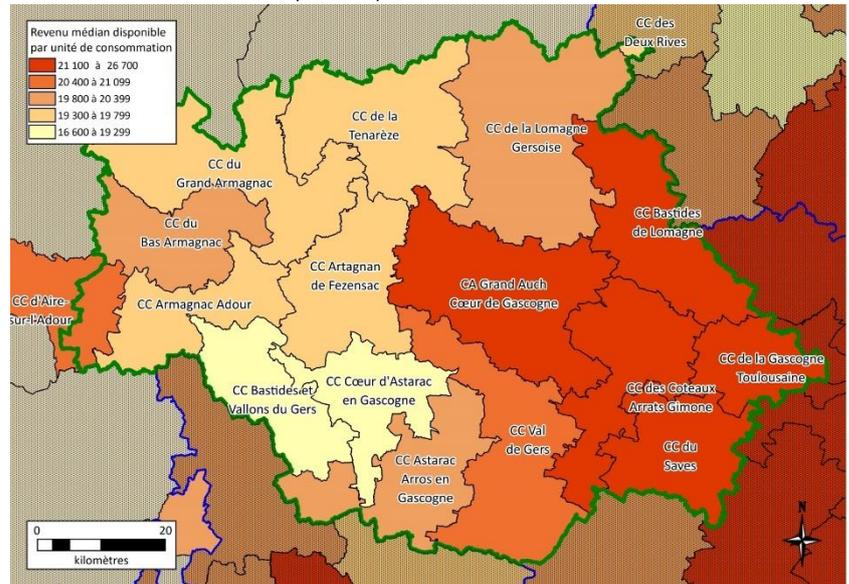
En 2018, dans le Gers, le revenu annuel médian disponible s'élève à 20 820 euros par unité de consommation, soit un revenu inférieur à celui observé en France métropolitaine (21 730 €) et proche du revenu régional (20 820 €).

Les EPCI présentent un niveau de revenu annuel médian disponible avec des variations marquées : les revenus les plus élevés se concentrent dans la partie est, avec notamment celui de la CC de la Gascogne Toulousaine (24 900 €) alors que le revenu le plus faible concerne la CC Bastides et Vallons du Gers (19 070 €).

En 2018, 14,9 % de la population gersoise vit en-dessous du seuil de pauvreté contre 17,2 % en Occitanie et 14,6 % en France métropolitaine. De forts écarts sont à noter selon les EPCI avec le taux de pauvreté le plus élevé dans la CC Bastides et Vallons du Gers (18,8 %) et le plus faible dans la CC de la Gascogne Toulousaine (8,1 %), soit un écart de près de 11 points.

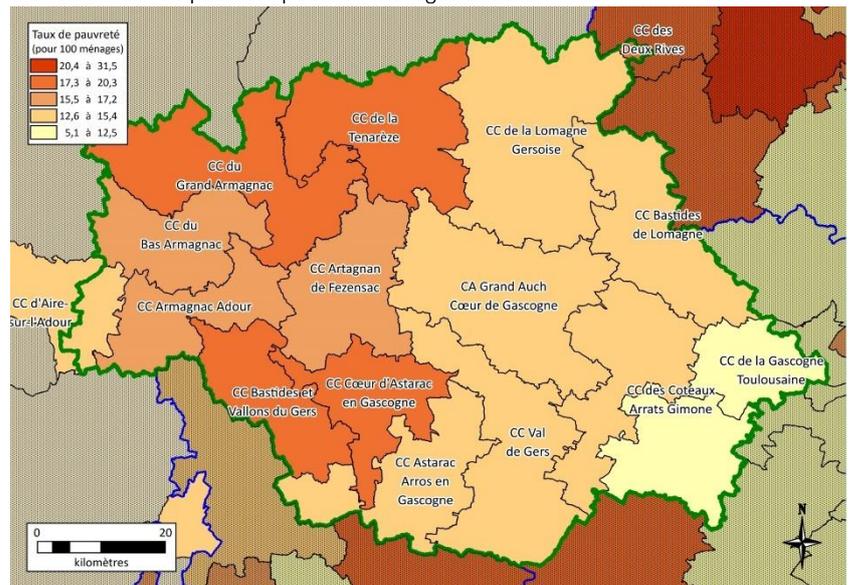
Tout en ayant un revenu annuel médian proche de celui des Occitans et un taux de pauvreté plus faible, le département du Gers observe de forts contrastes selon les EPCI : le revenu annuel médian disponible par unité de consommation et le taux de pauvreté séparent le département en deux avec les EPCI les plus précaires à l'ouest et les plus favorisés à l'est du département.

Carte 20 : Revenu médian disponible par unité de consommation en 2018



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Carte 21 : Taux de pauvreté pour 100 ménages en 2018



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Tableau 13 : Revenu annuel médian disponible par unité de consommation (en euros) et taux de pauvreté au seuil de 60 % du revenu médian (en %) en 2018.

	Revenu annuel médian disponible par UC	Taux de pauvreté
CC Artagnan de Fezensac	19650	17,1
CC Astarac Arros en Gascogne	20270	14,8
CC Val de Gers	20400	14,7
CC Armagnac Adour	19630	17,2
CC Bastides et Vallons du Gers	19070	18,8
CC du Grand Armagnac	19340	18,4
CC Bastides de Lomagne	21410	13,3
CC des Coteaux Arrats Gimone	21350	12,6
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	19250	18,7
CC du Bas Armagnac	20140	15,8
CC de la Lomagne Gersoise	20120	15,4
CC de la Tenarèze	19470	18,7
CC du Saves	21850	11,2
CC d'Aire-sur-l'Adour*	21030	13,5
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	21510	14,5
CC de la Gascogne Toulousaine	24900	8,1
Gers	20820	14,9
Occitanie	20740	17,2
France métropolitaine	21730	14,6

Source : Insee - DGFiP, CNAF, CNAV, CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2018.
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

– Le revenu disponible comprend les revenus d'activité (salariée et indépendante et revenus de remplacement tels que le chômage, la préretraite, la retraite et la pension d'invalidité, ainsi que les pensions alimentaires et revenus du patrimoine) auxquels sont ajoutés les prestations sociales reçues, moins les impôts versés. Il est ensuite divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) du ménage pour évaluer le niveau de vie d'un ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle de l'OCDE qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans

– Le taux de pauvreté est déterminé chaque année au niveau national par l'Insee à partir du revenu disponible. Quand un ménage dispose, par unité de consommation, de moins de 60 % du revenu annuel médian France entière, il est considéré comme étant en situation de pauvreté. En 2018, dernière valeur connue, ce seuil est de 12 750 € par an (1 063 € par mois).

Adultes handicapés

► 3 875 bénéficiaires de l'AAH dans le Gers

En 2020, le Gers présente un taux de 4,5 % d'allocataires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), soit 3 875 personnes concernées, contre 3,1 % en France métropolitaine et 4,1 % en région.

Les taux maximums supérieurs à 5 % sont observés dans 6 des 16 EPCI et les plus fortes parts concernent la CC Armagnac Adour (8,5 %) et la CC Bastides et Vallons du Gers (7,7 %).

Trois EPCI ont des valeurs inférieures à 3 % : la CC du Savès (2,1 %), la CC de la Gascogne Toulousaine (2,5 %) et la CC des Coteaux Arrats Gimone (2,5 %).

Le Gers est 5^e rang des départements ayant les taux de bénéficiaires de l'AAH les plus élevés la région. Les écarts entre EPCI sont importants, avec des valeurs variant de 8,5 % à 2,1 %.

Tableau 14 : Nombre d'allocataires de l'AAH (CAF + MSA) et taux pour 100 personnes de 20 à 59 ans en décembre 2020.

	Nombre allocataires AAH	Taux allocataires AAH
CC Artagnan de Fezensac	118	4,0
CC Astarac Arros en Gascogne	96	3,0
CC Val de Gers	145	3,3
CC Armagnac Adour	253	8,5
CC Bastides et Vallons du Gers	229	7,7
CC du Grand Armagnac	265	4,8
CC Bastides de Lomagne	194	3,8
CC des Coteaux Arrats Gimone	125	2,5
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	187	5,8
CC du Bas Armagnac	230	6,1
CC de la Lomagne Gersoise	379	4,6
CC de la Tenarèze	319	5,3
CC du Saves	95	2,1
CC d'Aire-sur-l'Adour*	256	4,5
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	1 001	5,6
CC de la Gascogne Toulousaine	281	2,5
Gers	3 875	4,5
Occitanie	115 959	4,1
France Métropolitaine	1 011 095	3,1

Source : Cnaf-CCMSA-Insee-2020
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière qui garantit un minimum de ressources. Elle est attribuée sous réserve de respecter des critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources. Elle est accordée sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Son montant vient compléter d'éventuelles autres ressources. Elle est versée par la CAF ou la MSA.

Ménages

► **Près de 88 800 ménages**

En 2018, on dénombre 88 799 ménages dans le Gers.

La taille des ménages en 2018 est, comme au niveau régional, de 2,1 personnes, légèrement inférieure à la taille moyenne nationale (2,2).

Comme la population du département, c'est dans la CA Grand Auch Cœur Gascogne que se concentre une part élevée des ménages du Gers (18 933, soit 21 %), ainsi que dans la CC de la Lomagne gersoise (8 908, soit 10 %) et dans la CC de la Gascogne Toulousaine (8 914, soit 10 %); ainsi, plus de 4 ménages sur 10 se concentrent dans 3 des 16 EPCI.

Seule la CC de la Gascogne Toulousaine a une taille moyenne des ménages (2,4 personnes) qui dépasse celles de la région et de la métropole.

Le nombre de ménages formés d'une seule personne s'élève à 31 820 personnes, soit 35,8 % des ménages gersois contre 38,1 % en Occitanie et 36,9 % en France métropolitaine. Des contrastes sont relativement marqués entre EPCI : plus de quatre

ménages sur 10 sont formés d'une seule personne dans la CA du Grand Auch Cœur de Gascogne (42,6 %), ainsi que dans la CC Cœur d'Astarac en Gascogne (40,5 %) ; à l'inverse, moins de trois ménages sur 10 sont formés d'une seule personne dans la CC de la Gascogne Toulousaine (26,8 %) et dans la CC Astarac Arros en Gascogne (28,9 %).

Le département présente une taille moyenne des ménages proche des valeurs nationale et régionale.

La part de ménages d'une personne s'élève à 35,8 %, avec la valeur la plus élevée dans la CA Grand Cœur de Gascogne.

Moins d'un quart des familles avec des enfants de moins de 25 ans sont des familles monoparentales, avec des valeurs intercommunales variant de près de 10 points.

Le nombre de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans est de 5 560 dans le département.

Leur part s'élève à 23,7 %, soit moins qu'à l'échelle de la France métropolitaine (24,9 %) et moins qu'en région Occitanie (27,3 %).

La CA Grand Cœur de Gascogne concentre près d'un quart (24 %) des familles monoparentales du Gers. Dans cette CA, 28 % des familles avec enfant(s) sont des familles monoparentales.

Toutefois, c'est dans la CC Artagnan de Fezensac que la part de familles monoparentales parmi les familles avec enfant(s) est la plus élevée du département (32,1 %) alors que la part la plus faible est observée dans la CC Astarac Arros en Gascogne (13,5 %).

Tableau 15 : Nombre, population et taille des ménages en 2018 ; nombre et part des ménages d'une personne en 2018 ; nombre et part de familles monoparentales en 2018.

	Ménages ¹			Ménages d'une personne ²		Familles monoparentales avec enfants de moins de 25 ans ³	
	Nombre	Population	Taille moyenne	Nombre	Part parmi les ménages	Nombre	Part parmi les familles avec enfants de moins de 25 ans
CC Artagnan de Fezensac	3 404	6 908	2,0	1 254	36,8	275	32,1
CC Astarac Arros en Gascogne	3 295	7 227	2,2	951	28,9	116	13,5
CC Val de Gers	4 457	9 864	2,2	1 356	30,4	190	16,2
CC Armagnac Adour	3 182	6 546	2,1	1 138	35,8	192	26,7
CC Bastides et Vallons du Gers	3 469	6 909	2,0	1 351	38,9	211	27,0
CC du Grand Armagnac	6 438	13 047	2,0	2 364	36,7	321	22,5
CC Bastides de Lomagne	4 890	10 872	2,2	1 578	32,3	339	22,4
CC des Coteaux Arrats Gimone	4 607	10 354	2,2	1 414	30,7	235	16,6
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	3 791	7 459	2,0	1 535	40,5	203	25,9
CC du Bas Armagnac	4 005	8 376	2,1	1 413	35,3	231	23,4
CC de la Lomagne Gersoise	8 908	18 789	2,1	3 050	34,2	551	24,2
CC de la Tenarèze	6 977	14 292	2,0	2 552	36,6	409	25,1
CC du Saves	4 191	9 282	2,2	1 310	31,3	239	18,7
CC d'Aire-sur-l'Adour*	6 062	12 602	2,1	2 130	35,1	400	25,3
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	18 933	37 531	2,0	8 072	42,6	1 319	28,1
CC de la Gascogne Toulousaine	8 914	21 798	2,4	2 393	26,8	832	22,0
Gers	88 799	186 569	2,1	31 820	35,8	5 560	23,7
Occitanie	2 730 744	5 747 710	2,1	1 040 068	38,1	215 580	27,3
France Métropolitaine	28 996 752	63 386 124	2,2	10 686 740	36,9	2 253 402	24,9

Source : Cnaf-CCMSA-Insee-2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

¹ Au sens de l'Insee, un ménage correspond à l'ensemble des occupants d'une même résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Il peut être constitué d'une seule personne. Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les personnes sans-abri ainsi que celles vivant en communauté (maison de retraite, résidence universitaire...) ou étant incarcérées sont considérées « hors ménage ».

² Les ménages d'une personne correspondent aux personnes qui vivent seules dans leur résidence principale. Cela ne prend pas en compte les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les personnes sans-abri ainsi que celles vivant en communauté (maison de retraite, résidence universitaire...) ou étant incarcérées.

³ Le nombre de familles monoparentales parmi les ménages est issu des recensements de population. Les enfants présents dans le foyer sont comptabilisés en fonction de leur âge (moins ou plus de 25 ans). Les données présentées ici concernent les familles monoparentales avec enfants de moins de 25 ans et leur part parmi les familles avec enfants de moins de 25 ans.

Partie 3

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Logements	40
Potentiel touristique.....	48
Bruit.....	49
Air	50

Logements

► **Huit logements sur 10 sont des résidences principales, un sur 10 est un logement vacant**

En 2018, le département du Gers compte plus de 109 000 logements.

Le nombre de logements par kilomètre carré reflète les densités de population.

La part des résidences principales s'élève à 79,7 %, contre 75,8 % en région et 82,1 % en France métropolitaine.

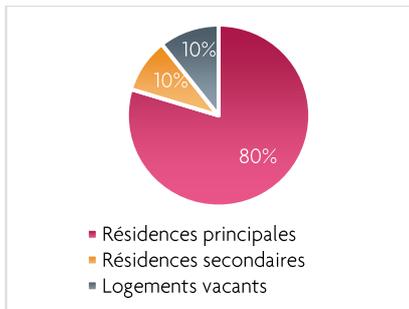
Cette part varie de 64,5 % dans la CC du Grand Armagnac, à 92,0 % dans la CC de la Gascogne Toulousaine.

Le département compte 10 544 résidences secondaires, soit 9,7 % des logements contre 9,9 % en France métropolitaine et 15,8 % en région.

De 2,6 % de résidences secondaires dans la CC de la Gascogne Toulousaine, on passe à 25,2 % dans la CC du grand Armagnac, seul EPCI du Gers à dépasser la moyenne régionale (15,8 %).

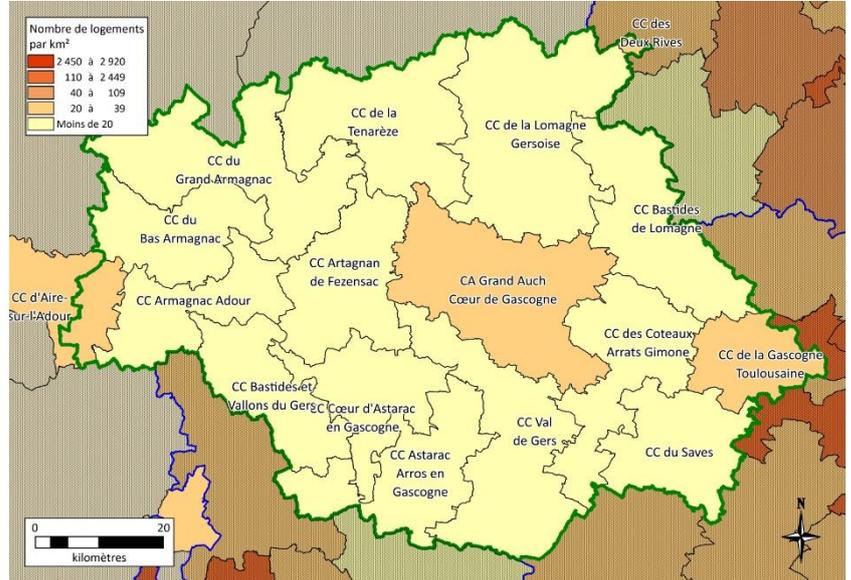
Le Gers compte 11 597 logements vacants, soit 10,6 % des logements, contre 8,0 % en France métropolitaine et 8,4 % en Occitanie. Les parts les plus élevées concernent la CC Cœur d'Astarac en Gascogne (13,7 %), la CC de la Ténarèze (13,4 %) et la CC Artagnan de Fezensac (13,2 %). Ce constat peut être mis en relation avec le décroissement des populations observés sur ces territoires.

Figure 1 : Nombre, part et catégorie de logements - Département du Gers - 2018



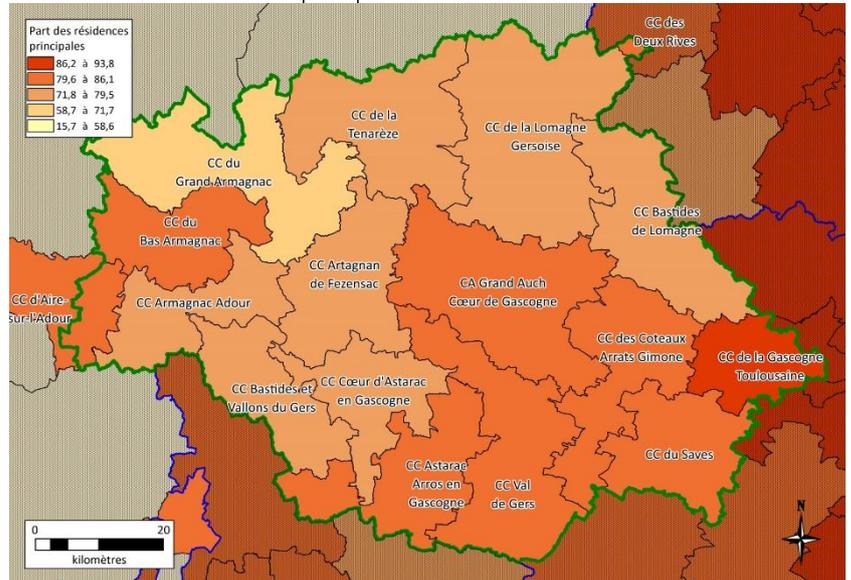
Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 22 : Nombre de logements par kilomètre carré en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 23 : Part des résidences principales en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Le département du Gers fait partie des 4 départements ayant les plus fortes parts de résidences principales parmi les logements, après la Haute-Garonne, le Tarn-et-Garonne et le Tarn. Le Gers se distingue toutefois des autres départements avec une part de logements vacants aussi importante que celle des résidences secondaires.

Tableau 16 : Nombre de logements, effectifs et parts (en %) de résidences principales, secondaires et de logements vacants en 2018

	Nombre de logements	Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants	
		Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
CC Artagnan de Fezensac	4 364	3 317	76,0	471	10,8	576	13,2
CC Astarac Arros en Gascogne	3 965	3 231	81,5	443	11,2	291	7,3
CC Val de Gers	5 336	4 337	81,3	462	8,7	537	10,1
CC Armagnac Adour	4 076	3 131	76,8	417	10,2	527	12,9
CC Bastides et Vallons du Gers	4 479	3 409	76,1	635	14,2	435	9,7
CC du Grand Armagnac	9 754	6 294	64,5	2 458	25,2	1 002	10,3
CC Bastides de Lomagne	6 086	4 786	78,6	693	11,4	607	10,0
CC des Coteaux Arrats Gimone	5 494	4 451	81,0	403	7,3	640	11,6
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	4 796	3 721	77,6	417	8,7	657	13,7
CC du Bas Armagnac	4 797	3 934	82,0	315	6,6	548	11,4
CC de la Lomagne Gersoise	11 194	8 779	78,4	1 026	9,2	1 389	12,4
CC de la Tenarèze	9 138	6 895	75,5	1 016	11,1	1 227	13,4
CC du Saves	5 048	4 140	82,0	521	10,3	387	7,7
CC d'Aire-sur-l'Adour*	7 440	5 939	79,8	737	9,9	764	10,3
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	21 838	18 710	85,7	930	4,3	2 198	10,1
CC de la Gascogne Toulousaine	9 030	8 309	92,0	239	2,6	481	5,3
Gers	109 018	86 877	79,7	10 544	9,7	11 597	10,6
Occitanie	3 507 173	2 657 225	75,8	554 064	15,8	295 884	8,4
France Métropolitaine	34 613 124	28 415 185	82,1	3 414 756	9,9	2 783 183	8,0

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Le nombre de logements est issu des Recensement de population réalisés par l'Insee. Les différentes catégories sont :

- les résidences principales : logements occupés de façon habituelle et à titre principal par le ménage ;
- les logements vacants : logements disponibles pour la vente ou la location, logements neufs achevés mais non encore occupés ;
- les logements occasionnels : logements utilisés une partie de l'année pour des raisons professionnelles ;
- les résidences secondaires : logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances.

La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi les deux catégories sont regroupées.

► Une part plus élevée de maisons dans le Gers

En 2017, la part de maisons parmi les résidences principales du Gers s'élève à 83,1%, contre 56,3% en France métropolitaine et 63,3% en région, écarts qui s'expliquent par le caractère rural du département et le foncier disponible.

Seule l'agglomération du Grand Auch présente un taux inférieur au taux départemental avec moins de sept maisons sur dix logements (65,9%).

Plus de la moitié des EPCI (9/16) comptent près de neuf maisons sur 10 logements.

À l'inverse, le département compte 16,3% d'appartements, ce qui signe une dynamique contraire à la part des maisons.

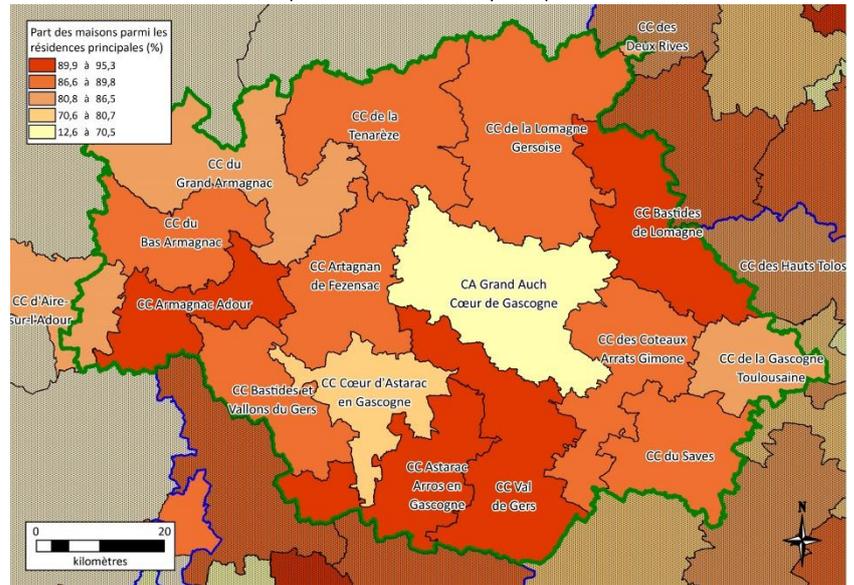
En 2021, près de 5 900 logements sociaux sont dénombrés dans le Gers, soit une part estimée à 6,8% des logements du département contre 18,1% en France métropolitaine et 11,8% en région.

Avec un taux de 13,2%, seule la CA Grand Auch Cœur de Gascogne compte une part de logements sociaux supérieure à la part régionale.

L'ensemble des autres EPCI ont des taux inférieurs à 7% à l'exception de la CC de la Tenarèze qui a une part de 8,1% de logements sociaux.

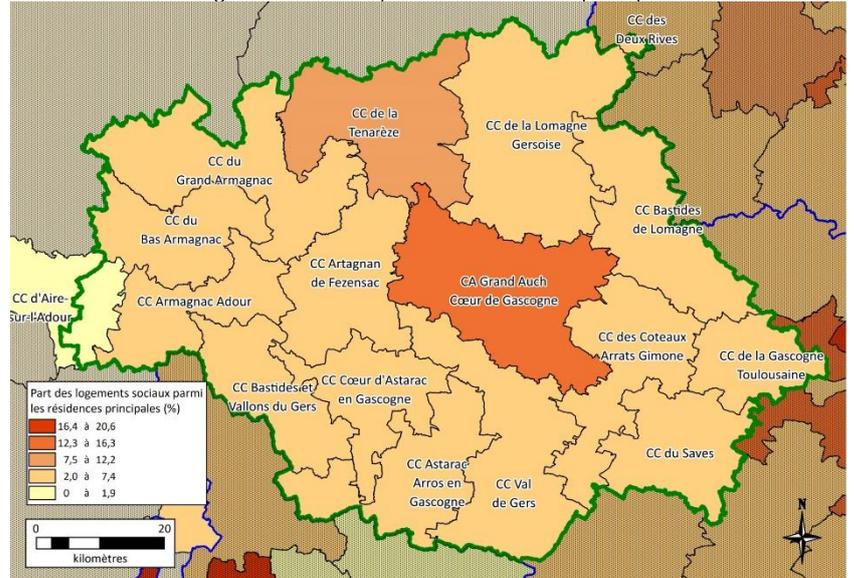
Ces constats peuvent questionner la problématique de l'accès au logement.

Carte 24 : Parts des maisons parmi les résidences principales en 2017



Source: Insee – Recensement de population 2017
Exploitation: CREA-ORS Occitanie

Carte 25 : Parts de logements sociaux parmi les résidences principales en 2021



Source: Insee – Répertoire du parc locatif des logements sociaux 2021
Exploitation: CREA-ORS Occitanie

Le Gers est le département d'Occitanie qui a la plus forte part de maisons parmi les résidences principales et la plus faible part d'appartements, particularités correspondant au caractère rural du département. Des logements sociaux en faible proportion dans le département. Seule la CA Grand Auch Cœur de Gascogne dépasse la valeur régionale.

Tableau 17 : Répartition des types de logements parmi les résidences principales (en %) en 2017, nombre et part (en %) de logements sociaux en 2021

	Types de logements			Logements sociaux	
	Part de maisons	Part d'appartements	Part d'autres	Nombre	Part
CC Artagnan de Fezensac	87,7	11,2	1,1	125	3,8
CC Astarac Arros en Gascogne	95,3	3,7	1,0	103	3,2
CC Val de Gers	91,6	7,4	1,0	90	2,1
CC Armagnac Adour	90,6	8,3	1,1	132	4,2
CC Bastides et Vallons du Gers	89,0	10,0	1,0	196	5,7
CC du Grand Armagnac	85,1	14,2	0,7	274	4,4
CC Bastides de Lomagne	90,4	9,1	0,5	248	5,2
CC des Coteaux Arrats Gimone	89,3	9,9	0,8	143	3,2
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	80,3	18,1	1,6	238	6,4
CC du Bas Armagnac	87,3	12,3	0,4	182	4,6
CC de la Lomagne Gersoise	87,2	12,3	0,5	515	5,9
CC de la Tenarèze	87,7	11,9	0,4	561	8,1
CC du Saves	89,7	10,1	0,2	162	3,9
CC d'Aire-sur-l'Adour*	81,2	18,3	0,4	43	0,7
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	65,9	33,7	0,4	2 462	13,2
CC de la Gascogne Toulousaine	84,2	15,5	0,3	199	2,4
Gers	83,1	16,3	0,6	5 889	6,8
Occitanie	63,3	36,0	0,7	313 047	11,8
France Métropolitaine	56,3	42,9	0,9	5 129 898	18,1

Source : Insee – Recensement de population 2017 et 2021

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

– Les chiffres ne concernent ici que les résidences principales. Le statut d'occupation des résidences principales est issu des Recensements de population réalisés par l'Insee.

– Le logement social comprend ici l'ensemble des logements détenus par les bailleurs d'habitat à loyer modéré (HLM) et les sociétés d'économie mixte (SEM). Aucune distinction n'est faite selon le conventionnement ou non des logements. Lors de la vente d'un logement social à un particulier, ce logement sort du parc social vers le parc des propriétaires occupants ou celui de la location dans le secteur libre. Le champ est ici plus restreint que celui des bailleurs publics.

► 7 ménages sur 10 sont propriétaires de leur logement

Corrélée à la catégorie des logements, en 2018, la part des ménages propriétaires de leur résidence principale s'élève à 69,9 % dans le Gers, soit près de sept ménages sur 10, contre 59,0 % en région et 57,6 % en France métropolitaine.

Seule la CA Grand Auch Cœur de Gascogne présente un taux inférieur (57,0 %) aux taux de comparaison national et régional.

Pour les autres EPCI, les taux varient de 64,1% pour la CC Cœur d'Astarac en Gascogne à 83,0 % pour la CC Astarac Arros en Gascogne.

La part d'occupants locataires s'établit à 26,7 % contre 35 % en Occitanie et 37 % en France métropolitaine.

La CA Grand Auch Cœur de Gascogne compte 37,9 % de locataires, dont 10,8 % sont locataires d'un HLM, parts les plus élevées des EPCI du Gers.

Les plus faibles proportions de locataires sont relevées dans la CC Astarac Arros en Gascogne avec 13,1% dont 2,7 % de locataires en HLM.

Les occupants d'un HLM représentent 6,3 % des locataires contre 9,1 % en région et 14,7 % en France métropolitaine.

Carte 26 : Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2018

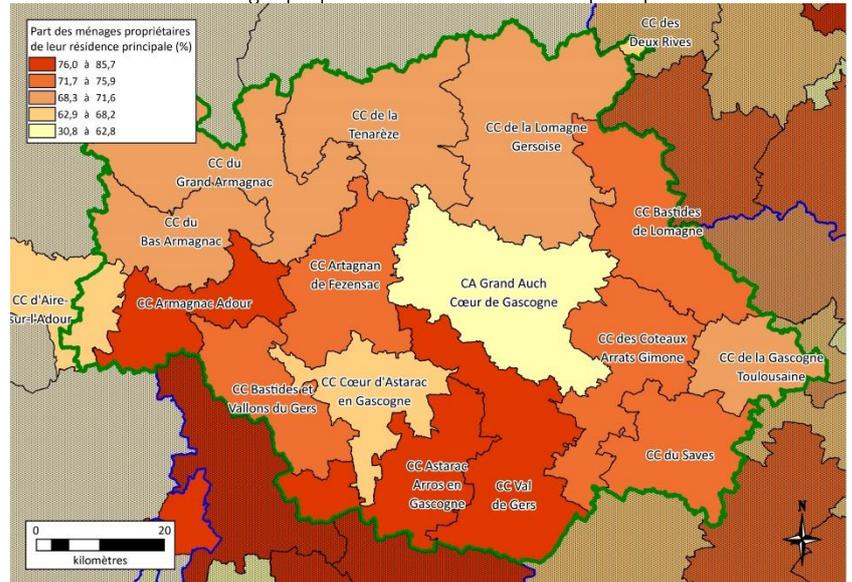
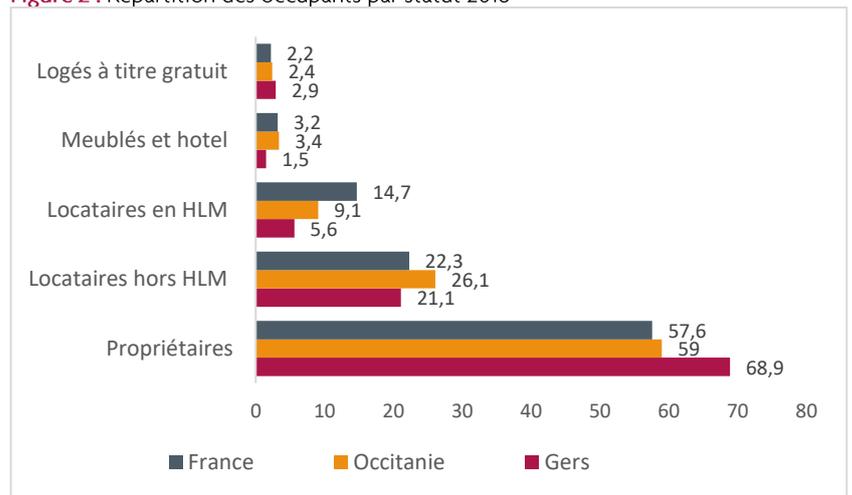


Figure 2 : Répartition des occupants par statut 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Un département avec une proportion de ménages propriétaires bien supérieure à celles de la région et de l'Hexagone. La part de locataires en HLM et hors HLM est plus faible que pour les territoires de comparaison. Enfin, les logés à titre gratuit sont en proportion équivalente dans le département et l'Occitanie.

Tableau 18 : Nombre de résidences principales et répartition par statut d'occupation au 1^{er} janvier 2018

	Nombre de résidences principales	Part de propriétaires	Part de locataires hors HLM	Part de locataires en HLM	Part de meublés et hôtel	Part de logés à titre gratuit
CC Artagnan de Fezensac	3 317	73,2	19,3	3,2	1,1	3,3
CC Astarac Arros en Gascogne	3 231	83,0	10,4	2,7	1,0	2,8
CC Val de Gers	4 337	77,5	16,5	1,5	1,4	3,1
CC Armagnac Adour	3 131	76,4	15,8	3,9	0,9	3,0
CC Bastides et Vallons du Gers	3 409	73,6	16,6	5,0	1,2	3,5
CC du Grand Armagnac	6 294	71,2	19,7	4,0	1,7	3,4
CC Bastides de Lomagne	4 786	72,6	18,7	4,0	0,9	3,7
CC des Coteaux Arrats Gimone	4 451	75,0	19,1	2,3	0,8	2,8
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	3 721	64,1	22,8	4,9	2,6	5,5
CC du Bas Armagnac	3 934	71,4	20,1	4,4	1,5	2,6
CC de la Lomagne Gersoise	8 779	69,2	22,2	4,6	1,2	2,7
CC de la Tenarèze	6 895	68,7	20,3	6,7	0,7	3,6
CC du Saves	4 140	75,6	18,4	3,4	0,7	1,9
CC d'Aire-sur-l'Adour*	5 939	68,3	21,9	5,8	1,8	2,3
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	18 710	57,0	27,0	10,8	2,7	2,4
CC de la Gascogne Toulousaine	8 309	69,9	21,4	6,3	0,6	1,8
Gers	86 877	68,9	21,1	5,6	1,5	2,9
Occitanie	2 657 225	59,0	26,1	9,1	3,4	2,4
France Métropolitaine	28 415 185	57,6	22,3	14,7	3,2	2,2

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Les chiffres ne concernent ici que les résidences principales. Le statut d'occupation des résidences principales est issu du Recensement de population réalisé par l'Insee.

► 74 % des logements ont plus de 30 ans

En 2018, le nombre de logements suroccupés dans le Gers s'élève à 1 233 logements, soit 1,4 % des logements, contre 3,3 % en Occitanie et 4,7 % en France métropolitaine.

Les taux sont compris entre 0,8 % dans la CC du Savès et 2,1 % dans la CC du Bas Armagnac, seul territoire à dépasser la valeur départementale.

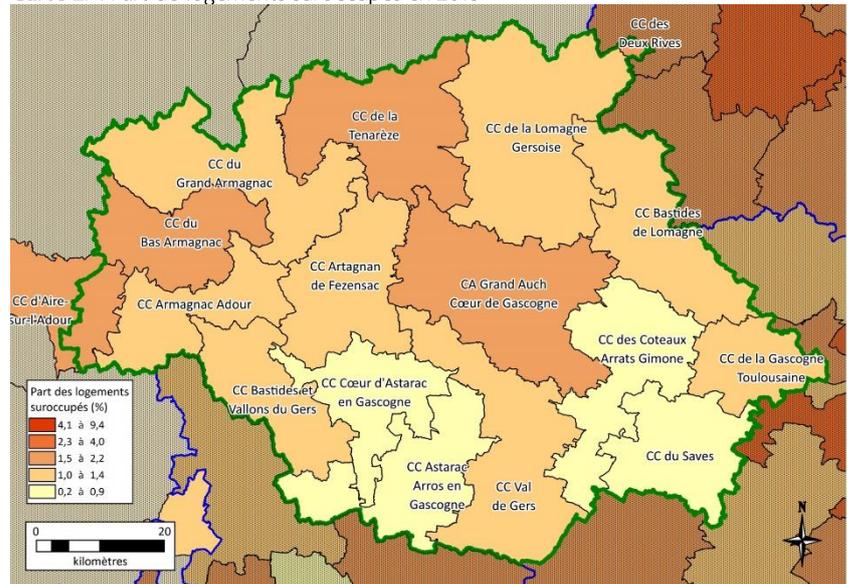
En 2018, près de 81 000 logements construits avant 1991 sont dénombrés, soit 74,3 % du parc de logements départemental contre 68,9 % en région Occitanie et 74,2 % en France métropolitaine.

À l'échelle des EPCI, les valeurs sont très contrastées. Deux EPCI ont des parts de logements anciens nettement plus faibles que les autres : la CC de la Gascogne Toulousaine (48,7 %) et la CC du Savès avec (64,4 %). Dans huit autres EPCI, la part des logements anciens dépasse la part régionale en variant de 75,3 % à 80,3 %.

On retrouve ici le gradient est-ouest, avec les parts les plus faibles à l'est du département, et les plus élevées plutôt à l'ouest du Gers.

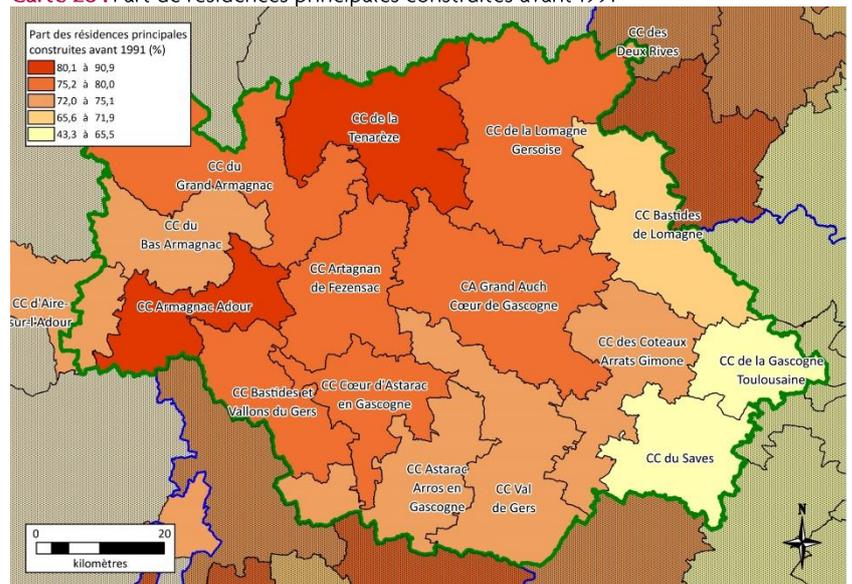
La part de logements suroccupés dans le Gers est nettement inférieure à la part régionale, les taux des EPCI sont proches de la moyenne gersoise (1,4 %), excepté dans la CC du Bas Armagnac (2 %). 74 % des logements sont considérés comme anciens (construits avant 1991), comme en moyenne nationale et toutefois plus que dans la région (69 %).

Carte 27 : Part de logements suroccupés en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 28 : Part de résidences principales construites avant 1991



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Tableau 19 : Effectifs et parts (en %) de logements suroccupés et de logements anciens en 2018

	Logements suroccupés		Logements anciens	
	Effectif	Part	Effectif	Part
CC Artagnan de Fezensac	44	1,3	3 487	79,9
CC Astarac Arros en Gascogne	30	0,9	2 942	74,2
CC Val de Gers	65	1,5	3 904	73,2
CC Armagnac Adour	35	1,1	3 274	80,3
CC Bastides et Vallons du Gers	43	1,3	3 383	75,5
CC du Grand Armagnac	85	1,3	7 456	76,4
CC Bastides de Lomagne	54	1,1	4 365	71,7
CC des Coteaux Arrats Gimone	40	0,9	4 011	73,0
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	35	0,9	3 840	80,1
CC du Bas Armagnac	85	2,1	3 505	73,1
CC de la Lomagne Gersoise	117	1,3	8 950	80,0
CC de la Tenarèze	116	1,7	7 325	80,2
CC du Saves	35	0,8	3 252	64,4
CC d'Aire-sur-l'Adour*	100	1,7	5 465	73,5
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	315	1,7	16 436	75,3
CC de la Gascogne Toulousaine	124	1,4	4 399	48,7
Gers	1 233	1,4	80 981	74,3
Occitanie	86 410	3,3	2 414 739	68,9
France Métropolitaine	1 284 883	4,7	25 670 659	74,2

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

– Un logement est considéré comme suroccupé au sens de l'Insee quand il ne dispose pas du nombre de pièces suivantes : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus. Pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant. Cet indicateur est construit à partir des données collectées par l'Insee lors des recensements de population. Les studios occupés par une seule personne ne sont pas pris en compte.

– L'année d'achèvement du logement est recueillie lors du Recensement de population réalisé par l'Insee.

Potentiel touristique

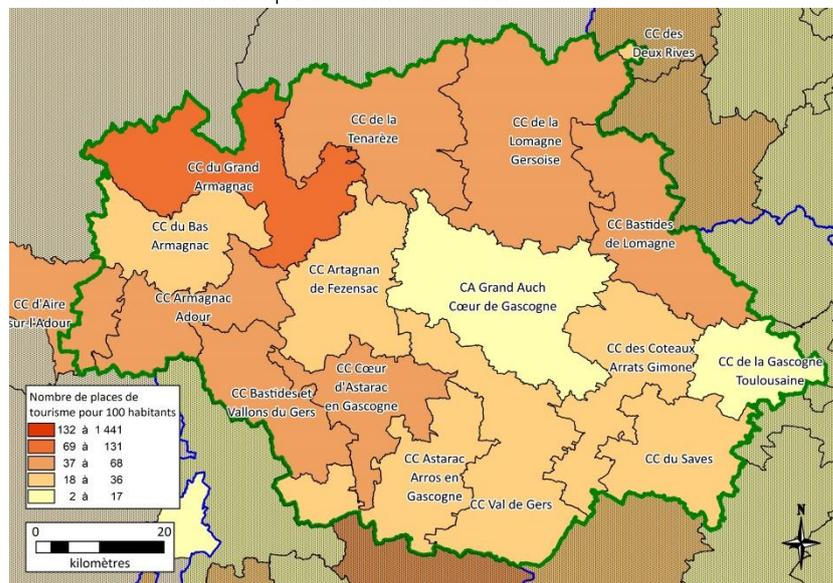
► **Un équipement touristique plus important dans le nord et la partie sud-ouest du Gers**

Le potentiel touristique est évalué à partir du nombre de places d'accueil touristique et du nombre de lits pour 100 habitants. Différents types de places sont pris en compte : chambres d'hôtel, emplacements de camping, lits dans une auberge de jeunesse, et résidences secondaires.

Dans le Gers, le potentiel touristique est peu élevé ; il est toutefois plus particulièrement élevé dans un de ses EPCI : la CC du Grand armagnac, avec au moins 69 places/100 habitants.

C'est ensuite dans les trois CC au nord du département et dans quatre autres au sud-ouest que les capacités d'accueil touristique sont les plus élevées avec entre 37 et 68 places/100 habitants.

Carte II : Potentiel touristique en Occitanie en 2021



Source : Insee, partenaires territoriaux - 2021
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Dans le Gers, le potentiel touristique se concentre plus particulièrement plutôt sur les EPCI au nord et à l'ouest du département.

Bruit

► De nombreuses personnes exposées au bruit dans le département

Dans le cadre de la directive européenne n°2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, transposée en droit français par la loi n°2005-1319, des projets de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) et des cartes de bruit stratégiques (CBS) ont été élaborés dans chaque département. Un arrêté ministériel établit la liste des communes possédant les routes les plus bruyantes.

Le PPBE de 2^e échéance a initié des actions depuis 2011 sur les routes nationales du département. Une troisième échéance datant de 2021 présente les résultats de l'unique route départementale responsable de nuisance sonore (la RD929). Les communes incluses dans le dispositif en 2011 sont au nombre de 66.

C'était la CA Grand Auch Cœur de Gascogne qui comptait le plus de communes intégrées dans le PPBE.

On compte 115 points noirs bruit (PNB) sur le réseau routier national et 2 197 personnes exposées en 24h. La nuit, 913 personnes sont exposées à des nuisances sonores.

Le département présente 66 communes ayant été intégrées au PPBE en 2011. Le bilan de la 2^e échéance relève au moins 115 PNB et plus de 2 300 personnes exposées au bruit en 24h et près de 1 000 la nuit.

Tableau 20 : Nombre de communes incluses par EPCI dans le PPBE de 2^e échéance

	Nombre de communes incluses dans le PPBE
CC Artagnan de Fezensac	1
CC Astarac Arros en Gascogne	9
CC Val de Gers	8
CC Armagnac Adour	5
CC Bastides et Vallons du Gers	0
CC du Grand Armagnac	1
CC Bastides de Lomagne	0
CC des Coteaux Arrats Gimone	5
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	4
CC du Bas Armagnac	2
CC de la Lomagne Gerseise	5
CC de la Tenarèze	1
CC du Saves	3
CC d'Aire-sur-l'Adour	2
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	14
CC de la Gascogne Toulousaine	6

Source : Arrêté Instituant un nouveau classement sonore des infrastructures routières du Département du Gers en mars 2011 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

Le PPBE a pour objectif d'identifier les bâtiments à usage d'habitation, d'enseignement ou de santé, compris partiellement ou totalement dans des fuseaux de bruit. Les fuseaux de bruit sont les zones où les valeurs limites acoustiques sont dépassées. Les zones ainsi déterminées sont nommées « points noirs du bruit » (PNB)

Tableau 21 : Nombre de Points Noirs de Bruit (PNB) et nombre de personnes exposées par jour diagnostiqués durant le PPBE 2017- 2023

	Nombre de PNB	Nombre de personnes exposées à des niveaux sonores supérieurs au seuil pendant 24h	Nombre de personnes exposées à des niveaux sonores supérieurs au seuil pendant la nuit
Trafic routier (routes nationales)	115	2 197	913
Trafic routier (RD929)	Non spé	109	75
Trafic ferroviaire	Néant	Néant	Néant

Source : Rapport du PPBE 2017-2023 dans le Gers - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

Le PNB doit répondre aux exigences acoustiques : indicateurs de gêne due au bruit des réseaux routiers et ferroviaires nationaux dépassant, ou risquant de dépasser à terme, la valeur limite en Lden de 68 dB(A) pour le routier et 73dB(A) pour le ferroviaire, ou la valeur limite en Ln de 62 dB(A) pour le routier et 65dB(A) pour le ferroviaire. Enfin il doit se trouver le long d'une route ou d'une voie ferrée.

Air

► Deux épisodes de pollution dans le département du Gers

En 2020, la région Occitanie comptait 13 journées en épisode de pollution dont 11 journées de pollution aux particules PM10 et 2 journées de pollution à l'ozone (O₃).

Le département du Gers comptabilise 2 épisodes de pollution aux PM10 en 2020. Les Gersois n'ont été soumis à aucun moment à la pollution chronique pour ce qui est des PM10 et PM2,5. En revanche, l'objectif de qualité ayant été dépassé pour l'ozone, plus de 130 000 personnes ont été exposées à cette pollution chronique dans le département.

Tableau 22 : Nombre de journées en épisode de pollution en 2020

	Nombre de journées en épisode de pollution	Dont PM10	Dont Ozone
Gers	2	2	0
Occitanie	13	11	2

Source : ATMO Occitanie- 2020
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Tous les EPCI du Gers ont connu 2 jours estimés "mauvais" en termes de qualité de l'air. En moyenne, 313 jours par an y ont un indice de qualité de l'air de "bon" à "très bon".

Même la CA Grand Auch Cœur de Gascogne présente 315 journées aux indices de qualité d'air "bon" à "très bon", chiffre légèrement supérieur à celui des autres CC.

Il existe 2 journées avec un indice "mauvais" et près de 4 jours dont l'indice relevé est "médiocre" en 2020 dans le Gers. Les EPCI présentent les mêmes répartitions en termes d'indice Atmo, à l'exception de la CA Grand Auch Cœur de Gascogne qui est le seul territoire avec plus de journées ayant des indices qualifiés de "très bon".

Tableau 23 : Nombre annuel de jours classés dans chacune des 5 catégories de l'indice Atmo en 2020

	Mauvais	Médiocre	Moyen	Bon	Très bon
CC Artagnan de Fezensac	2	4	47	304	9
CC Astarac Arros en Gascogne	2	4	47	304	9
CC Val de Gers	2	4	47	304	9
CC Armagnac Adour	2	4	47	304	9
CC Bastides et Vallons du Gers	2	4	47	304	9
CC du Grand Armagnac	2	4	47	304	9
CC Bastides de Lomagne	2	4	47	304	9
CC des Coteaux Arrats Gimone	2	4	47	304	9
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	2	4	47	304	9
CC du Bas Armagnac	2	4	47	304	9
CC de la Lomagne Gersoise	2	4	47	304	9
CC de la Tenarèze	2	4	47	304	9
CC du Saves	2	4	47	304	9
CC d'Aire-sur-l'Adour	Non spé	Non spé	Non spé	Non spé	Non spé
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	2	4	45	304	11
CC de la Gascogne Toulousaine	2	4	47	304	9

Source : ATMO Occitanie- 2020 - Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

En 2020 l'indice ATMO correspond au plus élevé des quatre sous-indices suivants : moyenne des maxima horaires pour le SO₂, NO₂, O₃ et moyenne des moyennes horaires pour les PM10. L'indice le plus mauvais est attribué à l'indice ATMO global de la journée.

Partie 4

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'ÉTAT DE SANTÉ

Mortalité toutes causes	52
Mortalité prématurée et évitable	54
Admissions en ALD et hospitalisations en MCO	56
Mortalité par cancer.....	58
Mortalité par autres pathologies	62

Mortalité toutes causes

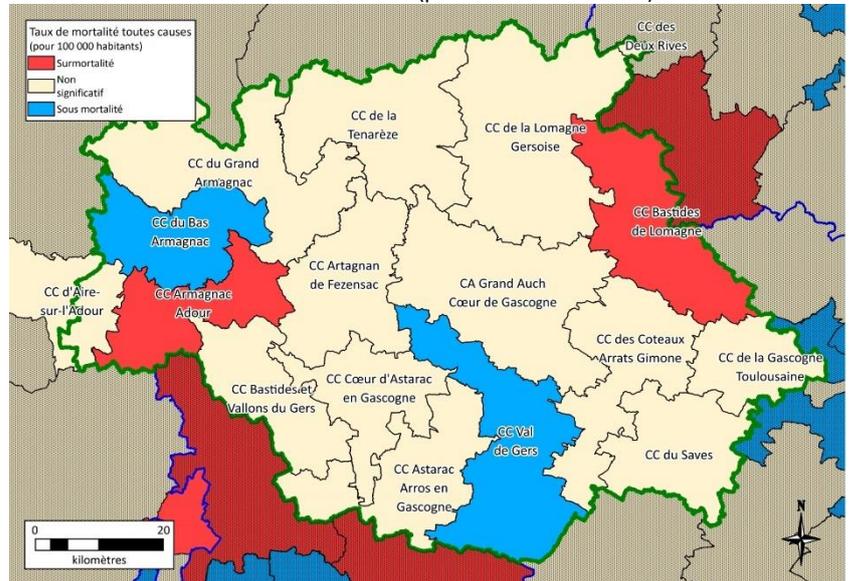
► **Une mortalité qui ne diffère pas significativement de la mortalité nationale**

Le Gers présente un taux de mortalité générale qui ne diffère pas significativement de celui de la France hexagonale, alors qu'une sous-mortalité, comparative à la France, est observée en Occitanie, à structure par âge comparable. Cette absence de différence est retrouvée aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

À l'intérieur du département, on note une sous-mortalité significative dans deux EPCI (CC du Bas Armagnac et CC Val de Gers) alors que deux autres présentent une surmortalité significative : la CC Armagnac Adour et la CC Bastides de Lomagne. Dans les autres EPCI, la mortalité générale ne diffère pas de façon significative de la mortalité nationale, à structure par âge comparable.

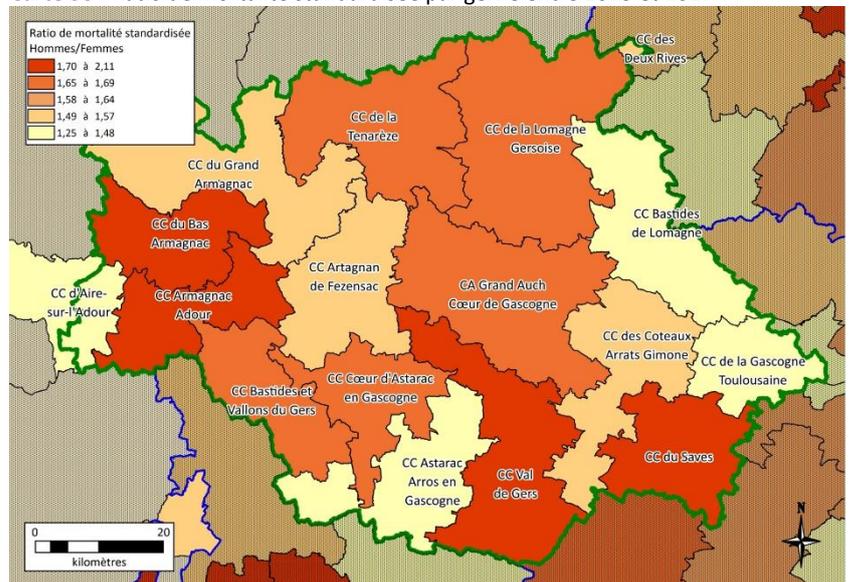
Quel que soit le territoire, la mortalité des hommes est plus importante que celle des femmes. Dans le Gers, le ratio de mortalité est similaire à ce qui est observé dans les territoires de comparaison : 1,62 dans le Gers comme en Occitanie et en France hexagonale. Selon les EPCI gersois, la surmortalité des hommes varie de 1,29 dans la CC Bastide de Lomagne à 1,98 dans la CC du Savès ; c'est plutôt dans le sud du Gers que les surmortalités masculines sont les plus marquées.

Carte 29 : Taux de mortalité toutes causes (pour 100 000 habitants) entre 2013 et 2017



Source : Inserm CépiDC 2013-2017 - Insee RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 30 : Ratio de mortalité standardisée par genre entre 2013 et 2017



Source : Inserm CépiDC 2013-2017 - Insee RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie.

Dans le Gers, la mortalité toutes causes ne diffère pas de la mortalité nationale, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Seulement deux EPCI présentent une surmortalité significative et autant sont en sous-mortalité significative, à structure par âge comparable. Le ratio de mortalité hommes/femmes est identique à celui des territoires du nord du département.

Tableau 25 : Taux comparatifs de mortalité toutes causes, par sexe et ratio hommes/femmes entre 2013 et 2017

	Mortalité toutes causes			
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ratio hommes/femmes
CC Artagnan de Fezensac	977	1 216	801	1,52
CC Astarac Arros en Gascogne	887	1 043	750	1,39
CC Val de Gers	848	1 101	619	1,78
CC Armagnac Adour	1 017	1 334	765	1,74
CC Bastides et Vallons du Gers	935	1 235	733	1,68
CC du Grand Armagnac	925	1 147	738	1,55
CC Bastides de Lomagne	999	1 134	876	1,29
CC des Coteaux Arrats Gimone	908	1 124	749	1,50
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	887	1 148	690	1,66
CC du Bas Armagnac	830	1 174	647	1,82
CC de la Lomagne Gersoise	924	1 181	710	1,66
CC de la Tenarèze	874	1 139	673	1,69
CC du Savès	894	1 264	637	1,98
CC d'Aire-sur-l'Adour *	943	1 110	794	1,40
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	903	1 181	713	1,66
CC de la Gascogne Toulousaine *	941	1 121	781	1,44
Gers	911	1 164	717	1,62
Occitanie	897	1 154	712	1,62
France métropolitaine	923	1 193	734	1,62

Source : Inserm CépiDC 2013-2017 - Insee RP 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende pour les TCM :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale

Mortalité prématurée et évitable

► Une sous-mortalité prématurée et une sous-mortalité évitable pour les Gersois

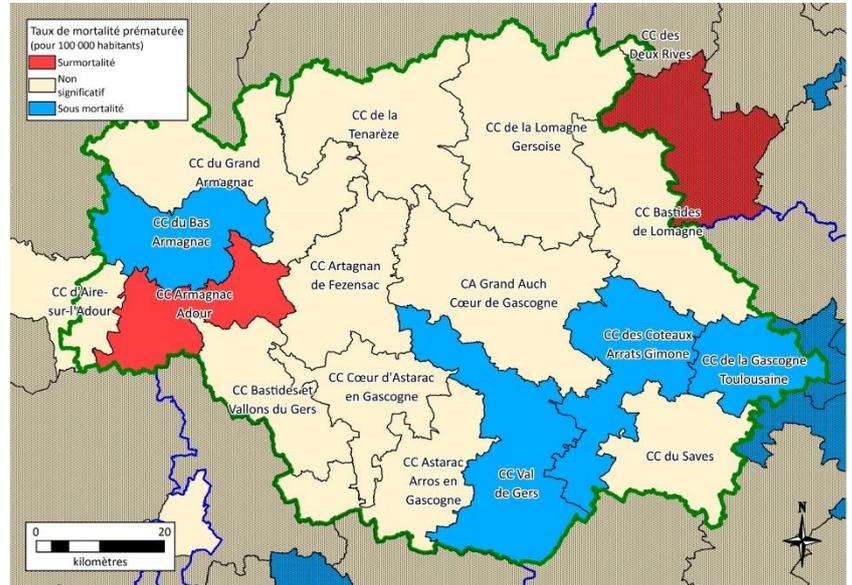
Le taux comparatif de mortalité prématurée, c'est-à-dire la mortalité survenant avant 75 ans, est significativement plus faible dans le Gers qu'en France métropolitaine, à structure par âge comparable, comme c'est également le cas dans la région.

Au sein du département, on observe une sous-mortalité significative dans quatre des 16 EPCI. Ils sont situés au sud-est et à l'ouest du département. Seule la CC Armagnac Adour présente un taux comparatif de mortalité prématurée supérieur à la valeur nationale. Les autres territoires n'affichent pas de différence significative avec la valeur nationale.

À structure d'âge comparable, la mortalité évitable par la prévention (voir définition dans "repères méthodologiques") est significativement plus faible dans le département, comparée à celle observée au niveau national, ce qui est également le cas sur l'ensemble de la région.

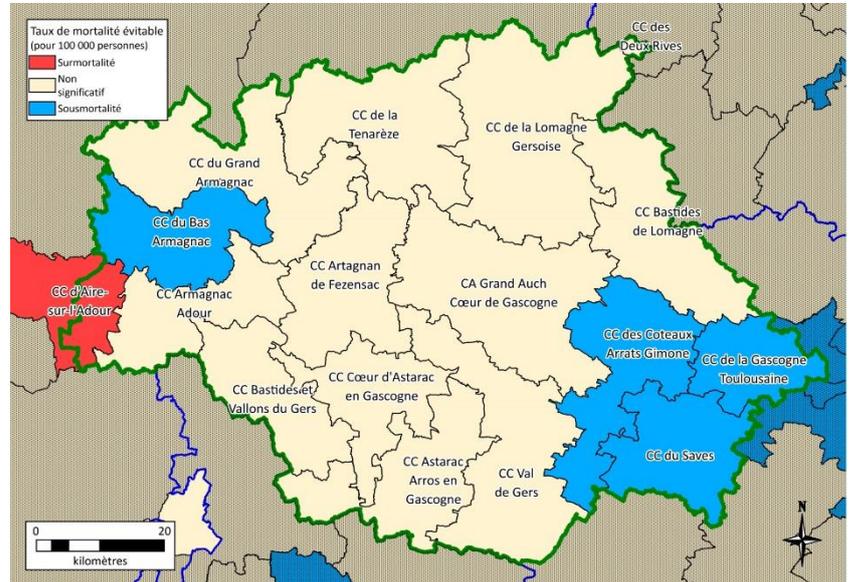
Un quart des EPCI a un niveau de mortalité évitable significativement plus faible qu'au niveau national, à structure par âge comparable ; trois d'entre eux sont au sud-est du département et un à l'ouest. Trois de ces EPCI (CC du Bas Armagnac, des Côteaux Arrats Gimone et de la Gascogne Toulousaine) sont également en sous-mortalité prématurée significative. Un seul EPCI, la CC d'Aire sur Adour, est en surmortalité évitable significative. Les autres CC présentent des mortalités évitables qui ne diffèrent pas significativement de la mortalité nationale.

Carte 31 : Taux de mortalité prématurée (pour 100 000 habitants) entre 2013 et 2017



Source : Inserm CépiDC 2013-2017 - Insee RP 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 32 : Taux de mortalité évitable par la prévention (pour 100 000 habitants) entre 2013 et 2017



Source : Inserm CépiDC 2013-2017 - Insee RP 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

On observe dans le Gers des sous-mortalités prématurée et évitable significatives par rapport à l'Hexagone. Trois territoires présentent à la fois des sous-mortalités évitable et prématurée. Une surmortalité prématurée significative est observée dans la CC Armagnac Adour et une surmortalité évitable dans la CC d'Aire sur Adour.

Tableau 26 : Taux comparatifs de mortalité prématurée et évitable par la prévention entre 2013 et 2017

	Mortalité prématurée (avant 75 ans)	Mortalité évitable par la prévention
CC Artagnan de Fezensac	297	187
CC Astarac Arros en Gascogne	291	170
CC Val de Gers	265	163
CC Armagnac Adour	430	231
CC Bastides et Vallons du Gers	294	163
CC du Grand Armagnac	284	168
CC Bastides de Lomagne	319	204
CC des Coteaux Arrats Gimone	249	147
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	318	190
CC du Bas Armagnac	248	137
CC de la Lomagne Gersoise	322	174
CC de la Tenarèze	320	199
CC du Savès	276	153
CC d'Aire-sur-l'Adour *	337	234
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	296	176
CC de la Gascogne Toulousaine *	259	158
Gers	297	174
Occitanie	302	180
France métropolitaine	319	194

Source : Inserm CépiDC 2013-2017, - Insee RP 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale

Au-delà de l'approche tous âges confondus, la mortalité dite prématurée permet d'analyser les décès survenant tôt dans la vie : pour cela, les décès survenant avant 75 ans sont pris en compte.

La mortalité évitable concerne les décès prématurés qui surviennent à la suite d'une pathologie ou un évènement de santé qui aurait pu être prévenu (mortalité évitable par la prévention) ou par une prise en charge médicale (mortalité évitable par le traitement). Dans ce portait de territoire, la mortalité évitable par la prévention est présentée. (pour plus de précisions, voir :

https://www.scoresante.org/uploadedFiles/SCORE-Sante/Fiches_methodo/FMSCORE_Morta_Evitable.pdf)

Admissions en ALD et hospitalisations en MCO

► **Une incidence des ALD et un taux d'hospitalisation significativement plus élevés qu'au niveau national**

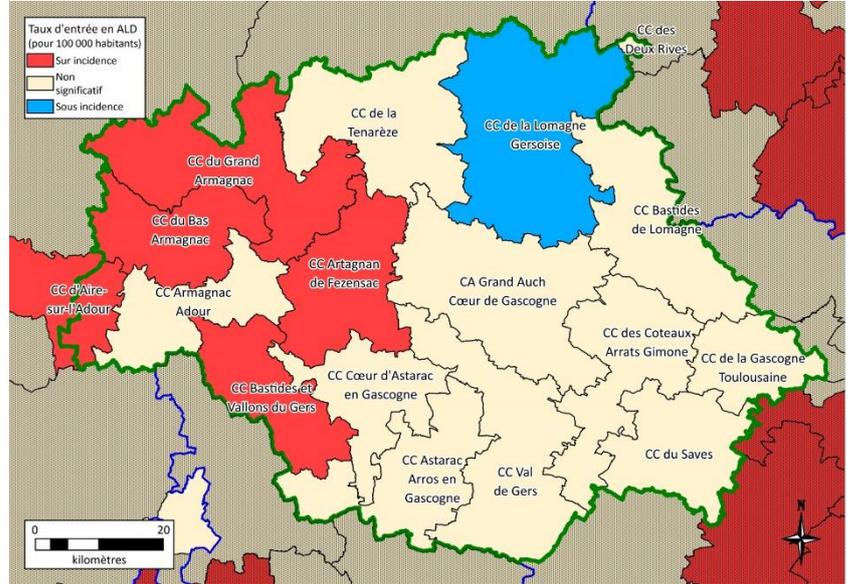
En 2020, on compte plus de 5 250 nouvelles admissions en affection longue durée (ALD) dans le Gers. Le taux d'incidence des ALD est significativement plus élevé que le taux d'incidence observé au niveau national, comme en Occitanie.

Dans la 5 des 16 EPCI du département, le taux d'incidence des ALD est significativement plus élevé, à structure d'âge comparable, que celui de l'Hexagone. Ces EPCI sont situés dans la moitié ouest du Gers. Un seul ECI, la CC de la Lomagne Gersoise, présente une sous-incidence significative.

Le Gers présente un taux standardisé d'hospitalisation en service de médecine, chirurgie et obstétrique (MCO) significativement plus élevé que ce qui est relevé en France hexagonale. Le même constat est fait pour l'ensemble de la région.

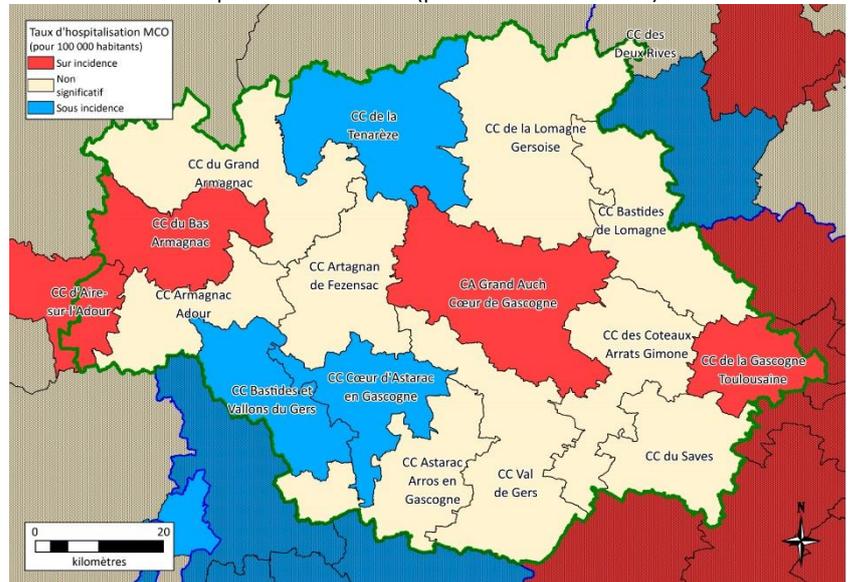
Au sein du département, quatre EPCI, sur une ligne médiane est-ouest présentent un taux standardisé d'hospitalisation significativement plus élevé que la valeur nationale. Trois EPCI, situés eux sur une ligne nord-sud, présentent un taux d'hospitalisation en MCO en 2020 inférieur, à structure d'âge comparable, à la valeur nationale significative d'hospitalisation.

Carte 33 : Taux d'entrée en ALD (pour 100 000 habitants) en 2020



Source : CCMSA, Cnam, CNRSI - 2020 - Insee RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 34 : Taux d'hospitalisation en MCO (pour 100 000 habitants) en 2020



Source : CCMSA, Cnam, CNRSI - 2020 - Insee RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Une sur-incidence significative d'admission en ALD est observée pour quatre territoires dans le Gers, dans l'ouest du département. Un seul territoire est en sous-incidence significative. Quatre EPCI présentent des taux d'hospitalisation en MCO significativement supérieurs à ce que l'on observe à l'échelle de la France métropolitaine et trois ont des taux d'hospitalisation significativement inférieurs.

Tableau 27 : Nombre d'admissions en ALD en 2020, taux standardisé d'incidence (TSI) des ALD en 2020 et taux standardisé d'hospitalisation en service de médecine, chirurgie et obstétrique en 2020

	Nb d'admissions en ALD	TSI en ALD	TS d'hospitalisation en MCO
CC Artagnan de Fezensac	254	2 640	252
CC Astarac Arros en Gascogne	223	2 510	243
CC Val de Gers	256	2 083	241
CC Armagnac Adour	202	2 377	262
CC Bastides et Vallons du Gers	249	2 675	235
CC du Grand Armagnac	441	2 571	258
CC Bastides de Lomagne	316	2 465	250
CC des Coteaux Arrats Gimone	238	1 998	256
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	256	2 563	235
CC du Bas Armagnac	266	2 580	289
CC de la Lomagne Gersoise	466	1 990	253
CC de la Tenarèze	403	2 155	235
CC du Savès	224	2 054	253
CC d'Aire-sur-l'Adour *	398	2 643	306
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	1 012	2 357	261
CC de la Gascogne Toulousaine *	419	2 276	271
Gers	5 255	2 334	254
Occitanie	142 528	2 341	252
France métropolitaine	1 416 325	2 252	250

Source : CCMSA, Cnam, CNRSI - 2020 - ATIH 2020 - Insee RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

– Nombre annuel moyen de nouvelles admissions en ALD en 2020. Le TSI est le taux d'incidence des ALD que l'on observerait si la population de la zone étudiée avait la même structure par âge que la population de référence, soit la population de la France entière au RP de 2018 (CNAMTS, MSA, RSI, Insee).

– Le TS d'hospitalisation est le taux d'hospitalisation en service de médecine, chirurgie et obstétrique que l'on observerait si la population de la zone étudiée avait la même structure par âge que la population de référence, soit la population de la France entière au RP de 2018 (CNAMTS, MSA, RSI, Insee).

Légende :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale

Mortalité par cancer

► Une sous-mortalité significative par cancer toutes localisations confondues

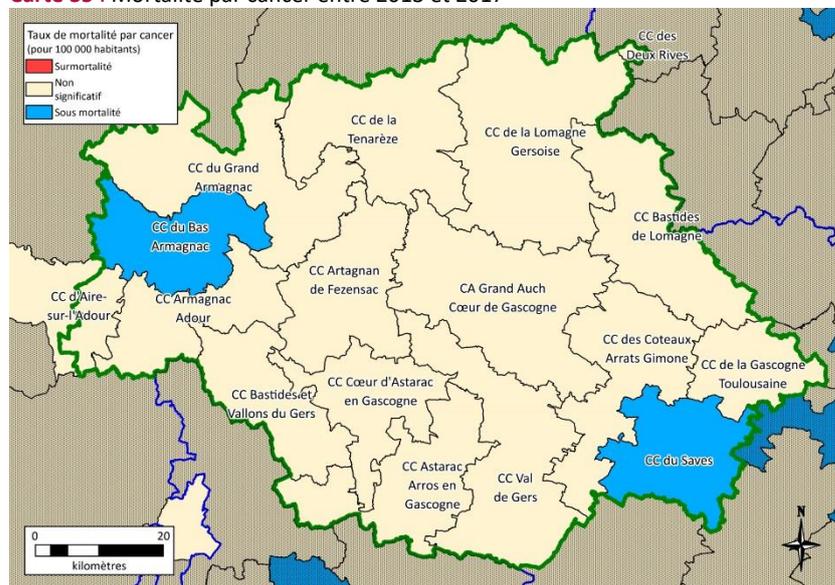
En 2013-2017, on compte près de 620 décès de Gersois par cancer en moyenne chaque année, toutes localisations confondues, soit 26 % des décès de Gersois. À structure par âge comparable, cette mortalité est significativement plus faible dans le Gers qu'en France métropolitaine, comme c'est aussi le cas pour la mortalité régionale par cancer.

À l'intérieur du département, deux territoires, la CC du Bas Armagnac et celle du Savez, présentent une sous-mortalité par cancer significative comparée à la mortalité nationale. Les 14 autres EPCI du Gers n'affichent pas de valeur significativement différente de celle de l'Hexagone.

Entre 2013 et 2017, le cancer du poumon a été la cause du décès de 114 Gersois en moyenne par an entre 2013 et 2017 (4,8 % des décès du département). Le taux de mortalité par cancer dans le Gers ne diffère pas significativement, à structure par âge comparable, de ce qui est observé en France métropolitaine, comme c'est le cas pour l'ensemble de l'Occitanie.

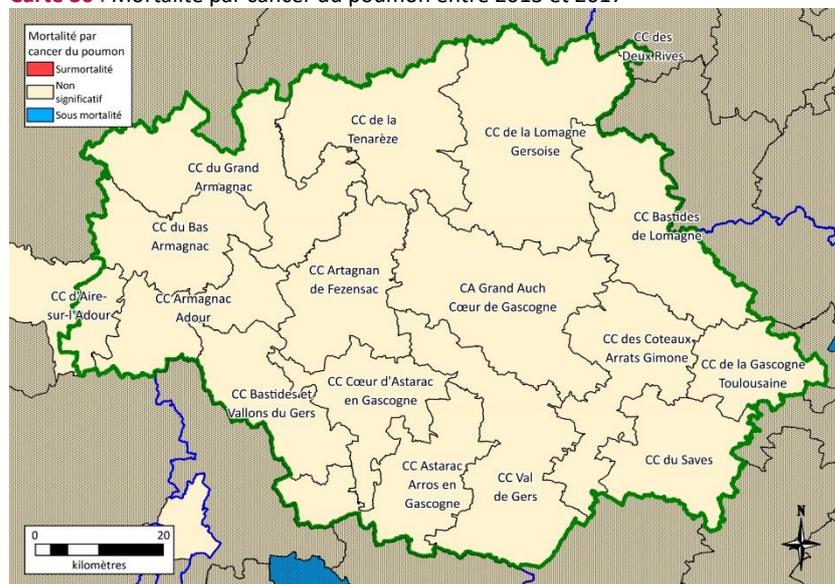
Dans le département, dans chacun des EPCI, la mortalité ne diffère pas de façon significative du niveau métropolitain, à structure d'âge comparable.

Carte 35 : Mortalité par cancer entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 36 : Mortalité par cancer du poumon entre 2013 et 2017



2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie.

Une sous-mortalité significative par cancer toutes localisations confondues retrouvée au niveau départemental et dans deux territoires à l'est et à l'ouest du département.

Un niveau de mortalité par cancer du poumon qui ne diffère pas de la valeur nationale.

Tableau 28 : Nombre annuel moyen de décès et taux comparatif de mortalité pour les cancers toutes causes et pour le cancer du poumon entre 2013 et 2017

	Cancer total		Cancer du poumon	
	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM
CC Artagnan de Fezensac	29	255,3	4	39,9
CC Astarac Arros en Gascogne	24	244,8	4	43,4
CC Val de Gers	31	230,9	8	62,5
CC Armagnac Adour	25	244,3	4	36,6
CC Bastides et Vallons du Gers	30	263,3	4	40,0
CC du Grand Armagnac	46	240,1	8	43,0
CC Bastides de Lomagne	37	266,0	7	53,0
CC des Coteaux Arrats Gimone	30	223,5	6	44,2
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	32	266,6	6	52,2
CC du Bas Armagnac	27	214,6	5	46,9
CC de la Lomagne Gersoise	68	251,5	14	53,1
CC de la Tenarèze	54	246,2	12	55,4
CC du Savès	25	209,0	4	38,0
CC d'Aire-sur-l'Adour *	41	254,1	9	54,6
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	110	235,3	20	43,7
CC de la Gascogne Toulousaine *	41	274,3	8	51,5
Gers	614	244,1	114	47,4
Occitanie	14 929	239,9	3 056	49,8
France métropolitaine	158 076	253,6	31 240	50,0

Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018

SS : secret statistique

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale
- SS= secret statistique ou effectifs insuffisants pour le calcul des taux comparatifs de mortalité

► **Une mortalité par cancer du côlon similaire à la mortalité nationale et une sous mortalité significative par cancer du sein**

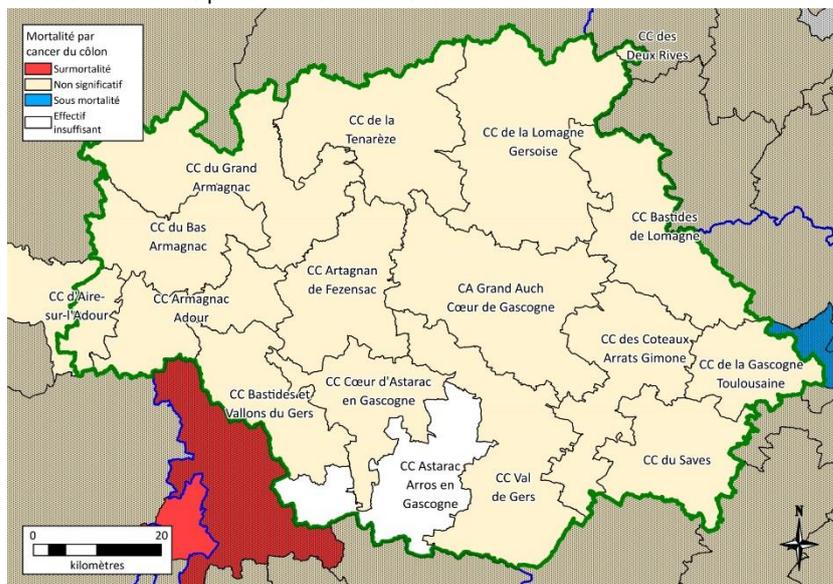
Le cancer du côlon entraîne chaque année 76 décès dans le département, soit 3,2 % des décès. Le Gers ne présente pas un taux de mortalité par cancer du côlon significativement différent de celui de la France métropolitaine à structure d'âge comparable, contrairement à l'Occitanie qui est en sous-mortalité significative.

À l'échelle des EPCI, dans tous les territoires sauf un, la mortalité ne diffère pas significativement de la mortalité nationale. Dans le dernier EPCI; le nombre de décès par cancer du côlon est trop faible pour être analysé.

Le cancer du sein a provoqué 40 décès de femmes en moyenne par an dans le Gers. Le taux comparatif de mortalité dans le département est significativement plus faible que dans l'Hexagone. Cette sous-mortalité significative par cancer du sein est aussi observée en Occitanie.

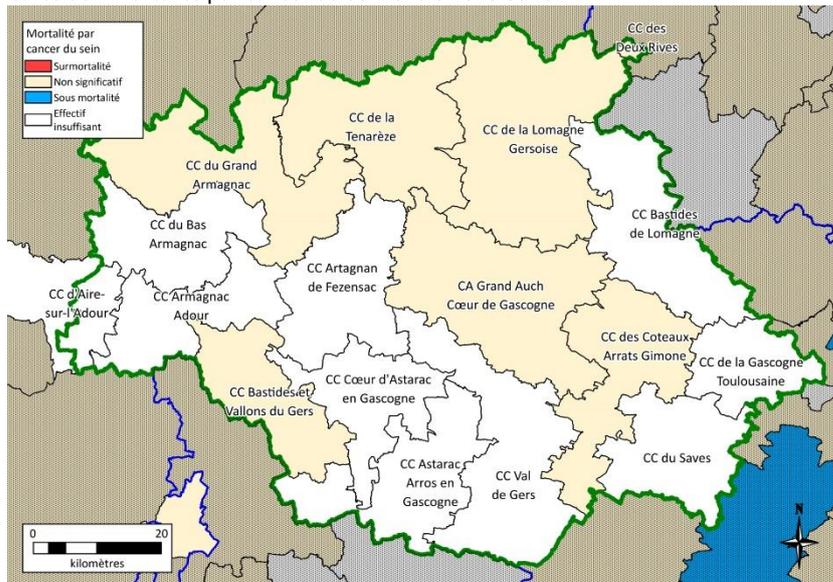
Au niveau des territoires gersois, soit la différence de taux de mortalité avec celui de la France métropolitaine n'est pas significative, soit le nombre de décès est insuffisant pour être analysé.

Carte 37 : Mortalité par cancer du côlon entre 2013 et 2017



Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 38 : Mortalité par cancer du sein entre 2013 et 2017



Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Une mortalité par cancer du côlon dans le Gers qui ne diffère pas de façon significative de celle de la France métropolitaine.
Une sous-mortalité significative par cancer du sein dans le département.
Aucun territoire ne présente de sur ou de sous-mortalité, aussi bien par cancer du côlon que par cancer du sein.

Tableau 29 : Nombre annuel moyen de décès et taux comparatif de mortalité pour les cancers du côlon et du sein entre 2013 et 2017

	Cancer du côlon		Cancer du sein	
	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM
CC Artagnan de Fezensac	4	35,3	SS	SS
CC Astarac Arros en Gascogne	SS	SS	SS	SS
CC Val de Gers	4	26,1	SS	SS
CC Armagnac Adour	4	38,9	SS	SS
CC Bastides et Vallons du Gers	3	28,2	3	23,3
CC du Grand Armagnac	7	33,8	3	16,5
CC Bastides de Lomagne	5	36,7	SS	SS
CC des Coteaux Arrats Gimone	4	25,9	3	20,8
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	5	40,8	SS	SS
CC du Bas Armagnac	3	22,4	SS	SS
CC de la Lomagne Gersoise	8	26,2	4	15,3
CC de la Tenarèze	6	26,5	3	13,8
CC du Savès	4	29,7	SS	SS
CC d'Aire-sur-l'Adour *	6	39,8	SS	SS
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	12	25,7	7	15,9
CC de la Gascogne Toulousaine *	4	29,0	SS	SS
Gers	76	29,4	40	15,9
Occitanie	1 711	27,2	1 118	18,1
France métropolitaine	17 324	27,9	12 366	19,8

Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018

SS : secret statistique

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale
- SS= secret statistique ou effectifs insuffisants pour le calcul des taux comparatifs de mortalité

Mortalité par autres pathologies

► Des surmortalités par maladies cardiovasculaires dans les territoires de l'ouest gersois

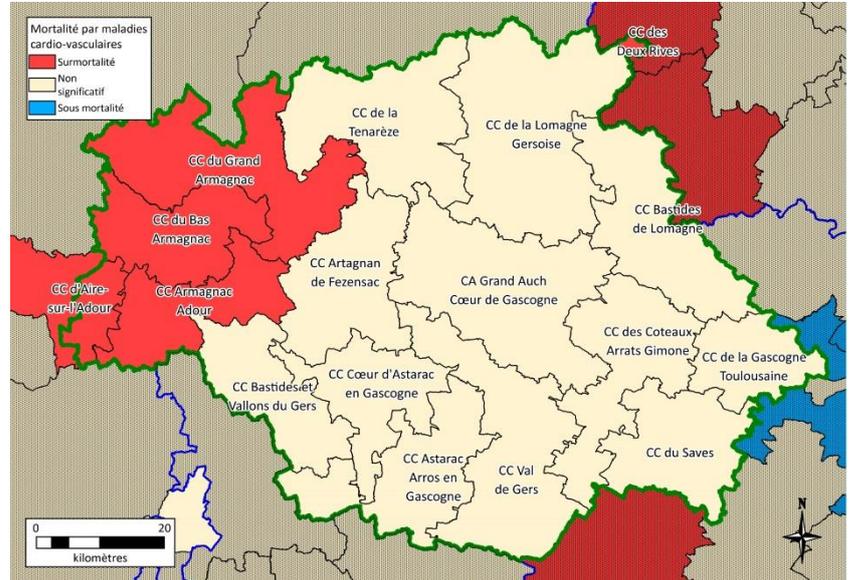
Les maladies cardiovasculaires causent en moyenne chaque année plus de 630 décès dans le Gers, soit 27 % du total des décès. Le département ne présente pas de mortalité significativement différente de celle de la France hexagonale, à structure par âge comparable, contrairement à la région où l'on observe une sous-mortalité significative par maladies cardiovasculaires.

Au sein du Gers, 4 EPCI situés à l'ouest du département présentent des surmortalités significatives comparées à celle de la France hexagonale, à structure par âge comparable : la CC du Grand Armagnac, celle du Bas Armagnac, celle d'Armagnac Adour et celle d'Aire sur Adour. Dans les autres EPCI, les taux comparatifs de mortalité par maladies cardiovasculaires ne diffèrent pas de façon significative de la mortalité nationale.

Les maladies de l'appareil respiratoire sont à l'origine de 170 décès de Gersois en moyenne chaque année (ce qui représente 7,2 % des décès du département). Dans le Gers, la mortalité par maladies de l'appareil respiratoire ne diffère pas significativement de celle de la France métropolitaine, alors que l'Occitanie est en sous-mortalité.

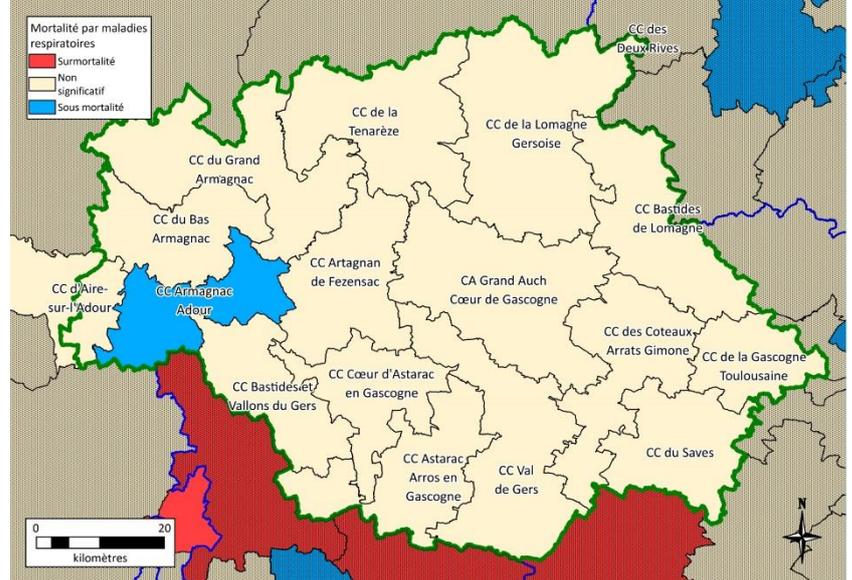
Le département ne présente pas de différence significative par rapport à la France hexagonale en ce qui concerne les mortalités par maladies cardiovasculaires et par maladies respiratoires. On note des surmortalités significatives par maladies de l'appareil cardiovasculaire dans quatre territoires à l'ouest du département.

Carte 39 : Mortalité par maladies cardiovasculaires entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 40 : Mortalité par maladies respiratoires entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Un EPCI, la CC Armagnac Adour, présente une mortalité par maladies respiratoires significativement plus basse que celle de l'Hexagone. Dans les autres territoires, les taux observés ne diffèrent pas significativement du taux en France métropolitaine.

Tableau 30 : Nombres annuels moyens de décès et taux comparatifs de mortalité par maladies de l'appareil circulatoire et respiratoire entre 2013 et 2017

	Maladies de l'appareil circulatoire		Maladies de l'appareil respiratoire	
	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM
CC Artagnan de Fezensac	33	246,8	9	72,4
CC Astarac Arros en Gascogne	25	262,0	6	61,8
CC Val de Gers	29	208,1	9	60,8
CC Armagnac Adour	31	281,2	4	37,8
CC Bastides et Vallons du Gers	30	241,0	8	67,7
CC du Grand Armagnac	52	264,2	15	77,7
CC Bastides de Lomagne	40	255,2	13	84,4
CC des Coteaux Arrats Gimone	31	207,0	7	50,3
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	26	198,1	10	74,0
CC du Bas Armagnac	38	276,1	7	52,4
CC de la Lomagne Gersoise	70	229,7	17	56,9
CC de la Tenarèze	56	223,5	16	64,5
CC du Savès	30	221,2	8	59,7
CC d'Aire-sur-l'Adour *	44	273,1	10	58,1
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	109	222,4	31	61,6
CC de la Gascogne Toulousaine *	28	214,4	10	73,8
Gers	632	233,7	170	63,1
Occitanie	14 241	224,2	3 978	62,5
France métropolitaine	139 776	227,9	39 677	64,7

Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale

► **Une sous-mortalité par pathologies liées à la consommation d'alcool**

Les pathologies pour lesquelles l'alcool est un facteur de risque sont responsables chaque année en moyenne de 54 décès dans le Gers (soit 2,3 % des décès toutes causes du département).

Le taux comparatif de mortalité (TCM) du Gers est significativement inférieur à celui de la France hexagonale, comme c'est le cas pour la région.

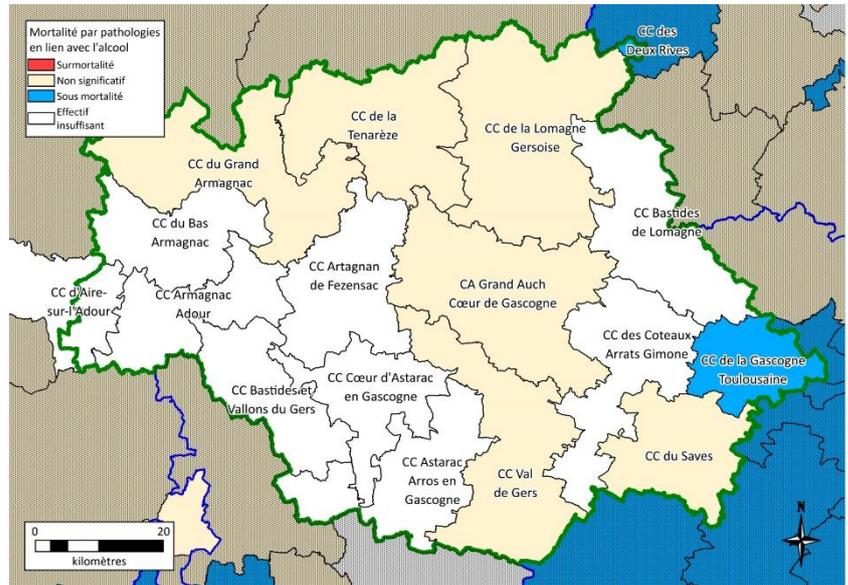
Au sein du département, un EPCI, la CC de la Gascogne Toulousaine, est en sous-mortalité significative comparée à la mortalité nationale par pathologies pour lesquelles l'alcool est un facteur de risque. Les quinze autres EPCI ont des mortalités qui ne diffèrent pas significativement de la mortalité de l'Hexagone, à structure d'âge comparable ou présentent des effectifs insuffisants.

Concernant les pathologies pour lesquelles le tabac est un facteur de risque, elles sont à l'origine de près de 350 décès de Gersois en moyenne chaque année, (soit 14,4 % des décès du département).

Le taux comparatif de mortalité (TCM) ne diffère pas significativement de celui de la France hexagonale, alors qu'il est significativement plus bas au niveau de la région.

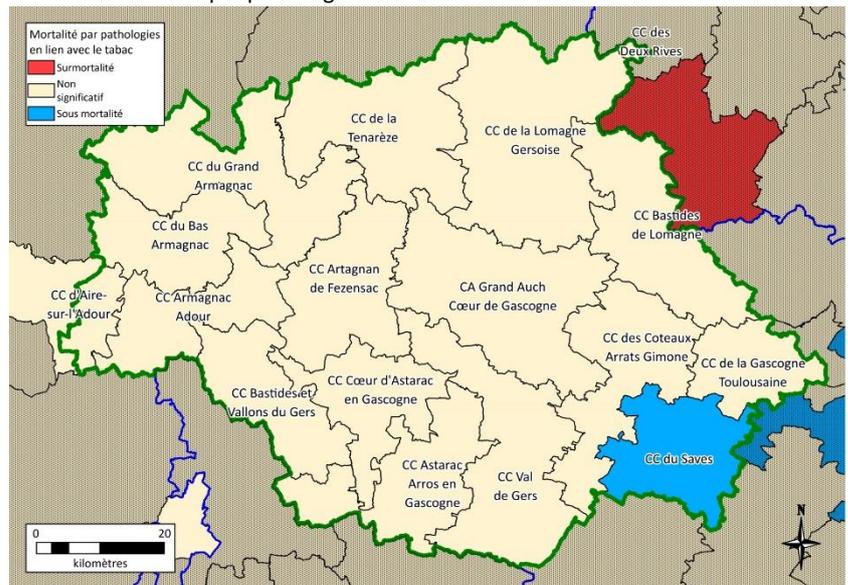
La mortalité par pathologies pour lesquelles le tabac est un facteur de risque est relativement uniforme au sein du département : dans la majorité des EPCI (15/16), les TCM ne diffèrent pas significativement de celui de la France métropolitaine et dans un seul EPCI, la CC du Savès, une sous-mortalité significative est relevée.

Carte 41 : Mortalité par pathologies liées à l'alcool entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 42 : Mortalité par pathologies liées au tabac entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Le Gers présente une sous-mortalité significative par rapport à la France métropolitaine du fait des pathologies induites par l'alcool alors que cela n'est pas le cas pour celles pour lesquelles le tabac est un facteur de risque. Aussi bien pour les pathologies induites par l'alcool que celles induites par le tabac, un territoire est en sous-mortalité alors que, dans les autres, les différences ne sont pas significatives.

Tableau 31 : Nombres annuels moyens de décès et taux comparatifs de mortalité pour les pathologies liées à l'alcool et au tabac entre 2013 et 2017

	Pathologies liées à l'alcool		Pathologies liées au tabac	
	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM
CC Artagnan de Fezensac	SS	SS	19	154,9
CC Astarac Arros en Gascogne	SS	SS	14	143,1
CC Val de Gers	3	23,1	19	139,3
CC Armagnac Adour	SS	SS	14	127,1
CC Bastides et Vallons du Gers	SS	SS	18	153,0
CC du Grand Armagnac	6	28,8	26	134,8
CC Bastides de Lomagne	SS	SS	20	137,9
CC des Coteaux Arrats Gimone	SS	SS	16	115,3
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	SS	SS	16	130,8
CC du Bas Armagnac	SS	SS	16	125,1
CC de la Lomagne Gersoise	7	27,9	41	141,5
CC de la Tenarèze	5	26,2	32	142,6
CC du Savès	3	24,8	13	106,3
CC d'Aire-sur-l'Adour *	SS	SS	25	159,3
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	11	25,1	58	122,6
CC de la Gascogne Toulousaine *	3	17,3	18	129,5
Gers	54	22,6	342	132,5
Occitanie	1 345	22,1	8 257	131,9
France métropolitaine	17 811	28,3	83 892	135,3

Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018

SS : secret statistique

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

e taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale
- SS= secret statistique ou effectifs insuffisants pour le calcul des taux comparatifs de mortalité

► **Une surmortalité significative par accident de la circulation et par accident de la vie courante dans le département**

Les accidents de la circulation entraînent 17 décès en moyenne par an dans le Gers, en 2013-2017. La mortalité par accident de la circulation est significativement plus importante dans le département qu'en France métropolitaine, à structure par âge comparable, comme c'est également le cas en Occitanie.

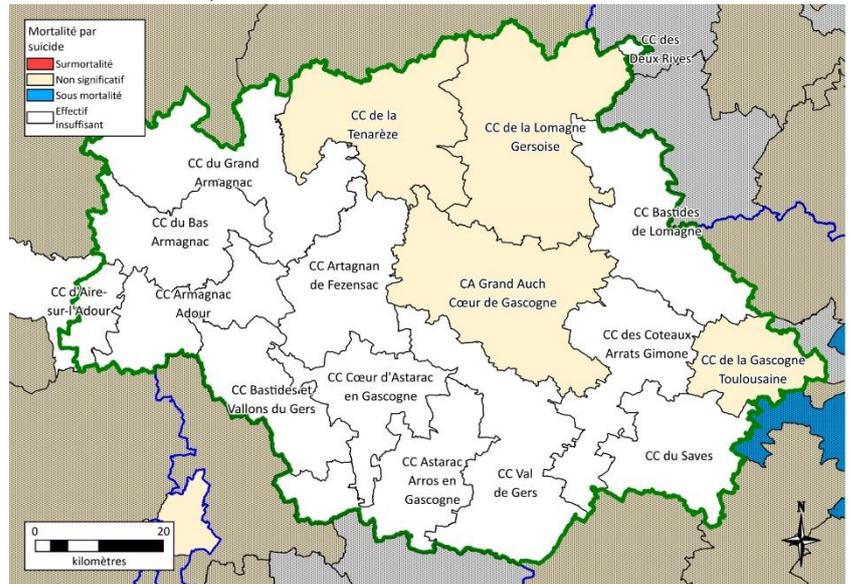
Au niveau infradépartemental, seul le territoire de la CA Grand Auch Cœur de Gascogne présente un nombre de décès par accident de la voie publique suffisant pour être analysé et ce territoire se trouve également en surmortalité significative par rapport à ce qui est observé en France métropolitaine.

Dans le Gers, les suicides sont à l'origine de 32 décès en moyenne chaque année, soit 1,3 % des décès du département.

Le département présente un TCM qui n'est pas significativement différent par rapport à la France métropolitaine, alors que la région présente une sous-mortalité significative.

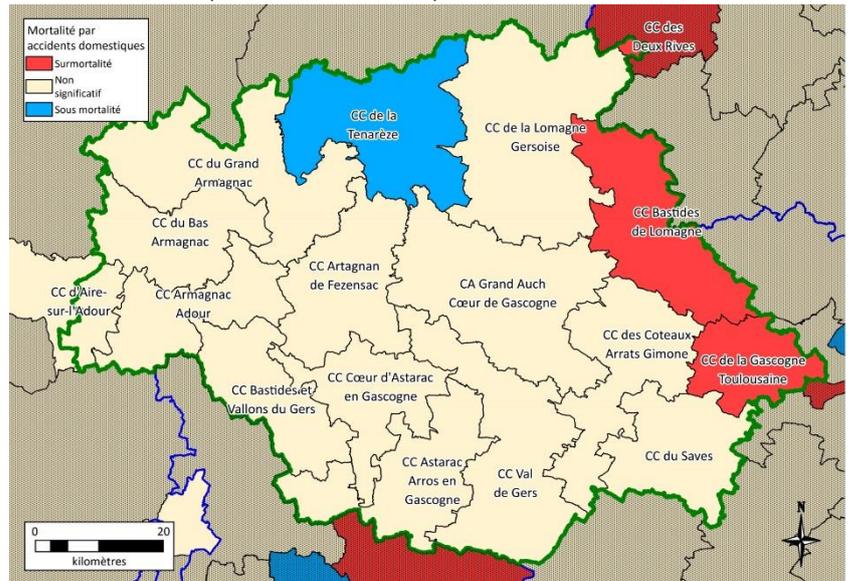
Les effectifs de décès par suicide restent limités au niveau de chaque territoire. Ils sont suffisamment nombreux dans quatre des 16 territoires gersois pour être analysés. Ces quatre territoires n'ont pas de valeurs significativement différentes de la valeur nationale.

Carte 43 : Mortalité par suicide entre 2013 et 2017



Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 44 : Mortalité par accidents domestiques entre 2013 et 2017



Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Une surmortalité liée aux accidents de la circulation et aux accidents de la vie courante dans le Gers.
Un taux de mortalité liée aux suicides qui n'est pas significativement différent comparativement à celui de la France métropolitaine.

En moyenne chaque année, les accidents de la vie courante (AVc) ont occasionné 106 décès dans le département. Dans le département, comme en Occitanie, la mortalité par accidents de la vie courante ne diffère pas significativement de celle observée au niveau national.

On compte un seul EPCI avec une sous-mortalité significative : la CC de la Tenazère. Deux territoires présentent une surmortalité par rapport au niveau national : la CC Bastides de Lomagne et celle de la Gascogne Toulousaine. Pour les treize autres EPCI, la mortalité par AVc ne diffère significativement de la mortalité nationale ou les effectifs sont insuffisants pour être analysés.

Tableau 32 : Nombres annuels moyens de décès et taux comparatifs de mortalité pour les accidents de la circulation, les suicides et les accidents de la vie courante entre 2013 et 2017

	Accidents de la circulation		Suicide		Accidents de la vie courante	
	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM
CC Artagnan de Fezensac	SS	SS	SS	SS	4	31,4
CC Astarac Arros en Gascogne	SS	SS	SS	SS	4	43,5
CC Val de Gers	SS	SS	SS	SS	6	43,7
CC Armagnac Adour	SS	SS	SS	SS	4	40,4
CC Bastides et Vallons du Gers	SS	SS	SS	SS	5	42,7
CC du Grand Armagnac	SS	SS	SS	SS	6	28,7
CC Bastides de Lomagne	SS	SS	SS	SS	5	30,7
CC des Coteaux Arrats Gimone	SS	SS	SS	SS	10	66,7
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	SS	SS	SS	SS	6	48,8
CC du Bas Armagnac	SS	SS	SS	SS	3	19,8
CC de la Lomagne Gersoise	SS	SS	4	19,6	12	42,0
CC de la Tenarèze	SS	SS	3	19,0	8	35,0
CC du Savès	SS	SS	SS	SS	6	44,9
CC d'Aire-sur-l'Adour *	SS	SS	SS	SS	8	49,5
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	4	9,5	7	17,5	23	47,6
CC de la Gascogne Toulousaine *	SS	SS	3	16,1	6	45,9
Gers	17	8,8	32	15,5	106	40,7
Occitanie	333	5,7	760	12,8	2 333	37,2
France métropolitaine	2 843	4,4	8 822	13,8	22 666	36,9

Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018

SS : secret statistique

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale
- SS= secret statistique ou effectifs insuffisants pour le calcul des taux comparatifs de mortalité

Partie 5

ÉTAT DE SANTÉ PAR GROUPE DE POPULATION

Mère et enfant (0- 1 an)	70
Enfants et adolescents (1- 17 ans)	72
Jeunes adultes (18- 24 ans)	74
Adultes (25-64 ans)	76
Personnes âgées (65 ans et plus)	78

Mère et enfant (0- 1 an)

► Des recours à l'IVG moins fréquents qu'au niveau régional ou national

En France métropolitaine, on dénombre en moyenne chaque année plus de 195 000 interruptions volontaires de grossesse (IVG) chez les femmes en âge de procréer (15 à 49 ans). Parmi ces IVG (instrumentales ou médicamenteuses), plus des trois quarts sont réalisées à l'hôpital. Près d'un tiers des IVG effectuées en France métropolitaine concerne des jeunes femmes de 15 à 24 ans (31,6 %).

L'Occitanie regroupe au total 10 % des IVG de France métropolitaine. Elle présente une part d'IVG réalisées en ville plus élevée par rapport à l'Hexagone (29,8 % contre 23,7 %).

En moyenne dans le Gers, 410 IVG sont réalisées par an, soit 12,2 IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans alors que la valeur régionale est de 15,9 pour 1 000 et la valeur nationale de 14,0.

Dans le département, on enregistre une part d'IVG réalisées à l'hôpital un peu plus élevée qu'en Occitanie mais similaire à ce qui est observé au niveau national : trois IVG sur quatre sont réalisées à l'hôpital (75,2 %) contre 70,2 % dans la région et 76,3 % en France métropolitaine.

En moyenne chaque année, 8 IVG ont été réalisées pour les habitantes de la CC Armagnac Adour et de la CC Bastides et vallons du Gers alors que ce nombre atteint 93 IVG dans la CA Grand Auch Cœur de Gascogne chez les femmes en âge de procréer. Un seul territoire, la CC des Coteaux Arrats Gimone présente un taux de recours à l'IVG supérieur à la valeur en France métropolitaine ou en Occitanie : 16,4 IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans.

Les parts des IVG réalisées en ville (médicamenteuses uniquement) parmi les territoires qui composent le département sont très contrastées : la CC d'Aire sur Adour

présente une valeur de 4,6 %, alors que cela concerne près des deux tiers des IVG (62,6 %) dans la CC de la Gascogne Toulousaine. Cinq des 16 EPCI présentent des proportions d'IVG en ville supérieures à celles de la région et l'Hexagone.

Chez les 15-24 ans du Gers, 120 IVG/an ont été réalisées en moyenne, soit près d'un tiers des IVG des 15-49 ans (29,3 %). Cela représente 12,2 IVG pour 1 000 femmes de

15 à 24 ans, taux inférieur à la valeur régionale de 18,6 pour 1 000 et à la valeur nationale (16,5 pour 1 000). Au niveau des EPCI, dans trois territoires, les effectifs sont faibles et relèvent du secret statistique. Dans deux territoires, la CC Val de Gers et la CC Cœur d'Astarac en Gascogne, le taux de recours à l'IVG des 15-24 ans est supérieur à la valeur observée en région et dans un autre, la CC Astarac Arros en Gascogne, à la valeur nationale.

Pour les habitantes du Gers ayant entre 15 et 24 ans, la part des IVG réalisées en ville est inférieure à celle des femmes âgées de 15 à 49 ans. En effet, chez les 15-24 ans, 21,3 % sont faites en ville et 78,7 % à l'hôpital. La part des IVG à l'hôpital des jeunes femmes est intermédiaire entre ce qui est observé en région (24,5 %) et ce qui est observé en France métropolitaine (17,9 %).

Les EPCI présentent des parts d'IVG chez les 15-24 ans effectuées à l'hôpital allant de 40,6 % dans la CC de la Gascogne Toulousaine à 94,1 % dans celle d'Aire sur Adour.

La majorité des territoires, dix sur 16, présente des proportions d'IVG à l'hôpital inférieures à la valeur nationale. Seuls quatre territoires ont des parts d'IVG à l'hôpital supérieures, à savoir la CC Astarac Arros en Gascogne, celle du Grand Armagnac, la CC Cœur d'Astarac en Gascogne, la CC du Bas Armagnac, la CC du Savès et celle d'Aire sur Adour.

Dans le Gers, le recours des femmes à l'IVG est moins fréquent qu'à l'échelle régionale ou nationale. Les trois quarts de ces IVG sont réalisés à l'hôpital.

Au sein du département, les taux de recours à l'IVG peuvent être assez contrastés, quel que soit l'âge des femmes. Cependant, le nombre de territoires où les taux de recours à l'IVG dépassent les valeurs régionales ou nationales reste limité.

Tableau 33 : Nombre annuel moyen d'interruptions volontaires de grossesse entre 2018 et 2020

	Femmes de 15 à 49 ans				Femmes de 15 à 24 ans			
	Nombre	Taux pour 1 000 femmes	Part des IVG de ville	Part des IVG à l'hôpital	Nombre	Taux pour 1 000 femmes	Part des IVG de ville	Part des IVG à l'hôpital
CC Artagnan de Fezensac	14	12,6	22,0	78,0	4	14,4	36,4	63,6
CC Astarac Arros en Gascogne	15	13,2	15,6	84,4	5	18,2	7,1	92,9
CC Val de Gers	20	11,9	29,5	70,5	8	19,0	25,0	75,0
CC Armagnac Adour	12	11,0	11,1	88,9	4	16,1	25,0	75,0
CC Bastides et Vallons du Gers	12	11,4	21,6	78,4	ss	ss	25,0	75,0
CC du Grand Armagnac	23	11,6	17,1	82,9	6	13,7	16,7	83,3
CC Bastides de Lomagne	25	12,4	26,7	73,3	ss	ss	20,0	80,0
CC des Coteaux Arrats Gimone	32	16,4	22,1	77,9	5	12,9	21,4	78,6
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	16	12,6	12,8	87,2	6	18,7	11,1	88,9
CC du Bas Armagnac	14	9,8	21,4	78,6	ss	ss	12,5	87,5
CC de la Lomagne Gersoise	37	11,4	23,6	76,4	8	10,8	28,0	72,0
CC de la Tenarèze	27	11,7	25,0	75,0	8	15,2	20,0	80,0
CC du Savès	18	10,4	27,8	72,2	5	12,9	14,3	85,7
CC d'Aire-sur-l'Adour *	22	9,9	4,6	95,4	6	10,5	5,9	94,1
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	93	12,2	20,1	79,9	31	15,7	20,2	79,8
CC de la Gascogne Toulousaine *	49	10,1	62,6	37,4	11	10,8	59,4	40,6
Gers	410	12,2	24,8	75,2	120	15,4	21,3	78,7
Occitanie	19 413	15,9	29,8	70,2	6 158	18,6	24,5	75,5
France métropolitaine	195 084	14,0	23,7	76,3	61 625	16,5	17,9	82,1

Source: SNDS (PMSI-DCIR) 2018- 2020 - Insee RP 2019

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Les données présentées ci-dessus sont des données domiciliées, c'est-à-dire rapportées au lieu de domicile des personnes concernées. Elles ont été extraites du PMSI en considérant en diagnostic principal les avortements médicaux ou les actes liés à des difficultés liées à une grossesse non désirée. Elles concernent les IVG réalisées par les établissements de santé, qu'elles soient chirurgicales ou médicamenteuses. Les données sur les IVG de ville sont issues du DCIR et sont uniquement médicamenteuses.

Enfants et adolescents (1- 17 ans)

► Un taux d'enfants et de jeunes pris en charge pour des pathologies psychiatriques dans le Gers voisin du taux national

En 2019, autour de 480 enfants et jeunes âgés de 1 à 17 ans ont été pris en charge pour une maladie psychiatrique dans le Gers, ce qui représente 2,7 % de ceux pris en charge à l'échelle de l'Occitanie.

Le nombre de personnes de 1 à 17 ans prises en charge est compris à l'échelle de l'EPCI entre 7 personnes (CC Bastides et Vallons du Gers) et 129 personnes dans la CA Grand Auch Cœur de Gascogne.

Dans le Gers, la part des pris en charge pour ces pathologies s'élève à 1,6 % des personnes de la même tranche d'âge prises en charge au moins une fois en 2019. Cette proportion est intermédiaire entre les valeurs relevées dans l'Hexagone (1,7 %) et la région (1,5 %).

En étudiant les territoires qui composent le département, on observe que la plupart des EPCI présentent des taux inférieurs à celui de l'Occitanie. En effet, 10 des 16 EPCI sont dans ce cas de figure.

Au total, la moitié des territoires gersois présentent des taux inférieurs à celui de la France métropolitaine.

Les valeurs les plus élevées sont observées dans la CC d'Aire sur Adour avec 2,3 % de personnes de 1 à 17 ans prises en charge pour des pathologies d'ordre psychiatrique et le taux le plus faible dans celle des Bastides et Vallons du Gers avec un taux de 0,8 %.

En 2020, on compte dans le Gers 259 enfants et jeunes de 1 à 17 ans hospitalisés en court séjour pour des lésions traumatiques. Cet effectif représente 3,2 % des hospitalisés pour cette cause et de même âge de la région Occitanie.

Dans les différents EPCI, les valeurs sont comprises entre 3 personnes hospitalisées dans la CC Astarac Arros en Gascogne et 61 personnes dans la CA Grand Auch Cœur de Gascogne. Ce dernier territoire rassemble à lui seul près du quart des personnes de 1 à 17 ans hospitalisées en court séjour pour lésion traumatique.

La part des hospitalisés pour lésion traumatique dans le département s'élève à 0,8 % des enfants et des jeunes de 1 à 17 ans, très proche de ce qui est relevé dans la région et la France métropolitaine.

Les EPCI présentent des taux d'hospitalisation pour lésion trauma-

tique qui varient entre 0,2 % dans la CC Astarac Arros en Gascogne et 1,6 % dans la CC Artagnan de Fezensac.

Le département présente un taux d'enfants et de jeunes de 1 à 17 ans pris en charge pour une pathologie psychiatrique intermédiaire entre ceux de la France métropolitaine et la région. Une majorité d'EPCI présentent des valeurs moins élevées que celle en Occitanie. L'effectif des 1 à 17 ans hospitalisés en court séjour pour une lésion traumatique dans le Gers représente 3 % des hospitalisés à l'échelle de l'Occitanie. Le taux d'hospitalisation des Gersois de 1 à 17 ans pour lésion traumatique est voisin de ceux de l'Occitanie et l'Hexagone. Le maximum est relevé dans la CC Artagnan de Fezensac.

Tableau 34 : Nombres et taux (en %) des 1 à 17 ans pris en charge pour maladies psychiatriques en 2019 et hospitalisés en court séjour pour lésion traumatique en 2020

	Personnes de 1 à 17 ans			
	Prise en charge pour maladies psychiatriques		Hospitalisations pour lésion traumatique	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CC Artagnan de Fezensac	18	1,9	17	1,6
CC Astarac Arros en Gascogne	12	1,2	3	0,2
CC Val de Gers	28	1,9	15	0,9
CC Armagnac Adour	14	1,7	15	1,5
CC Bastides et Vallons du Gers	7	0,8	4	0,4
CC du Grand Armagnac	21	1,2	12	0,6
CC Bastides de Lomagne	27	1,4	22	1,0
CC des Coteaux Arrats Gimone	33	1,7	16	0,8
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	22	2,2	11	0,9
CC du Bas Armagnac	18	1,5	9	0,6
CC de la Lomagne Gersoise	39	1,4	32	1,0
CC de la Tenarèze	27	1,3	23	1,0
CC du Savès	33	2,0	12	0,6
CC d'Aire-sur-l'Adour *	44	2,3	19	0,9
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	129	2,0	61	0,9
CC de la Gascogne Toulousaine *	53	1,0	29	0,5
Gers	481	1,6	259	0,8
Occitanie	18 033	1,7	8 207	0,7
France métropolitaine	181 470	1,5	95 608	0,7

Source : SNIRAM-SNDS, cartographie des pathologies, tous régimes confondus- 2019,2020
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

- Pathologies psychiatriques : ce groupe comprend les troubles psychotiques (dont la schizophrénie), les troubles névrotiques et de l'humeur (dont les troubles bipolaires et la dépression), la déficience mentale, les troubles addictifs, les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et l'ensemble des autres troubles psychiatriques (de la personnalité ou du comportement).

- Les lésions traumatiques comprennent toutes les causes du chapitre XIX de la CIM10 ;(S00-T98) Sont exclues les autres conséquences de causes externes (type brûlures, engelures...) et les intoxications.

Jeunes adultes (18- 24 ans)

► La CA Grand Auch Cœur de Gascogne présente près du quart des jeunes hospitalisés pour lésion traumatique du département

En 2019, le département comptait plus de 300 personnes âgées de 18 à 24 ans ayant été prises en charge pour des maladies psychiatriques, soit 2,8 % des prises en charge de la région. Les valeurs dans les EPCI sont comprises entre 5 personnes dans la CC Artagnan de Fezensac et 130 jeunes adultes dans la CA Grand Auch Cœur de Gascogne.

Le taux de jeunes adultes pris en charge pour des pathologies psychiatriques dans le département s'élève à 2,5 % de la population des 18- 24 ans. Cette valeur est supérieure aux proportions retrouvées dans l'Hexagone et la région (2,3 %).

À l'échelle des EPCI, on remarque que près de la moitié des territoires (7 sur 16) présentent des taux de personnes de 18 à 24 ans prises en charge pour des maladies psychiatriques supérieurs à ceux de la France métropolitaine et de l'Occitanie. La maximale est retrouvée dans la CA Grand Auch Cœur de Gascogne avec 3,4 % des 18-24 ans pris en charge pour une maladie psychiatrique avant la CC Val de Gers (3,1 %). La valeur minimale est observée dans la CC Artagnan de Fezensac avec 1,4 % de jeunes pris en charge pour des pathologies psychiatriques.

Le département présente un taux de jeunes pris en charge pour pathologies psychiatriques supérieur à ce que l'on observe en région et en France hexagonale. Près de la moitié des territoires gersois présentent des taux supérieurs à la valeur nationale.

Le taux de jeunes hospitalisés pour lésion traumatique dans le Gers est supérieur aux valeurs régionale et nationale. Tous les territoires gersois se retrouvent dans cette situation.

En 2020, on compte dans le Gers 238 jeunes de 18 à 24 ans hospitalisés en court séjour pour des lésions traumatiques. Ce nombre représente 3,8 % des personnes de la même tranche d'âge hospitalisées en court séjour pour lésion traumatique en Occitanie.

Les effectifs sont contrastés entre les territoires du département. Les valeurs sont comprises entre 8 personnes hospitalisées dans la CC Artagnan de Fezensac et 55 jeunes adultes dans la CA Grand Auch Cœur de Gascogne.

Cette dernière regroupe près du quart des jeunes hospitalisés du département (23,1 %).

Le taux d'hospitalisation pour lésion traumatique dans le Gers s'élève à 2,4 %, soit plus que ce qui est observé dans la région (1,4 %) et la France hexagonale (1,2 %). À l'échelle infra-départementale, les territoires présentent des valeurs comprises entre 1,7 % dans la CC d'Aire sur Adour et 4,5 % dans les CC des Coteaux Arrats Gimone et du Bas

Armagnac. Tous les EPCI présentent des taux supérieurs à celui de l'Occitanie, et, à fortiori, de la France métropolitaine.

Tableau 35 : Nombre et taux (en %) des 18 à 24 ans pris en charge pour maladies psychiatriques (MP) en 2019 ; nombre et taux (en %) des 18 à 24 ans hospitalisés en court séjour pour lésion traumatique en 2020

	Personnes de 18 à 24 ans			
	Prise en charge pour maladies psychiatriques		Hospitalisations pour lésion traumatique	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CC Artagnan de Fezensac	5	1,4	8	2,7
CC Astarac Arros en Gascogne	9	2,4	12	4,4
CC Val de Gers	17	3,1	16	2,8
CC Armagnac Adour	8	2,4	8	2,4
CC Bastides et Vallons du Gers	9	2,6	10	3,3
CC du Grand Armagnac	12	2,0	19	3,4
CC Bastides de Lomagne	13	2,2	14	2,9
CC des Coteaux Arrats Gimone	15	2,9	19	4,5
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	8	1,7	12	2,9
CC du Bas Armagnac	9	2,0	18	4,5
CC de la Lomagne Gersoise	23	2,0	17	1,8
CC de la Tenarèze	15	1,9	20	3,0
CC du Savès	6	1,2	11	2,5
CC d'Aire-sur-l'Adour *	21	2,9	13	1,7
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	130	3,4	55	2,0
CC de la Gascogne Toulousaine *	31	2,3	30	2,8
Gers	306	2,5	238	2,4
Occitanie	10 772	2,3	6 323	1,4
France métropolitaine	115 195	2,3	61 715	1,2

Source : SNIRAM-SNDS, cartographie des pathologies, tous régimes confondus- 2019,2020
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

- Pathologies psychiatriques : ce groupe comprend les troubles psychotiques (dont la schizophrénie), les troubles névrotiques et de l'humeur (dont les troubles bipolaires et la dépression), la déficience mentale, les troubles addictifs, les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et l'ensemble des autres troubles psychiatriques (de la personnalité ou du comportement).

- Les lésions traumatiques comprennent toutes les causes du chapitre XIX de la CIM10 ;(S00-T98). Sont exclues les autres conséquences de causes externes (type brûlures, engelures...) et les intoxications.

ss : Secret statistique

Adultes (25-64 ans)

► Plus d'adultes gersois pris en charge pour une maladie cardiovasculaire qu'en Occitanie et en France métropolitaine

En 2019, le département comptait près de 4 400 personnes de 24 à 64 ans ayant été prises en charge pour des maladies psychiatriques, soit 3,2 % de l'effectif de la région.

Les valeurs des EPCI varient entre 127 dans la CC Astarac Arros en Gascogne et plus de 1 700 personnes dans la CA Grand Auch Cœur de Gascogne.

Le taux d'adultes pris en charge pour ces pathologies s'élève à 4,9 % dans le Gers, soit un peu plus que ce qui est observé en Occitanie et en France hexagonale (respectivement 4,8 % et 4,3 % d'adultes pris en charge). Les EPCI présentent des taux allant plus que du simple au double : de 2,7 % dans la CC de la Gascogne Toulousaine à 8,0 % dans la CA Grand Auch Cœur de Gascogne. Les CC Armagnac Adour, Bastides et Vallons du Gers, Cœur d'Astarac en Gascogne et Grand Auch Cœur de Gascogne présentent des taux supérieurs à celui de la région.

Le Gers présente, en 2019, près de 3 000 personnes de 25 à 64 ans ayant été prises en charge pour un cancer, ce qui représente 3,1 % des cancers de la région. Les territoires du département affichent des valeurs contrastées : l'effectif le plus faible est retrouvé dans la CC Artagnan et Fezensac avec 89 adultes pris en charge pour un cancer, alors que dans la CA Grand Auch Cœur de Gascogne, ce nombre est de 770. Ce territoire regroupe le quart de l'effectif du département (25,8 %).

La part des personnes prises en charge pour un cancer dans le département s'élève à 3,2 % des adultes de 25 à 64 ans. Cette proportion est intermédiaire entre ce qui est observé dans la région (3,3 %) et en France métropolitaine (3,1 %). Les EPCI sont une majorité à avoir des parts inférieures à celles des territoires de comparaison : seules la CC du Grand Armagnac et la CA Grand Auch Cœur de Gascogne présentent des valeurs supérieures. La minimale dans le département est observée dans la CC des Coteaux Arrats

Gimone avec 2,3 % d'adultes pris en charge pour un cancer en 2019 et la maximale dans la CA Grand Auch Cœur de Gascogne (4,1 %).

Concernant les prises en charge pour maladies cardiovasculaires (MCV), le département recense près de 4 000 personnes concernées chez les 25-64 ans. Cette valeur représente 3,5 % de l'effectif de la région. Les territoires qui composent le Gers présentent des valeurs comprises entre 100 adultes dans la CC Astarac Arros en Gascogne et près d'un millier de personnes de 25 à 64 ans prises en charge pour une MCV dans la CA Grand Auch Cœur de Gascogne. Ce dernier territoire présente d'ailleurs une prise en charge sur 4 du département.

Le Gers présente un taux d'adultes pris en charge pour une MCV de 4,2 %. Cette part est supérieure à celles de la région (3,9 %) et de la France hexagonale (3,7 %). Treize des 16 EPCI présentent des valeurs supérieures à celle de l'Hexagone. La maximale est observée dans la CA Grand Auch Cœur de Gascogne (5,2 %) et le taux le plus faible est relevé dans la CC de la Gascogne Toulousaine (3,0 %).

Enfin, les adultes qui ont été pris en charge pour un diabète dans le département étaient plus de 3 500 en 2019, soit 4,0 % de ceux pris en charge en Occitanie.

Les territoires au sein du département présentent des effectifs très hétérogènes. Le minimum est observé dans la CC Astarac Arros en Gascogne avec 119 personnes et la maximum dans la CA Grand Auch Cœur de Gascogne avec près de 800 personnes de 25 à 64 ans prises en charge pour un diabète.

La part des adultes pris en charge pour un diabète est de 3,8 % dans le Gers, soit un peu plus qu'en Occitanie mais moins qu'en France métropolitaine (respectivement 3,7 % et 4,1 %). Les EPCI ont des valeurs comprises entre 2,8 % dans la CC du Savès et 5,1 % dans la CC du Grand Armagnac. Sept des 16 EPCI gersois présentent des taux supérieurs à la valeur occitane.

Le département présente une part d'adultes pris en charge pour des pathologies psychiatriques supérieure à celles de la région et de l'Hexagone. Des prises en charge d'adultes pour cancer ou pour diabète dans le Gers à un taux intermédiaire entre les valeurs régionale et nationale. Dans la grande majorité des territoires gersois, des taux de prise en charge pour maladies cardiovasculaires supérieurs à la valeur en France métropolitaine.

Tableau 36 : Nombres et taux (en %) des 25 à 64 ans pris en charge pour maladie psychiatrique, cancer, maladies cardiovasculaires et diabète en 2019

	Personnes de 25 à 64 ans prises en charge pour :							
	maladie psychiatrique		cancer		maladies cardiovasculaires		diabète	
	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)
CC Artagnan de Fezensac	130	4,5	89	2,7	130	4,0	119	3,6
CC Astarac Arros en Gascogne	127	4,0	103	2,8	136	3,8	130	3,6
CC Val de Gers	174	4,1	157	3,2	203	4,1	163	3,3
CC Armagnac Adour	138	4,9	103	3,1	145	4,4	124	3,8
CC Bastides et Vallons du Gers	149	5,2	107	3,1	158	4,6	119	3,5
CC du Grand Armagnac	228	4,0	222	3,5	291	4,6	326	5,1
CC Bastides de Lomagne	180	3,7	166	3,0	218	3,9	162	2,9
CC des Coteaux Arrats Gimone	141	2,9	125	2,3	196	3,6	163	3,0
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	168	5,4	95	2,6	157	4,4	151	4,2
CC du Bas Armagnac	165	4,5	127	3,1	189	4,6	168	4,1
CC de la Lomagne Gersoise	358	4,3	259	2,9	354	3,9	365	4,0
CC de la Tenarèze	240	3,8	198	2,9	308	4,5	276	4,1
CC du Savès	146	3,3	131	2,7	171	3,6	132	2,8
CC d'Aire-sur-l'Adour *	257	4,6	200	3,2	260	4,2	217	3,5
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	1740	8,0	770	4,1	980	5,2	795	4,2
CC de la Gascogne Toulousaine *	304	2,7	364	3,1	353	3,0	348	2,9
Gers	4395	4,9	2981	3,2	3950	4,2	3 511	3,8
Occitanie	138 675	4,8	96 196	3,3	112 275	3,9	107 474	3,7
France métropolitaine	1 363 958	4,3	1 022 936	3,1	1 215 772	3,7	1 340 023	4,1

Source : SNIRAM-SNDS, cartographie des pathologies, tous régimes confondus- 2019
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

- Pathologies psychiatriques : ce groupe comprend les troubles psychotiques (dont la schizophrénie), les troubles névrotiques et de l'humeur (dont les troubles bipolaires et la dépression), la déficience mentale, les troubles addictifs, les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et l'ensemble des autres troubles psychiatriques (de la personnalité ou du comportement).
- Les autres pathologies concernent toutes les personnes ayant eu au moins une prestation en lien avec la pathologie concernée dans l'année 2019 en quel que soit leur régime d'Assurance maladie.

Personnes âgées (65 ans et plus)

► De nombreux territoires avec des taux de séniors vaccinés contre la grippe inférieurs au taux national

En 2019, le département comptait plus de 3 000 personnes de 65 ans et plus ayant été prises en charge pour des maladies psychiatriques, soit 3,8 % de celles prises en charge dans la région.

Les effectifs dans les EPCI sont compris entre 81 personnes dans la CC Astarac Arros en Gascogne et 799 personnes dans la CA Grand Auch Cœur de Gascogne, soit pour cette dernière plus du quart de l'effectif du département.

La part des séniors pris en charge pour des pathologies psychiatriques s'élève à 5,7 % des 65 ans et plus dans le Gers, soit un taux très proche de ce qui est observé en Occitanie et en France hexagonale (5,8 %).

Les EPCI présentent des taux qui varient entre 4,0 % des séniors pris en charge pour des pathologies psychiatriques dans la CC Astarac Arros en Gascogne et 7,4 % dans CA Grand Auch Cœur de Gascogne.

Parmi les 16 EPCI du département, quatre territoires présentent des taux plus élevés que ceux de la région et de l'Hexagone.

En 2020, on compte dans le Gers 1 428 habitants de 65 ans et plus hospitalisés en court séjour pour des lésions traumatiques. Cet effectif représente 4,1 % des personnes

de la même tranche d'âge hospitalisés en court séjour pour lésion traumatique en Occitanie.

Les valeurs au sein des EPCI sont comprises entre 44 personnes hospitalisées dans la CC Astarac Arros en Gascogne et 285 personnes dans la CA Grand Auch Cœur de Gascogne.

La part des personnes de 65 ans et plus hospitalisées pour lésion traumatique dans le Gers s'élève à 2,7 %. Cette proportion est un peu plus élevée que ce qui est observé en France métropolitaine (2,6 %) et identique à l'Occitanie (2,7 %). Les EPCI présentent des valeurs comprises entre 2,0 % dans la CC du Savès et 3,3 % dans la CC de la Tenarèze. Dix territoires présentent des valeurs supérieures à celle de la France métropolitaine et 9 à celle de la région.

La vaccination contre la grippe a été effectuée pour plus de 6 gersois sur 10 (61,5 %) âgés de 65 ans et plus ; proportion similaire à ce qui est observé à l'échelle de la région (61,8 %).

Les EPCI ont des taux compris entre 54,0 % de vaccinés dans la CC des Coteaux Arrats Gimone et 65,9 % dans la CC de la Gascogne Toulousaine. Neuf des 16 EPCI ont des taux de vaccinés plus bas que le taux en France métropolitaine.

La part des personnes âgées prises en charge pour des pathologies psychiatriques est très proche dans le Gers de ce qui est observé en Occitanie et France hexagonale. La part des prises en charge pour lésion traumatique est à un niveau équivalent à celui des territoires de comparaison. Le département présente une part de vaccination contre la grippe moindre qu'au niveau national.

Tableau 37 : Nombres et taux (en %) des 65 ans et plus pris en charge pour maladies psychiatriques en 2019, des hospitalisés en court séjour pour lésion traumatique en 2020 et taux des vaccinés contre la grippe en 2020

	Personnes de 65 ans et plus				
	prises en charge pour maladie psychiatrique		hospitalisées pour lésion traumatique		vaccinées contre la grippe (%)
	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	
CC Artagnan de Fezensac	119	5,5	66	2,9	62,4
CC Astarac Arros en Gascogne	81	4,0	44	2,1	58,7
CC Val de Gers	148	5,5	80	2,9	61,7
CC Armagnac Adour	122	6,0	55	2,6	62,3
CC Bastides et Vallons du Gers	116	5,3	70	3,0	60,3
CC du Grand Armagnac	221	5,3	88	2,1	60,7
CC Bastides de Lomagne	141	5,2	73	2,6	61,2
CC des Coteaux Arrats Gimone	141	5,6	72	2,7	54,0
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	99	4,2	72	2,9	60,0
CC du Bas Armagnac	149	6,0	73	2,9	56,7
CC de la Lomagne Gersoise	275	4,9	144	2,5	64,1
CC de la Tenarèze	242	5,4	151	3,3	61,9
CC du Savès	151	6,2	50	2,0	56,3
CC d'Aire-sur-l'Adour *	217	6,0	109	3,1	59,8
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	799	7,4	285	2,9	64,4
CC de la Gascogne Toulousaine *	165	4,9	103	3,2	65,9
Gers	3 018	5,7	1 428	2,7	61,5
Occitanie	80 513	5,8	35 067	2,7	61,8
France métropolitaine	782 466	5,8	331 821	2,6	62,4

Source : SNIRAM-SNDS, cartographie des pathologies, tous régimes confondus- 2019- 2020 - ATIH-PMSI 2020
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

- Pathologies psychiatriques : ce groupe comprend les troubles psychotiques (dont la schizophrénie), les troubles névrotiques et de l'humeur (dont les troubles bipolaires et la dépression), la déficience mentale, les troubles addictifs, les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et l'ensemble des autres troubles psychiatriques (de la personnalité ou du comportement).
- Les lésions traumatiques comprennent toutes les causes du chapitre XIX de la CIM10 ;(S00-T98). Sont exclues les autres conséquences de causes externes (type brûlures, engelures...) et les intoxications.
- Vaccination : population de 65 ans et plus affiliée au RG (hors SLM), MSA, RSI, bénéficiaire d'une vaccination antigrippale en 2020.

► **Des taux de prises en charge pour cancer et diabète plus faibles dans le département que dans les territoires de comparaison.**

Dans le Gers, les personnes de 65 ans et plus prises en charge pour un cancer sont près de 7 200 en 2019, soit 3,5 % de l'effectif de l'Occitanie. Les valeurs au sein des EPCI sont très distinctes : la CC Astarac Arros en Gascogne présente la valeur la plus faible avec 277 personnes âgées prises en charge et la CA Grand Auch Cœur de Gascogne la plus élevée avec 1 469 prises en charge. Ce dernier territoire rassemble 17,6 % des personnes concernées du département.

Le taux de prise en charge pour cancer dans le Gers s'élève à 13,7 % des personnes âgées de 65 ans et plus. Cette proportion est inférieure à ce qui est retrouvé en région et en France métropolitaine (15,7 % et 16,6 % respectivement). Les EPCI présentent des valeurs comprises entre 12,6 % dans la CC Artagnan de Fezensac et 15,5 % dans la CC d'Aire sur Adour. Aucun EPCI ne présente de taux supérieurs à ceux des territoires de comparaison.

Les prises en charge pour les maladies cardiovasculaires (MCV) sont deux fois plus nombreuses que pour les cancers chez les 65 ans et plus. Dans le Gers, on dénombre près de 14 900 prises en charge. La région présente plus de 370 000 personnes âgées prises en charge pour MCV, dont près de 4,0 % proviennent du département.

Les territoires du Gers affichent des valeurs comprises entre 578 personnes dans la CC Artagnan de Fezensac et près de 3 000 personnes dans la CA Grand Auch Cœur de Gascogne.

Le département présente un taux de prise en charge pour MCV (28,4 %) intermédiaire entre celui de l'Occitanie (28,1 %) et celui de la France métropolitaine (28,5 %). Les

territoires qui composent le département présentent des valeurs comprises entre 24,8 % dans la CC de la Lomagne Gersoise et 32,8 % dans la CC d'Aire sur Adour. On compte quatre territoires ayant des proportions plus faibles que celle de la région.

En 2019, près de 8 000 personnes âgées sont prises en charge pour un diabète dans le Gers, soit 3,5 % de l'effectif de la région. Les valeurs oscillent entre 310 personnes dans la CC Artagnan de Fezensac et plus de 1 500 personnes dans la CA Grand Auch Cœur de Gascogne

Dans le département, 15,2 % des personnes de 65 ans et plus sont prises en charge pour un diabète. Cette proportion est plus faible que ce que l'on observe en France métropolitaine et en région (respectivement 18,3 % et 17,2 %). Tous les EPCI présentent des valeurs inférieures à celles des territoires de comparaison, région ou France métropolitaine

Les maladies d'Alzheimer et autres démences (MAAD) ont concerné 2 888 personnes dans le Gers, ce qui

représente 3,8 % des séniors occitans avec MAAD.

Les EPCI présentent des valeurs comprises entre 94 personnes âgées avec MAAD dans la CC Artagnan de Fezensac et près de 700 personnes dans la CA Grand Auch Cœur de Gascogne.

La part des personnes âgées prises en charge pour une MAAD dans le département (5,5 %) est identique à ce qui est observé dans l'Hexagone (5,5 %) et proche de la valeur régionale (5,8 %). Parmi les EPCI, les valeurs sont comprises entre 4,4 % dans la CC Artagnan de Fezensac et 7,1 % dans la CA Grand Auch Cœur de Gascogne ; quatre territoires présentent des taux supérieurs à celui de la France hexagonale.

Des taux de pris en charge de séniors pour cancers ou pour diabète systématiquement inférieurs au taux régional ou national dans chacun des seize EPCI gersois. Des taux de prise en charge pour maladie cardiovasculaire ou pour maladie d'Alzheimer (et apparentées) voisins des taux observés en France métropolitaine

Tableau 38 : Nombres et taux (en %) des 65 ans et plus pris en charge pour cancer, maladies cardio-vasculaires, diabète et maladie d'Alzheimer et autres démences (MAAD) en 2019

Personnes de 65 ans et plus prises en charge pour :								
	cancer		maladies cardio-vasculaires		diabète		maladie d'Alzheimer et autres démences	
	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)
CC Artagnan de Fezensac	290	12,6	628	27,3	319	13,9	102	4,4
CC Astarac Arros en Gascogne	277	13,3	578	27,8	310	14,9	94	4,5
CC Val de Gers	383	13,9	807	29,3	431	15,6	175	6,3
CC Armagnac Adour	284	13,5	613	29,2	320	15,3	111	5,3
CC Bastides et Vallons du Gers	330	14,0	701	29,8	354	15,0	126	5,3
CC du Grand Armagnac	613	14,5	1 271	30,1	652	15,4	232	5,5
CC Bastides de Lomagne	365	13,0	701	24,9	426	15,1	149	5,3
CC des Coteaux Arrats Gimone	348	13,0	776	29,0	404	15,1	164	6,1
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	326	13,3	657	26,9	372	15,2	128	5,2
CC du Bas Armagnac	352	13,8	778	30,5	396	15,5	170	6,7
CC de la Lomagne Gersoise	752	13,1	1 429	24,8	824	14,3	260	4,5
CC de la Tenarèze	594	12,9	1316	28,5	679	14,7	208	4,5
CC du Savès	338	13,8	691	28,3	365	14,9	125	5,1
CC d'Aire-sur-l'Adour *	546	15,5	1 158	32,8	600	17,0	165	4,7
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	1 469	15,0	2 923	29,8	1 533	15,6	692	7,1
CC de la Gascogne Toulousaine *	440	13,7	922	28,6	546	17,0	154	4,8
Gers	7 192	13,7	14 890	28,4	7 961	15,2	2 888	5,5
Occitanie	207 468	15,7	370 832	28,1	226 962	17,2	75 981	5,8
France métropolitaine	2 151 092	16,6	3 692 723	28,5	2 371 205	18,3	717 383	5,5

Source : SNIRAM-SNDS, cartographie des pathologies, tous régimes confondus - 2019

Exploitation : Creai-ORS Occitan

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

- Pathologies psychiatriques : ce groupe comprend les troubles psychotiques (dont la schizophrénie), les troubles névrotiques et de l'humeur (dont les troubles bipolaires et la dépression), la déficience mentale, les troubles addictifs, les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et l'ensemble des autres troubles psychiatriques (de la personnalité ou du comportement).

- Les autres pathologies concernent toutes les personnes ayant eu au moins une prestation en lien avec la pathologie concernée dans l'année 2019 en quel que soit leur régime d'Assurance maladie.

Partie 6

OFFRE DE SOINS

Accessibilité potentielle localisée.....	84
Densités des professionnels de santé	86
Organisation des soins de premier recours.....	88
Établissements de soins	90
Accès aux maternités	92

Accessibilité potentielle localisée

► **L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes dans le Gers est proche de la valeur nationale.**

En 2018, un habitant du Gers a accès en moyenne à 4,0 consultations ou visites de médecins généralistes contre 3,9 en France (hors Mayotte) et 4,3 en région Occitanie.

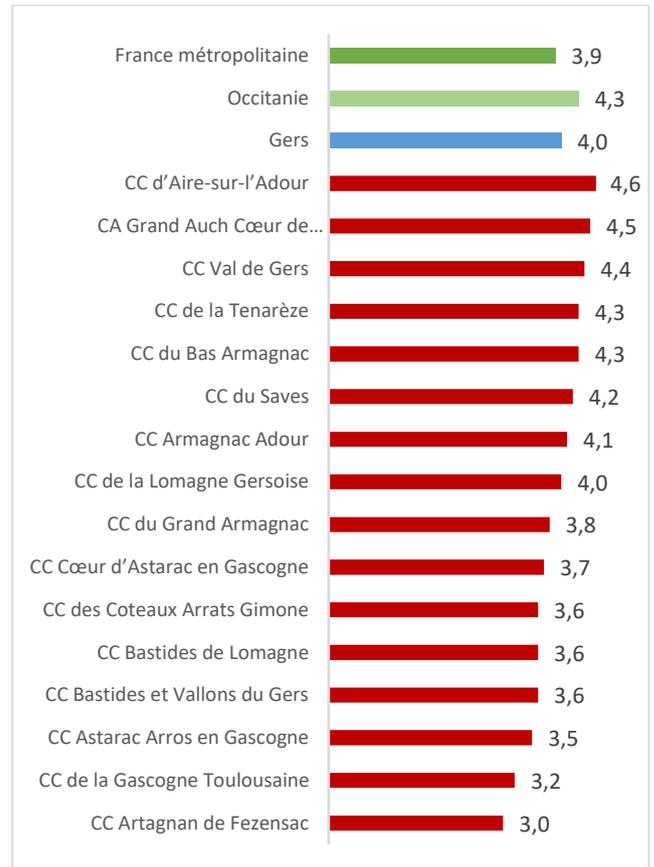
Lorsqu'il s'agit d'un médecin généraliste de moins de 65 ans, l'accessibilité moyenne par habitant est de 3,6 consultations contre 3,5 en France et 3,9 en région Occitanie.

Trois territoires intercommunaux disposent d'un indicateur d'accessibilité potentielle localisée supérieur à la valeur régionale et huit EPCI sont en deçà de la valeur départementale.

Il est particulièrement difficile de consulter un médecin généraliste sur la CC Artagnan de Fezensac : chacun des 7 000 habitants de ce territoire, soit 3,0 % de la population départementale, a un accès à au plus 3 consultations par an. Cet EPCI est d'autant plus fragilisé que l'accès à un médecin généraliste de moins de 65 ans correspond à 2,4 consultations par habitant.

Dans la moitié des intercommunalités, l'accès à un médecin généraliste est plus favorable, avec 4 consultations annuelles par habitant ou plus. Elles représentent plus de 120 000 habitants, soit 63 % de la population départementale.

Figure 3 : APL aux médecins généralistes - 2018



Sources : SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS ; populations 2016, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Le Gers présente des accessibilités potentielles localisées un peu supérieures à la valeur nationale et ce quelle que soit la classe d'âge des médecins généralistes. La moitié des EPCI présentent des valeurs inférieures à la valeur nationale pour l'ensemble des généralistes ; pour plus de la moitié des EPCI, la valeur est inférieure à la France métropolitaine pour les généralistes de moins de 65 ans.

Tableau 39 : Indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) 2018 aux médecins généralistes tous âges et ceux de moins de 65 ans

	APL aux médecins généralistes	APL aux médecins généralistes de moins de 65 ans
CC Artagnan de Fezensac	3,0	2,4
CC Astarac Arros en Gascogne	3,5	3,2
CC Val de Gers	4,4	3,4
CC Armagnac Adour	4,1	3,9
CC Bastides et Vallons du Gers	3,6	3,3
CC du Grand Armagnac	3,8	3,7
CC Bastides de Lomagne	3,6	3,2
CC des Coteaux Arrats Gimone	3,6	3,5
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	3,7	3,4
CC du Bas Armagnac	4,3	4,2
CC de la Lomagne Gersoise	4,0	3,1
CC de la Tenarèze	4,3	4,0
CC du Savès	4,2	4,2
CC d'Aire-sur-l'Adour *	4,6	3,4
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	4,5	4,1
CC de la Gascogne Toulousaine *	3,2	2,8
Gers	4,0	3,6
Occitanie	4,3	3,9
France métropolitaine	3,9	3,5

Sources : SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS ; populations 2016, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

L'Accessibilité Potentielle Localisée est un indicateur local, disponible au niveau de chaque commune, qui tient compte de l'offre et de la demande issue des communes environnantes. Calculée à l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins. L'indicateur est calculé en nombre de consultations ou visites accessibles par habitant standardisé sur l'âge, rendant comparable l'accessibilité de communes ayant des populations d'âges très différents.

Densités des professionnels de santé

► La CC Astarac Arros en Gascogne très peu dotée en professionnels de santé

Le Gers affiche, en 2021, une densité de 89,9 médecins généralistes libéraux (ou mixtes) pour 100 000 habitants, contre 85,5 en France métropolitaine et 97,6 en région Occitanie.

À l'échelle infra-départementale, les EPCI présentent des densités très disparates variant de 0 pour la plus faible (aucun généraliste libéral) dans la CC Astarac Arros en Gascogne à 139,9 pour la plus élevée dans la CC d'Aire sur Adour.

Ces densités ne sont pas toutes corrélées à l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée :

- La CC du Grand Armagnac et la CC Cœur d'Astarac en Gascogne présentent une densité nettement supérieure à la moyenne départementale, pour autant l'indicateur APL est inférieur à l'indicateur départemental.
- À l'inverse, la densité de médecins sur la CC Armagnac Adour est inférieure à la densité départementale alors que l'indicateur d'APL sur ces territoires indique une accessibilité un peu plus favorable.

La densité d'infirmiers libéraux s'établit 300,5 pour 100 000 habitants dans le Gers, contre 196,4 en France

métropolitaine et 317,5 en région Occitanie. Plus de la moitié des EPCI présentent des densités inférieures à celle de la région, variant de 84 pour la CC Astarac Arros en Gascogne à 425 dans la CC Bastides et Vallons du Gers.

En 2021, la densité en masseurs-kinésithérapeutes (MK) libéraux s'établit à 95,6 pour 100 000 habitants dans le Gers contre 104,1 en France métropolitaine et 145,3 en région Occitanie.

Ces densités varient de 69,6 pour la CC Astarac Arros en Gascogne à 170 pour la CC de la Gascogne Toulousaine.

Cinq territoires sont relativement plus favorisés avec des densités de MK supérieures à la densité nationale mais seulement deux dépassent la densité régionale : outre la CC de la Gascogne Toulousaine, il s'agit de la CC Cœur d'Astarac en Gascogne.

En 2021, la densité de chirurgiens-dentistes s'établit à 54,3 pour 100 000 habitants contre 54,7 en France métropolitaine et 67,0 en région Occitanie.

Si le territoire le plus peuplé, la CA Grand Auch Cœur de Gascogne, affiche une densité de chirurgiens-dentistes supérieure aux densités nationale et régionale, la moitié des intercommunalités sont plus désavantagées avec des densités inférieures, celle-ci pouvant n'être que de 13,9 chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants dans la CC Astarac Arros en Gascogne.

Les densités en médecins généralistes libéraux et en infirmiers libéraux sont supérieures aux densités nationales mais de très forte disparités existent entre les territoires, les plus peuplés étant les mieux dotés et un territoire comme celui de la CC Astarac Arros en Gascogne étant très peu pourvu. La densité en kinés est inférieure aux valeurs nationale et régionale alors que celle des dentistes est proche de la valeur nationale. Pour ces professionnels, de très fortes disparités au sein du département sont également retrouvées.

Tableau 40 : Densités des professionnels de santé libéraux (pour 100 000 habitants) en 2021

	Densité			
	Médecins généralistes	Infirmiers libéraux	Masseurs kinésithérapeutes libéraux	Chirurgiens-dentistes libéraux
CC Artagnan de Fezensac	71,4	228,4	71,4	57,1
CC Astarac Arros en Gascogne	0,0	83,5	69,6	13,9
CC Val de Gers	99,5	358,2	89,5	19,9
CC Armagnac Adour	73,7	294,6	88,4	58,9
CC Bastides et Vallons du Gers	99,2	425,1	127,5	42,5
CC du Grand Armagnac	127,8	368,2	60,1	37,6
CC Bastides de Lomagne	53,3	293,2	62,2	44,4
CC des Coteaux Arrats Gimone	93,2	251,5	121,1	55,9
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	117,3	404,1	156,4	65,2
CC du Bas Armagnac	93,4	210,3	81,8	23,4
CC de la Lomagne Gersoise	88,7	266,0	99,1	46,9
CC de la Tenarèze	89,8	227,9	82,9	48,4
CC du Savès	103,9	332,4	103,9	72,7
CC d'Aire-sur-l'Adour *	139,9	303,2	139,9	62,2
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	115,7	383,0	92,5	84,8
CC de la Gascogne Toulousaine *	67,3	296,0	170,4	58,3
Gers	89,9	300,5	95,6	54,3
Occitanie	96,9	317,5	145,3	67,0
France métropolitaine	85,2	196,4	104,1	54,7

Sources : Drees / Asip-Santé - RPPS - 2021
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Densités de médecins généralistes, d'infirmiers, de masseurs-kinésithérapeutes et de chirurgiens-dentistes à exercice libéral ou mixte (hors remplaçants) pour 100 000 habitants.

Organisation des soins de premier recours

► Des pharmacies et des laboratoires de biologie médicale présents de manière plus marquée dans les territoires les plus peuplés

En 2021, le Gers compte 67 pharmacies d'officine, soit 3,4 % des pharmacies de la région (comparativement, la population gersoise représente 3,3 % de la population régionale - RP 2018).

Tous les EPCI, à l'exception de la partie gersoise de la CC d'Aire sur Adour, ont au moins une pharmacie d'officine sur leur territoire.

Avec 14 pharmacies, la CA Grand Auch Cœur de Gascogne regroupe 21 % des pharmacies du département.

On dénombre 14 laboratoires de biologie médicale, soit 3,2 % des laboratoires de la région.

Cinq territoires ne disposent pas d'un laboratoire de biologie médicale. Dans les autres territoires, leur nombre varie entre un, le plus souvent, et quatre dans la CA Grand Auch Cœur de Gascogne.

Le Gers dispose de pharmacies d'officine au sein de chaque EPCI. Une sur 5 est localisée sur la CA Grand Auch Cœur de Gascogne. L'offre en laboratoires est spatialisée dans les zones les plus peuplées.

Tableau 41 : Nombre de pharmacies en 2021 et de laboratoires de biologie médicale en 2022

	Pharmacies	Laboratoires de biologie médicale
CC Artagnan de Fezensac	3	1
CC Astarac Arros en Gascogne	1	0
CC Val de Gers	2	0
CC Armagnac Adour	3	0
CC Bastides et Vallons du Gers	2	0
CC du Grand Armagnac	8	1
CC Bastides de Lomagne	3	1
CC des Coteaux Arrats Gimone	5	1
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	4	1
CC du Bas Armagnac	3	0
CC de la Lomagne Gersoise	7	2
CC de la Tenarèze	5	1
CC du Savès	3	1
CC d'Aire-sur-l'Adour	0	2
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	14	4
CC de la Gascogne Toulousaine *	5	1
Gers	67	14
Occitanie	1 988	443
France métropolitaine	Non spé	4 528

Sources : Source : FINESS/EDONISS - 2021- 2022

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

- Les nombres de pharmacies correspondent aux nombres de pharmacies ouvertes en 2021.

- Les nombres de laboratoires de biologie médicale ont été extraits grâce au FINESS à la date de mars 2022.

Fin juin 2022, le Gers compte 1 Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) en fonctionnement, c'est-à-dire ayant signé l'accord conventionnel inter-professionnel (ACI).

Il s'agit de la CPTS Sud Est Gersois qui recouvre 93 communes dans 4 EPCI (CC Bastides de Lomagne, CC de la Gascogne Toulousaine, CC des Côteaux Arrats Gimone et CC du Savès) pour 48 856 habitants, soit un quart (25,5 %) de la population du département.

Les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) sont au nombre de 12 (socles et antennes confondus), soit 2,7 % des MSP d'Occitanie. Il existe 8 EPCI (soit la moitié des EPCI du Gers) sans MSP.

Les MSP socles sont au nombre de 7 dans le Gers, ce qui représente 2,8 % des MSP socles de la région. Elles sont présentes dans 7 intercommunalités.

En ce qui concerne les antennes des MSP, il y en a 5 dans le département, soit 2,7 % de celles d'Occitanie. Elles sont implantées dans 4 EPCI. La CC de la Gascogne Toulousaine est le seul territoire sans MSP socle mais avec une antenne.

Il existe 1 CPTS en activité dans le département recouvrant 4 EPCI. La majorité des EPCI et les trois quarts de la population ne sont pas couverts par une CPTS.
Les MSP sont présentes dans la moitié des EPCI du département.

Tableau 42 : Nombre de CPTS, de MSP socles et antennes en 2022

	CPTS en fonctionnement	MSP socles	MSP antennes
CC Artagnan de Fezensac	0	1	0
CC Astarac Arros en Gascogne	0	0	0
CC Val de Gers	0	1	0
CC Armagnac Adour	0	0	0
CC Bastides et Vallons du Gers	0	0	0
CC du Grand Armagnac	0	0	0
CC Bastides de Lomagne	1	1	1
CC des Coteaux Arrats Gimone	1	0	0
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	0	1	0
CC du Bas Armagnac	0	1	0
CC de la Lomagne Gersoise	0	1	1
CC de la Tenarèze	0	0	0
CC du Savès	1	1	2
CC d'Aire-sur-l'Adour *	0	0	0
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	0	0	0
CC de la Gascogne Toulousaine *	1	0	1
Gers	1	7	5
Occitanie	23	252	186
France métropolitaine	Non spé	Non spé	Non spé

Sources : Source : DGOS 2022 - FINISS/EDONISS - 2021- 2022
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

Le nombre de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) est extrait de l'état des lieux effectué par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) en juin 2022). Le nombre de Maisons de santé pluridisciplinaires a été extrait du FINISS en mars 2022.

Établissements de soins

► Une offre en SSR, en psychiatrie et en HAD concentrée sur très peu de territoires

En 2020, on dénombre près de 382 lits en hospitalisation complète de Médecine-Chirurgie-Obstétrique (MCO) dans le Gers, 200 lits pour 100 000 habitants, soit un taux d'équipement inférieur à celui de la région (289 lits pour 100 000 habitants).

Des établissements de santé disposant de ce type de lits sont présents dans 7 territoires avec des valeurs comprises entre 5 lits dans la CC Bastides de Lomagne et 276 lits dans la CA Grand Auch Cœur de Gascogne. Ce dernier EPCI concentre près des trois quarts (72,3 %) des lits du département.

On dénombre 45 places en hospitalisation partielle en MCO en 2020 dans le Gers, 24 pour 100 000 habitants, taux inférieur à la valeur régionale (49 pour 100 000). Cette offre n'est présente que sur le territoire de la CC Grand Auch Cœur de Gascogne

Dans le Gers, les services de soins de suite et de réadaptation (SSR) ont une capacité de 426 lits pour les hospitalisations complètes et 100 places en hospitalisation partielle. Cela correspond à des taux de 223 lits et 52 places pour 100 000 habitants quand les valeurs régionales sont respectivement de 188 lits et 25 places pour 100 000 habitants.

Le taux d'équipement en lits et places en MCO dans le Gers est nettement inférieur à la valeur en Occitanie. Les trois quarts de cette offre sont installés à Auch.

Le taux d'équipement en SSR est supérieur à la valeur régionale mais regroupé principalement sur deux territoires.

Les taux d'équipement en psychiatrie et en HAD sont proches des valeurs régionales mais ces offres ne sont présentes que sur un seul territoire.

Au niveau des territoires, 10 sur 16 proposent des lits ou places en SSR. La CC Val de Gers en offre le plus avec 135 lits disponibles, soit 31,7 % de la capacité du département. Presque autant de lits de SSR, 115, sont également installés dans la CA du Grand Auch Cœur de Gascogne. Parmi les 100 places d'hospitalisation partielle en SSR, elles sont réparties sur les deux mêmes EPCI : les trois quarts dans le premier et le quart restant dans la CA du Grand Auch Cœur de Gascogne.

Les services de psychiatrie du Gers proposent 238 lits pour les prises en charge à temps complet, soit 124 places pour 100 000 habitants (Occitanie : 114). Les places en psychiatrie sont au nombre de 72 pour les prises en charge à temps partiel, ce qui représente 38 places pour 100 000 habitants (Occitanie : 44). Cette offre est concentrée sur le seul territoire de la CA du Grand Auch Cœur de Gascogne.

Les capacités de prise en charge des patients en hospitalisation à domicile (HAD) sont déployées à partir de la CA du Grand Auch Cœur de Gascogne avec une capacité de 30 personnes pouvant être prises en charge simultanément, soit 16 personnes pour 100 000 habitants, taux inférieur à la valeur régionale (26 pour 100 000 habitants).

Tableau 43 : Nombre de lits et places en hospitalisation en MCO, SSR et PSY en 2020 ; nombre total de patients pouvant être pris en charge simultanément en HAD en 2020 ; taux d'équipement départemental et régional en 2020 (pour 100 000 habitants)

	MCO		SSR		Psychiatrie		Nb de patients pouvant être pris en charge simultanément en HAD
	Lits	Places	Lits	Places	Lits	Places	
CC Artagnan de Fezensac	0	0	19	0	0	0	0
CC Astarac Arros en Gascogne	0	0	0	0	0	0	0
CC Val de Gers	0	0	135	75	0	0	0
CC Armagnac Adour	0	0	0	0	0	0	0
CC Bastides et Vallons du Gers	0	0	0	0	0	0	0
CC du Grand Armagnac	0	0	0	0	0	0	0
CC Bastides de Lomagne	5	0	23	0	0	0	0
CC des Coteaux Arrats Gimone	15	0	15	0	0	0	0
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	0	0	20	0	0	0	0
CC du Bas Armagnac	10	0	25	0	0	0	0
CC de la Lomagne Gersoise	28	0	24	0	0	0	0
CC de la Tenarèze	20	0	20	0	0	0	0
CC du Savès	28	0	30	0	0	0	0
CC d'Aire-sur-l'Adour *	0	0	0	0	0	0	0
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	276	45	115	25	238	72	30
CC de la Gascogne Toulousaine *	0	0	0	0	0	0	0
Gers	382	45	426	100	238	72	30
Occitanie	16 998	2 891	11 064	1 467	6 732	2 561	1 531
<i>Taux d'équipement (lits ou places pour 100 000 habitants)</i>							
Gers	<i>199,7</i>	<i>23,5</i>	<i>222,7</i>	<i>52,3</i>	<i>124,4</i>	<i>37,6</i>	<i>15,7</i>
Occitanie	<i>288,8</i>	<i>49,1</i>	<i>188,0</i>	<i>24,9</i>	<i>114,4</i>	<i>43,5</i>	<i>26,0</i>

Sources : SAE 2020 - Bordeaux ID et MCO, SSR, PSY
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Les capacités sont classées selon l'autorisation rattachée à l'unité d'hospitalisation à laquelle elles appartiennent :

– Hospitalisation complète : elle se définit selon la nature de l'unité d'accueil. Il s'agit d'unités hébergeant des patients pour une durée généralement supérieure à une journée. Elle comprend également, dans les données présentées, les unités fermées le week-end (hospitalisation dite « de semaine »).

– Hospitalisation partielle : elle concerne l'accueil de jour ou de nuit et les unités ayant des activités d'anesthésie, de chirurgie ambulatoire ou de médecine ambulatoire. Elle fait partie, avec l'hospitalisation à domicile (HAD), des alternatives à l'hospitalisation à temps complet.

Accès aux maternités

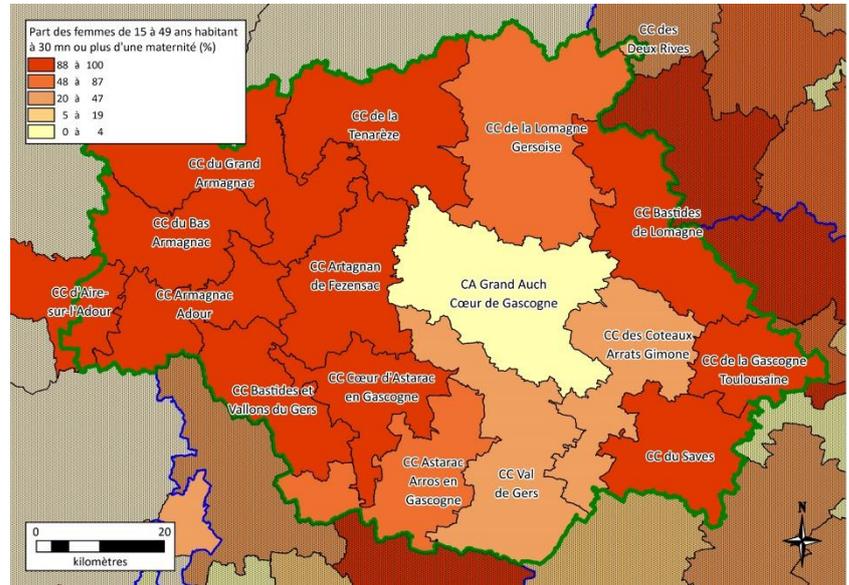
► **Une majorité de femmes résident à entre une demi-heure et trois quarts d'heure d'une maternité**

À peine plus du tiers (34,8 %) des femmes en âge de procréer (15-49 ans) dans le Gers résident à moins de 30 minutes d'une maternité. Elles sont proportionnellement 2,4 fois moins nombreuses dans cette situation qu'au niveau de l'Occitanie (82,8 %).

La proportion de femmes proches d'une maternité (moins de 30 mn) est nulle dans 7 des 16 territoires d'intercommunalité dans le Gers. À l'inverse, elles sont quasiment toutes à proximité d'une maternité dans la CA du Grand Auch Cœur de Gascogne.

Les femmes situées à plus de 30 minutes et moins de 45 minutes d'une maternité sont majoritaires : 45,4 % des Gersoises de 15 à 49 ans, part supérieure à celle de l'Occitanie (13,5 %). Cela concerne cependant plus de la moitié des femmes de 15 à 49 ans dans certains territoires : 99 % dans la CC d'Aire sur Adour, 92 % dans la CC de la Gascogne Toulousaine, 91 % dans la CC Artagnan de Fezensac, 87 % dans la CC Cœur d'Astarac en Gascogne, 84 % dans la CC Bastides de Lomagne ; au total, dans la moitié des EPCI gersois, plus de la moitié des femmes vivent à entre une demi-heure et trois quarts d'heure d'une maternité.

Carte 45 : Part des femmes de 15 à 49 ans habitant à 30 min et plus d'une maternité en 2018



Source : Insee – Odomatix- 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Dans le Gers, 19,8 % des femmes de 15 à 49 ans sont à au moins 45 minutes d'une maternité, ce qui est plus de cinq fois plus que ce qui est observé dans la région (3,7 %). Dans cinq EPCI, ce sont plus de la moitié des femmes qui sont dans cette situation : CC Armagnac Adour (90 %), CC de la Tenarèze (75 %), CC du Grand Armagnac (65 %), CC du Bas Armagnac (65 %), CC Bastides et Vallons de Lomagne (56 %).

Les deux tiers des femmes en âge de procréer dans le département sont à plus de 30 minutes d'une maternité. Dans sept EPCI, cela concerne la totalité des femmes.

Tableau 44 : Nombres et parts de femmes (en %) de 15 à 49 ans situées à moins de 30, de 30 à 44 minutes et à 45 minutes et plus d'une maternité en 2022

	Nombre de femmes de 15 à 49 ans				Part parmi les femmes de 15 à 49 ans		
	Moins de 30 min	30 à 44 min	45 min ou plus	Total	Moins de 30 min	30 à 44 min	45 min ou plus
CC Artagnan de Fezensac	26	987	72	1 085	2,4	91,0	6,6
CC Astarac Arros en Gascogne	209	838	77	1 124	18,6	74,6	6,8
CC Val de Gers	939	760	0	1 700	55,3	44,7	0,0
CC Armagnac Adour	0	114	973	1 087	0,0	10,5	89,5
CC Bastides et Vallons du Gers	0	468	594	1 063	0,0	44,1	55,9
CC du Grand Armagnac	0	703	1 310	2 013	0,0	34,9	65,1
CC Bastides de Lomagne	25	1 689	309	2 023	1,2	83,5	15,3
CC des Coteaux Arrats Gimone	1 492	444	0	1 936	77,1	22,9	0,0
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	122	1 075	38	1 235	9,9	87,1	3,1
CC du Bas Armagnac	0	492	932	1 424	0,0	34,6	65,4
CC de la Lomagne Gersoise	1 257	1 950	0	3 207	39,2	60,8	0,0
CC de la Tenarèze	0	556	1 704	2 260	0,0	24,6	75,4
CC du Savès	55	1 440	239	1 735	3,2	83,0	13,8
CC d'Aire-sur-l'Adour	0	2 161	32	2 193	0,0	98,5	1,5
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	7 517	22	0	7 539	99,7	0,3	0,0
CC de la Gascogne Toulousaine	0	4 542	379	4 921	0,0	92,3	7,7
Gers	11 675	15 233	6 659	33 568	34,8	45,4	19,8
Occitanie	1 027 934	167 511	46 342	1 241 786	82,8	13,5	3,7

Source : Insee –Odomatrix- 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Gers de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Gers ne prennent en compte que la partie gersoise de cet EPCI.

Partie 7

OFFRE MEDICO-SOCIALE

Enfants et adolescents	96
Adultes	97
Personnes âgées.....	98

Enfants et adolescents

- **Un taux d'équipement en établissements et services pour enfants et adolescents en situation de handicap supérieur au taux régional mais limité à certaines catégories d'établissements.**

Le département compte 305 places dans 10 instituts médicoéducatifs (IME), soit 5,4 % des places de l'Occitanie. Cela correspond à un taux d'équipement de 7,8 places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans pour un taux régional de 4,3 places pour 1 000.

Les places en instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) sont au nombre de 151 réparties dans quatre établissements, ce qui représente 6,2 % des places disponibles en région. Le taux d'équipement en places d'ITEP est de 3,9 pour 1 000 habitants de moins de 20 ans dans le Gers ; ce taux est inférieur en Occitanie avec 1,8 place pour 1 000.

Aucun institut d'éducation motrice/établissement pour enfants ou adolescents polyhandicapés (IEM/EEAP) ou institut d'éducation sensorielle (IES) n'est implanté dans le Gers.

En 2022, on compte dans le Gers 190 places réparties dans sept services de soins et d'éducation spécialisée à domicile (SESSAD), soit 3,9 % des places de la région. Le taux d'équipement en places de SESSAD est supérieur dans le Gers à la valeur régionale, respectivement 4,9 et 3,7 places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans.

Les places disponibles dans le département pour les enfants et adolescents handicapés sont, proportionnellement à la population, plus nombreuses dans le Gers que dans l'ensemble de la région Occitanie mais sont limitées à des places d'IME et d'ITEP.

Tableau 45 : Nombres d'établissements, de places et de places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans en établissements médico-sociaux pour les enfants et adolescents en situation de handicap en 2022

	Nombre de structures	Gers		Occitanie
		Nombre de places	Places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans	Places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans
Établissements				
IME	10	305	7,8	4,3
ITEP	4	151	3,9	1,8
IEM-EEAP	0	0	0,0	0,8
IES	0	0	0,0	0,6
Établissements expérimentaux	0	0	0,0	0,02
Services				
SESSAD	7	190	4,9	3,7

Source : FINISS/EDONISS - extraction au 18 octobre 2022 - Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

IME : Institut Médicoéducatif

ITEP : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

IEM- EEAP : Institut d'éducation motrice - Établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés

IES : Institut d'éducation sensorielle

SESSAD. : Service de soins et d'éducation spécialisée à domicile

Adultes

► Des taux d'équipement pour adultes en situation de handicap supérieurs aux valeurs régionales

En 2022, dix établissements d'accueil médicalisés (MAS ou FAM) (EAM) sont implantés dans le Gers. Ils proposent un total de 361 places, soit 5,5 % des places de ce type en Occitanie. Le taux d'équipement en places d'EAM est de 4,2 pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans dans le Gers ; ce taux est inférieur en Occitanie avec 2,3 places pour 1 000.

On dénombre 12 établissements d'accueil non médicalisés (foyers d'hébergement ou de vie) (EANM) implantés dans le Gers pour 321 places, soit 3,7 % des places de ce type en Occitanie. Cela correspond à un taux d'équipement de 4,1 places d'EAM pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans dans le Gers ; ce taux est plus élevé qu'en Occitanie (3,3 places pour 1 000).

Aucun établissement d'accueil temporaire pour adultes en situation de handicap n'est implanté dans le Gers.

Les places disponibles dans le département pour les adultes en situation de handicap sont, rapportées au nombre d'habitants, plus nombreuses dans le Gers que dans l'ensemble de l'Occitanie sauf en SAMSAH.

Un établissement expérimental pour adultes en situation de handicap de 10 places est présent dans le Gers.

En 2022, on compte dans le Gers 7 structures et 376 places en établissements ou services d'aide par le travail (ESAT), soit 3,5 % des places de la région. Cela correspond à un taux d'équipement de 4,4 places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans pour un taux régional de 3,7 places pour 1 000.

On dénombre 239 places dans 7 services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) dans le département, soit 4,7 % des places en Occitanie. Le taux d'équipement en places de SAVS est de 2,8 pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans dans le Gers ; ce taux est inférieur en Occitanie avec 1,8 place pour 1 000.

Le Gers compte 1 service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) proposant 10 places, ce qui représente 1,2 % des places en région. Cela correspond à un taux d'équipement de 0,1 place pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans pour un taux régional de 0,3 place pour 1 000.

Tableau 46 : Nombres d'établissements, de places et de places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans en établissements médico-sociaux pour les adultes en situation de handicap en 2022

	Gers		Occitanie	
	Nombre de structures	Nombre de places	Places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans	Places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans
Établissements				
EAM	10	361	4,2	2,3
EANM	12	351	4,1	3,3
Accueil temporaire	0	0	0,0	0,02
Établissements expérimentaux	1	10	0,1	0,1
ESAT	7	376	4,4	3,7
Services				
SAVS	7	239	2,8	1,8
SAMSAH	1	10	0,1	0,3

Source : FINESS/EDONISS - extraction au 18 octobre 2022 - Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

EAM : Établissement d'accueil médicalisé (Maison d'accueil spécialisée et foyer d'accueil médicalisé)

EANM : Établissement d'accueil non médicalisé (Foyer d'hébergement et foyer de vie)

ESAT : Établissement et service d'aide par le travail

SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale

SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

Personnes âgées

► **Une offre d'hébergement en EHPAD supérieure à la valeur régionale mais une offre limitée en autres types d'accueil**

En 2022, 37 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sont implantés dans le Gers, offrant un total de 2 835 places, soit 4,7 % des places de la région. Le taux d'équipement du Gers est de 107,6 places d'EHPAD pour 1 000 habitants de 75 ans et plus. Le taux régional est de 95,8 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus.

Aucun établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) n'est implanté dans le Gers.

On recense 3 résidences autonomie offrant 115 places au total, soit 2,2 % des places de la région. Le taux d'équipement du Gers est de 4,4 places en résidence autonomie, près de deux fois plus faible que le taux régional (8,5 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus).

Le taux d'équipement en EHPAD du Gers est supérieur à la valeur régionale. Cependant, le département ne dispose pas d'EHPA et propose une offre limitée en résidences autonomie.

Tableau 47 : Nombres d'établissements, de places et de places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus en établissements médico-sociaux pour personnes âgées en 2022

	Gers		Occitanie	
	Nombre de structures	Nombre de places	Places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus	Places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus
Établissements				
EHPAD	37	2 835	107,6	95,8
EHPA	0	0	0,0	0,8
Résidences autonomie	3	115	4,4	8,5

Source : FINISS/EDONISS - extraction au 18 octobre 2022
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

EHPA : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées avec ou sans perception de crédit de la part de l'assurance maladie (AM).

8. ANNEXES

Définitions et méthodologie

PARTIE 1 - DÉMOGRAPHIE

Grille communale de densité de l'Insee : Les communes étant de superficies très variables, certaines d'entre elles peuvent apparaître comme peu densément peuplées ou au contraire densément peuplées, alors même que leurs populations sont de taille comparable.

Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle).

La grille communale permet ainsi de distinguer quatre catégories de communes :

- les communes densément peuplées,
- les communes de densité intermédiaire,
- les communes peu denses,
- les communes très peu denses.

Les données de population sont issues des fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fideli 2018).

Indice conjoncturel de fécondité (ICF) : l'ICF, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Remarque : Il ne faut pas perdre de vue que les taux utilisés dans le calcul sont ceux observés au cours d'une année donnée dans l'ensemble de la population féminine (composée de plusieurs générations) et ne représentent donc pas les taux d'une génération réelle de femmes. Il est probable qu'aucune génération réelle n'aura à chaque âge les taux observés. L'indicateur conjoncturel de fécondité sert donc uniquement à caractériser d'une façon synthétique la fécondité une année donnée.

Espérance de vie à la naissance : représente la durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Remarque : Il ne faut pas perdre de vue que les taux utilisés dans le calcul sont ceux observés au cours d'une année donnée dans l'ensemble de la population (composée de plusieurs générations) et ne représentent donc pas les taux d'une génération réelle d'hommes et de femmes. Il est certain qu'aucune génération réelle n'aura à chaque âge les taux observés une année donnée. L'espérance de vie sert donc uniquement à caractériser d'une façon synthétique la mortalité une année donnée.

Indice de vieillissement : nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans des proportions équivalentes sur le territoire ; plus l'indice est faible, plus la population est jeune et, inversement, plus l'indice est élevé, plus la population est vieillissante.

PARTIE 2 - CARACTÉRISTIQUES SOCIALES

Personnes peu ou pas diplômées (Insee, RP2018) : le niveau de diplôme fait référence au diplôme le plus élevé déclaré par l'individu. Les catégories de diplômes utilisées sont les suivantes, les trois premières caractérisant les personnes peu ou pas diplômées :

- aucun diplôme :

- pas de scolarité ou scolarité achevée avant l'école primaire ;
- scolarité suivie jusqu'à la fin de l'école primaire ou achevée avant la fin du collège ;
- scolarité jusqu'à la fin du collège ou au-delà ;

- Certificat d'études primaires (CEP) ;

- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges, DNB ;

- CAP, BEP ou diplôme équivalent ;

- Baccalauréat, brevet professionnel ;

- BTS, DUT, deug, Deust, diplôme de niveau bac+ 2 ou équivalent ;

- licence, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac+3 ou bac+4 ;

- Master, DEA, DESS, diplôme de niveau bac+5, doctorat de santé ;

- Doctorat de recherche (hors santé).

Taux d'activité : nombre de personnes actives de 15-64 ans pour 100 personnes de 15-64 ans. La population active comprend les actifs ayant un emploi et les chômeurs.

Taux de chômage au sens du recensement : nombre de personnes de 15-64 ans qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle emploi) et en recherche d'emploi, rapporté à la population active au sens du recensement (population active occupée et chômeurs se déclarant en recherche d'emploi). Ce taux de chômage diffère des taux de chômage localisés et du taux de chômage au sens du BIT (Bureau international du travail) également publiés par l'Insee (mais non disponibles à un niveau territorial fin).

Part des foyers fiscaux non imposés : nombre des foyers fiscaux n'ayant pas payé d'impôt sur le revenu rapporté à l'ensemble des foyers fiscaux soumis à l'impôt sur le revenu.

Taux de ménages allocataires du RSA : nombre de ménages allocataires du RSA rapporté à l'ensemble des ménages. Le RSA s'adresse aux personnes âgées de 25 ans et plus ou aux personnes âgées de moins de 25 ans ayant au moins un enfant à charge né ou à naître. Une majoration d'isolement est versée, sous certaines conditions, aux bénéficiaires du RSA assumant seuls la charge d'un enfant né ou à naître.

C2S : la complémentaire santé solidaire (C2S ou CSS) est une protection complémentaire santé gratuite. Elle est attribuée sous conditions de résidence et de ressources. Pour la demander, un dossier est à constituer (formulaires et justificatifs). Une fois attribuée, la C2S est accordée pour un an. Le renouvellement doit être demandé chaque année. Le taux de bénéficiaires est calculé sur la population totale. La C2S a remplacé la CMUc et l'ACS en novembre 2019.

Taux de pauvreté : proportion d'individus dont le niveau de vie (revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation) est inférieur au seuil de 60 % du niveau de vie médian national (dénommé seuil de pauvreté et exprimé en euros : 1 063 euros par mois en 2018).

L'Allocation Adultes Handicapés (AAH) : L'AAH est attribuée aux personnes atteintes d'un taux minimum d'incapacité et disposant de ressources modestes afin de leur assurer une certaine autonomie financière. La CDAPH ouvre les droits et la CAF vérifie les conditions administratives avant son versement.

PARTIE 4 - GÉNÉRALITÉS ET ÉTAT DE SANTÉ

Taux standardisés de mortalité, d'**incidence** et de **prévalence** des affections de longue durée (ALD) et des séjours hospitaliers.

Les taux présentés sont standardisés sur l'âge à partir de la population France entière au recensement de 2018 (RP 2018).

Le taux standardisé correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région, ...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018.

Les classes d'âge prises en compte pour la standardisation sont les suivantes :

- pour la mortalité : moins de 1 an, 1-4 ans, 5-9 ans, ..., 75-79 ans, 80-84 ans, 90 ans et plus, soit un total de 20 classes d'âge ;
- pour les ALD : moins de 5 ans, 5-9 ans, 10- 14 ans..., 75-79 ans, 80-84 ans, 90 ans et plus, soit un total de 19 classes d'âge.
- pour les séjours hospitaliers : : moins de 5 ans, 5-9 ans, 10- 14 ans..., 75-79 ans, 80-84 ans, 90 ans et plus, soit un total de 20 classes d'âge

$$\sum_{i=1}^x P_i \frac{Z_i}{N_i} \times 100\,000$$

Taux standardisé =

Où :

X : le nombre de classes d'âge considérées

I : étendue de la classe d'âge considérée

P_i : part de la classe d'âge i dans la population de référence
(population de la classe d'âge i / population tous âges)

Z_i : nombre annuel moyen de décès, d'ALD ou de séjours de la classe d'âge i

N_i : population moyenne de la classe d'âge i

La population utilisée pour le calcul des taux par âge (nécessaires au calcul des taux standardisés) est une population moyenne de la période considérée (année N). Cette moyenne est obtenue à partir des données du recensement de la population (RP : population au 1^{er} janvier depuis 2013) : pour des données annuelles, la population moyenne est celle au 1^{er} juillet de l'année considérée (N = (RP n + RP n+ 1) / 2) et pour les données quinquennales, la population moyenne est celle au 1^{er} juillet de l'année centrale (par exemple, l'année 2015 est l'année centrale pour la période 2013- 2017).

Remarque : les taux standardisés sont exprimés pour 100 000 habitants

Incidence des ALD : nombre annuel moyen de nouvelles admissions en ALD sur une période donnée ;

PARTIE 4 - GÉNÉRALITÉS ET ÉTAT DE SANTÉ

Le **code de la CIM10** (Classification Internationale des Maladies - 10^{ème} révision) est utilisé pour l'analyse de la mortalité, pour la morbidité hospitalière ou pour certaines affections de longue durée détaillées. Pour l'analyse globale des affections de longue durée (appartenant à la liste des 30 ALD prises en charge à 100 % par la sécurité sociale) c'est le **numéro d'ALD** qui est utilisé.

Cancers

Ensemble des tumeurs malignes : CIM10=C00-C99 et ALD n°30 – Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique

Cancer des bronches et du poumon : CIM10=C34

Cancer du côlon : CIM10=C18

Cancer du sein : CIM10=C50

Maladies cardiovasculaires

Ensemble des maladies : CIM10=I00-I99 et ALD n°1, 3, 5, 13 (l'ALD n°12 concernant l'hypertension artérielle sévère a été supprimée de la liste des ALD30 en juin 2011)

Maladies de l'appareil respiratoire

Ensemble des maladies : CIM10=I00-I99

Asthme : CIM10=J45

Diabète : CIM10=E10-E14 et ALD n°8 - Diabète de type 1 et diabète de type 2

La mortalité par diabète est analysée en diagnostic principal, en diagnostic associé ou en comorbidité.

Accidents de la circulation

Traumatismes suite à un accident de la circulation : CIM10=V01-V04, V06, V09-V80, V87, V89, V99

Santé mentale

Suicide : CIM10=X60-X84

Affections psychiatriques : CIM10= F10-F99, Q90-Q99

Neurologie

Maladie d'Alzheimer et autres démences : CIM10=F00 et ALD n° 15 - maladie d'Alzheimer et autres démences

La mortalité par maladie d'Alzheimer est analysée en diagnostic principal et en diagnostic associé.

PARTIE 5 - ETAT DE SANTE PAR GROUPES DE POPULATION

Interruption volontaire de grossesse (IVG)

Les IVG peuvent être effectuées selon deux méthodes : chirurgicale ou médicamenteuse. Les IVG chirurgicales ont exclusivement lieu en établissement de santé alors que les IVG médicamenteuses peuvent être effectuées en établissement de santé, en soins de ville ou bien en centre de soin et en centre de planification ou d'éducation familiale (CPEF), depuis le décret du 6 mai 2009.

PARTIES 6 et 7-OFFRE DE SOINS / OFFRE MEDICO-SOCIALE

Pour les enfants

IME (institut médico-éducatif) : ils accueillent des enfants et adolescents déficients intellectuels, quel que soit le degré de leur déficience.

ITEP (institut thérapeutique, éducatif et pédagogique) : établissements accueillant des enfants ou des adolescents présentant des troubles du comportement importants, sans déficience intellectuelle. L'enseignement est dispensé soit dans l'établissement par des enseignants spécialisés, soit en intégration dans des classes d'établissements scolaires proches.

IEM : ces établissements accueillent des enfants présentant une déficience motrice importante entraînant une restriction extrême de leur autonomie. Certains établissements sont spécialisés dans l'accueil des enfants polyhandicapés. Il existe également des établissements d'éducation sensorielle pour déficients visuels et pour déficients auditifs.

Pour les adultes

FAM (foyer d'accueil médicalisé) : ces foyers accueillent des adultes handicapés qui ont besoin d'un suivi médical régulier. Ces établissements proposent un accompagnement pour effectuer les actes essentiels de la vie courante, une surveillance médicale et une aide éducative pour favoriser le maintien ou l'acquisition d'une plus grande autonomie. Les FAM sont financés à la fois par l'assurance maladie et par les départements.

MAS (maison d'accueil spécialisée) : ces établissements médico-sociaux reçoivent des adultes lourdement handicapés qui ne peuvent effectuer seuls les actes essentiels de la vie, et dont l'état nécessite le recours à une tierce personne pour les actes de la vie courante, une surveillance médicale et des soins constants. Les soins ne sont pas intensifs. Il s'agit essentiellement d'une surveillance médicale régulière avec recours à un médecin en cas d'urgence et de la poursuite des traitements et des rééducations d'entretien et de soins de nursing.

Foyer de vie, foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés : certains accueillent des personnes qui ne sont pas en mesure de travailler, mais qui disposent d'une certaine autonomie physique ou intellectuelle. Ces foyers de « vie » peuvent offrir un accueil à la journée ou à temps complet. D'autres établissements assurent l'hébergement des travailleurs handicapés exerçant une activité pendant la journée en milieu protégé ou ordinaire.

ESAT (établissement et service d'aide par le travail) : il s'agit de structures de travail adapté, dans lesquelles des personnes handicapées exercent une activité professionnelle dans des conditions de travail aménagées et bénéficient d'un soutien social et éducatif.

Pour les personnes âgées

EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) : maison de retraite médicalisée. Dans un EHPAD vous trouverez un ensemble de services tels que la restauration, les soins médicaux et des assistances diverses selon le degré de dépendance de la personne. Les EHPAD accueillent des personnes autonomes à très dépendantes.

USLD (unité de soins de longue durée) : structure d'hébergement et de soins dédiée aux personnes âgées en perte d'autonomie. Dans une USLD, les résidents nécessitent une surveillance médicale quotidienne. L'USLD est plus équipée en matériel et personnel médical qu'un EHPAD.

Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées (EHPA) : résidence destinée aux personnes autonomes de plus de 60 ans. Ce n'est pas un établissement médical, cependant, dans certaines résidences du personnel médical est présent sur place, comme des aides-soignants ou des infirmiers. Autrement, les soins courants des résidents sont réalisés par des intervenants extérieurs.

TABLE DES MATIÈRES

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE	4
Nombre d'habitants et densité	6
Taux d'accroissement de la population	8
Indicateur conjoncturel de fécondité	10
Espérance de vie à la naissance.....	12
Jeunesse	14
Personnes âgées.....	16
Pyramide des âges.....	20
Scolarisation	22
Niveau d'études.....	24
Population active.....	26
Chômage.....	30
Précarité.....	32
Adultes handicapés.....	36
Ménages	37
Logements	40
Potentiel touristique.....	48
Bruit.....	49
Air	50
Mortalité toutes causes	52
Mortalité prématurée et évitable	54
Admissions en ALD et hospitalisations en MCO	56
Mortalité par cancer.....	58
Mortalité par autres pathologies	62
Mère et enfant (0- 1 an).....	70
Enfants et adolescents (1- 17 ans)	72
Jeunes adultes (18- 24 ans)	74
Adultes (25-64 ans)	76
Personnes âgées (65 ans et plus)	78
Accessibilité potentielle localisée.....	84
Densités des professionnels de santé	86
Organisation des soins de premier recours.....	88
Établissements de soins	90

► Annexes

Accès aux maternités	92
Enfants et adolescents	96
Adultes	97
Personnes âgées.....	98